

## Compte-rendu

### Rappel de l'ordre du jour

---

#### **Partie 1 : Présentation de l'avancement du PTGE Seudre :**

- **Présentation par le BRGM des éléments issus des premières simulations sur les volumes prélevables ;**
- **Demande de mandat à la CLE pour le lancement de la stratégie.**

**Partie 2 : Résultats de l'étude sur la définition des débits biologiques: Validation des valeurs de débits proposées à St-André-de-Lidon et Corme-Ecluse.**

**Partie 3 : Bilan du diagnostic préalable et lancement de la concertation sur la gestion de l'eau dans les marais d'Arvert et de Saint-Augustin.**

**Partie 4 : Etat d'avancement de l'étude cadmium**

### Annexes au compte-rendu

---

Annexe 1 : Liste des membres présents et excusés

Annexe 2 : Diaporama général

Annexe 3 : Diaporama des résultats de l'étude de détermination des débits biologiques toutes saisons d'EAUCEA

### Introduction de la réunion

---

P. FERCHAUD, président de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Seudre, introduit la réunion en rappelant l'ordre du jour (Cf. diapositive 2).

### Partie 1 : Présentation de l'avancement du PTGE Seudre

---

C. BLONDEL, chargée de mission au SMBS, présente les objectifs de la première partie de la réunion dédiée au PTGE<sup>1</sup> Seudre (Cf. diapositive 4) et poursuit en rappelant l'état d'avancement du diagnostic (Cf. diapositive 5).

M. Eraud, chargée de mission à l'Ifrée (Institut de formation et de recherche en éducation à l'environnement), présente ensuite quelques éléments de contexte en lien avec le groupe de travail « volumes Seudre » mis en place pour traiter la question des volumes prélevables (Vp) et potentiellement mobilisables l'hiver (Vh) (Cf. diapositives 6 et 7).

C. BLONDEL invite ensuite C. CASTILLO, chargée de projet au BRGM, à prendre la parole et ajoute qu'un rapport contenant les éléments présentés ce jour est en cours de finalisation et sera disponible dans les prochaines semaines.

#### *Présentation par le BRGM des éléments issus des premières simulations sur les volumes prélevables*

C. CASTILLO présente les principaux éléments sur la construction du modèle Crétacé du sud des Charentes, son calage et sur les critères renseignés pour les simulations (Cf. diapositives 8 à 15). Elle parcourt ensuite les éléments de conclusion issus des simulations réalisées dans le cadre de l'estimation du Vp (Cf. diapositives 16 à 31).

G. GOULEVANT, vice-président de l'ASA des irrigants Saintonge centre, intervient suite à la présentation des conclusions sur le Vh (Cf. diapositive 21). Il précise que le volume estival (Vp) est règlementairement défini en vue du respect du DOE contrairement au volume hivernal (Vh) pour lequel il n'existe pas de définition règlementaire. En ce sens, le critère du DOE ne correspond pas à la définition d'un volume hivernal. Il ajoute qu'il est possible d'imaginer que les prélèvements en hiver ne modifient pas les débits estivaux. Pour lui, ces conclusions ne se basent donc pas sur un cadre règlementaire mais sur une hypothèse de travail. Il pense qu'il y a des réflexions à mener sur le(s) critère(s) à mettre en place pour déterminer un Vh (l'utilisation du DOE paraissant incohérente puisque les écoulements hivernaux sont importants et les nappes pleines en période hivernale).

C. CASTILLO répond qu'à l'heure actuelle ce n'est effectivement pas règlementaire de partir sur le DOE. En revanche c'est bien le paramètre d'analyse demandé par les commanditaires. Elle ajoute que c'est la raison pour laquelle elle a précisé pendant sa présentation « *Sans*

---

<sup>1</sup> PTGE = Projet de territoire pour la gestion de l'eau

*réflexion sur les secteurs extérieurs au bassin de la Seudre et/ou sur le critère garantissant le bon état des milieux aquatiques (DBh, autre), le Vh « irrigation Seudre » = 0. ». Elle précise qu'il est important de réfléchir à ces critères d'analyse puisqu'en se basant sur le DOE, il n'y a pas de prélèvement possible en hiver. Elle demande aux participants s'il y a d'autres questions.*

En lien avec les échanges précédents, D. TANTIN demande où en sont les réflexions sur les débits hivernaux et ajoute que c'est peut-être cet indicateur qu'il manque pour savoir quel volume est prélevable l'hiver.

C. BLONDEL répond que les débits biologiques font l'objet de la présentation suivante (partie 2) et ajoute que cet indicateur faisait bien partie de ceux qu'il était envisagé d'utiliser sur la question des volumes hivernaux en plus du respect du DOE.

C. CASTILLO reprend et termine sa présentation.

C. BLONDEL invite M. Eraud à lire les conclusions du groupe de travail « volumes Seudre ». Elle précise que l'ensemble des éléments présentés par C. CASTILLO ont été portés à la connaissance et discutés avec le groupe, conduisant à la rédaction de cette synthèse.

M. ERAUD ajoute que ces éléments de conclusion sont ceux sur lesquels les membres du groupe de travail se sont mis d'accord et commence la lecture (Cf. diapositives 32 à 34).

A la suite de cette lecture, C. BLONDEL explique que l'ensemble des éléments techniques ont été exposés aux participants ainsi que les conclusions du groupe de travail « volumes Seudre ». Elle indique également qu'une reconstitution de la CLE du SAGE Seudre a lieu à partir du mois de novembre 2021 et que, par conséquent, les structures porteuses du PTGE ont besoin de nouveaux mandats pour continuer à travailler sur la question des volumes (Cf. diapositive 35) :

- Poursuivre les réflexions à l'échelle du bassin de la Seudre sur la question des volumes hivernaux ;
- Engager des travaux visant à estimer des volumes prélevables à l'échelle des nappes du Crétacé du sud des Charentes.

P. FERCHAUD prend la parole et remercie le BRGM, le groupe de travail « volumes Seudre » qui a mené des réflexions de façon approfondie durant plusieurs mois ainsi que l'Ifrée pour la qualité de son accompagnement dans ce travail. Il poursuit en expliquant qu'il y a plus d'un an, la CLE en était à s'interroger sur le bien-fondé de ce travail et qu'aujourd'hui les premiers résultats ont pu être présentés. Avant de délibérer et d'émettre un avis, il donne la possibilité aux participants de s'exprimer sur ces éléments.

Y. THOMAS de la Chambre d'Agriculture remercie les intervenants pour le travail réalisé. Elle explique percevoir des zones d'ombre en parlant notamment de l'élargissement du périmètre du bassin via les interactions existant entre les nappes. Elle dit être gênée par le fait de devoir donner un avis car les deux propositions de mandats sont liées et pense que les réflexions sur

le Vh sont primordiales tout comme celles à mener à l'échelle des nappes. Néanmoins, elle s'inquiète sur la durée requise pour ce genre d'étude à une plus large échelle. Pour trouver une solution intermédiaire, elle demande s'il est possible de mettre en place un DOE dérogatoire pendant la durée des travaux. Elle rappelle que l'irrigation n'est pas utilisée pour le plaisir mais pour permettre aux agriculteurs irrigants de continuer à exercer ce métier, et ce, pour tous les types d'exploitations (maraichage, légumes, etc.). Elle explique que la profession souhaite poursuivre les échanges mais rappelle la contrainte induite par la période d'attente des résultats intermédiaires de ces travaux.

P. FERCHAUD invite ensuite les autres participants à s'exprimer.

F. DE ROFFIGNAC, représentante du SMIDDEST, interroge les services de l'Etat et l'Agence de l'eau Adour-Garonne sur leur position par rapport aux conclusions de ces travaux.

P. FERCHAUD explique qu'il est possible d'entendre leurs avis mais qu'il est également important que l'ensemble des membres de la CLE se positionne puisque cette instance représente le territoire.

F. DE ROFFIGNAC précise ses propos en expliquant qu'elle souhaite connaître l'avis de l'Agence de l'eau et de l'Etat par rapport à la réglementation, à son application et à la façon dont les calculs ont pu être faits.

C. JUTAND de l'Agence de l'eau Adour-Garonne laisse le soin à la DDTM 17 ou la DREAL de répondre aux questions sur l'application de la réglementation. Concernant le travail réalisé, il répond que l'Agence de l'eau, financeur de cette étude, l'a suivie de façon attentive. Il explique prendre acte des conclusions et fait le constat, bien qu'un modèle soit une représentation synthétique de la réalité, que les résultats produits sont corrects. Il explique que ces derniers collent à la réalité en faisant référence au calage du modèle, ce dernier se rapprochant des observations réelles en termes de débit et de piézométrie. Il conclut en indiquant que l'Agence de l'eau Adour-Garonne adhère aux conclusions du groupe et estime que pour aller plus loin dans les réflexions et éclairer les décisions sur la définition des volumes, il est nécessaire de travailler sur les bassins voisins.

P. DUBOIS de la DREAL Nouvelle-Aquitaine indique qu'au sein de l'Etat il paraît important d'élargir le périmètre de réflexion pour mieux appréhender les interactions pouvant exister entre les aquifères et, in fine, arriver à déterminer des volumes prélevables. Concernant la question sur la mise en place d'un DOE dérogatoire, il rappelle que ce dernier a été défini dans le cadre d'une étude réalisée il y a plusieurs mois et qu'il n'existe pas de définition de DOE dérogatoire. Le DOE faisant foi est celui inscrit dans le SDAGE.

J. BAZUS de la DDTM 17 dit avoir la même position que l'Agence de l'eau et la DREAL.

C. JUTAND ajoute que l'Agence de l'eau sera disposée à accompagner financièrement les porteurs de ces potentielles démarches à des taux importants (70 % du prix HT).

J. PROU, conseiller départemental, se pose une question suite aux conclusions exposées. Il dit avoir compris que si tous les prélèvements sont retirés du modèle, le DOE, fixant le bon état des milieux aquatiques n'est pas respecté huit années sur dix. Par conséquent, cela signifie que le système, même sans l'Homme, n'assure pas le bon état des milieux aquatiques. Il ajoute que le DOE, en dehors de l'eau potable, est censé garantir ce bon état.

C. CASTILLO indique que ce n'est pas exactement cela et reprecise que, lorsque tous les prélèvements sont retirés du modèle dans sa globalité (à l'échelle des nappes du Crétacé), le DOE est bien satisfait. En revanche, si les prélèvements hors Seudre sont ajoutés au modèle, tous usages confondus, et que les prélèvements pour l'AEP, l'industrie et les carrières internes au bassin de la Seudre sont ajoutés, alors le DOE n'est pas respecté. Ce n'est donc pas sans aucun prélèvement que le DOE n'est pas respecté puisque les prélèvements hors Seudre semblent impacter directement les débits du fleuve.

J. PROU comprend ces explications et pense que ce système est limitant puisqu'il ne reste que très peu de prélèvements possibles.

C. CASTILLO précise que les prélèvements hors bassin dont il est question concernent bien l'ensemble des usages.

J. PROU pense que la conclusion rapide pouvant être faite est donc que si tous les prélèvements à l'extérieur du bassin sont retirés, tout fonctionne sur la Seudre, le DOE étant respecté.

P. FERCHAUD répond que jusqu'à aujourd'hui, les raisonnements se faisaient en vase clos à l'échelle des bassins versants topographiques alors qu'il semblerait que les milieux soient interdépendants. Ceci constitue pour lui une « nouveauté ». Il ajoute que les nappes dépassent les limites du bassin et que la Seudre est tributaire d'interactions nous échappant et pour lesquelles il est nécessaire de s'interroger. Pour lui, c'est donc aujourd'hui la grande question qu'il faut se poser et à laquelle il faudra apporter une réponse. Il pense que J. PROU a eu raison de faire cette remarque car c'est effectivement un vrai sujet.

D. TANTIN demande comment va se passer le déroulement des travaux financièrement à l'échelle de ce grand territoire. Il demande si c'est au territoire de la Seudre de financer.

P. FERCHAUD indique que l'Agence de l'eau a répondu plus tôt à son niveau et précise qu'en termes de territoires concernés, la Seudre n'est pas seule. Par conséquent, si des travaux doivent se lancer il faut, dans un premier temps, que la CLE du SAGE Seudre en exprime la volonté ainsi que les territoires concernés. A ce moment-là, il pourra être envisagé de partager la charge financière en fonction de critères qu'il faudra définir. Il explique qu'aujourd'hui, la Seudre décèle un problème, et que c'est à la CLE d'exprimer son inquiétude et de dire aux différents interlocuteurs, en particulier à l'Etat, d'aider l'instance dans cette démarche ; cette situation lui échappant (à la CLE) en terme de gouvernance.

P. DUBOIS indique que les services de l'Etat n'avaient pas la possibilité de lancer seuls des réflexions plus vastes tant que la CLE du SAGE Seudre n'avait pas donné mandat. C'est une

étape indispensable pour que l'Etat mène un travail de réflexion avec d'autres acteurs et les mobilisent pour voir comment il est possible de mener ce genre de réflexion.

P. FERCHAUD ajoute que la CLE du SAGE Seudre se trouve en bas de la cascade et semble être la première victime de la situation. Par conséquent, il dit que le territoire de la Seudre doit être le premier à réagir pour enclencher un processus de travail ou non. Il pense que ces conclusions constituent une piste de travail alors que, jusqu'à maintenant, il n'y en avait pas en dehors de la modification des pratiques.

J. QUESSON, représentant de la communauté de communes de la Haute-Saintonge, s'adresse aux services de l'Etat et à l'Agence de l'eau pour savoir où en sont les réflexions à ce sujet sur les territoires des CLE entourant le bassin de la Seudre.

P. FERCHAUD pense qu'il n'y a pas encore de réflexions lancées sur les autres territoires puisque la Seudre est précurseur.

C. JUTAND répond que pour l'instant le seul travail fait est celui piloté au niveau du bassin de la Seudre. Il reste donc un partage à faire avec les autres bassins.

J. QUESSON dit, avec humour, qu'il pense qu'un syndicat de CLE sera bientôt créé.

B. SIROT, directeur de l'EPTB Charente et porteur du SAGE Charente, prend la parole. Il explique connaître le sujet depuis environ un an via l'engagement de l'EPTB Charente dans le projet LIFE « eau et climat » utilisant également le modèle Crétacé du sud des Charentes. Il explique que, dans le cadre de ce projet, l'objectif n'est pas d'aller jusqu'à évaluer des volumes prélevables mais que celui-ci constitue un outil d'aide à la décision pour le PTGE Seugne en estimant notamment l'impact des prélèvements ainsi que les volumes pouvant être prélevés en période hivernale pour le remplissage de réserves de substitution. L'analyse n'était donc pas aussi fine que celle de l'étude portée sur le bassin de la Seudre mais l'EPTB est engagé sur le modèle Crétacé depuis environ un an. Il explique être bien au courant des problématiques rencontrées grâce aux échanges inter-SAGE et inter-structures (l'EPTB Charente et le SMBS sont notamment engagés ensemble sur l'étude des débits biologiques). Il ajoute être conscient des difficultés rencontrées sur l'utilisation du modèle Crétacé et sur les limites de l'exercice montrant que l'impact des prélèvements s'étend au-delà du bassin, territoire important puisqu'il remonte jusqu'aux rivières angoumoises. Il indique que cela ouvre beaucoup de sujets sur le territoire du bassin de la Charente qui, jusqu'à présent, n'étaient pas d'actualité. Il cite l'exemple de l'Arnoult, la Seugne ou encore des rivières péri-angoumoises. Il indique qu'à l'heure actuelle, la CLE Charente n'a pas été saisie officiellement par l'Agence de l'eau ou par les services de l'Etat pour que l'EPTB Charente s'engage dans une démarche de révision des Vp ou au moins dans une démarche d'amélioration des connaissances à l'échelle du modèle Crétacé. Il dit être présent à cette réunion de CLE pour entendre les débats mais précise ne pas avoir été saisi officiellement sur ce sujet-là. Il ajoute que seul le comité syndical de l'EPTB Charente peut se positionner sur un éventuel co-portage avec le SMBS pour ces réflexions. Il précise que ce dernier doit se réunir le 20 octobre 2021 et que ce sujet n'est pas inscrit à l'ordre du jour. Il pense que si ces discussions s'invitent au sein du comité

syndical, ce dernier va demander pourquoi est-ce la collectivité qui prend en charge ce travail et non les services de l'Etat. Il est, selon lui, important que le cadre soit clairement défini avant de demander aux structures porteuses des SAGE de travailler sur cette question. Il ajoute ensuite que la question de l'autofinancement va également se poser puisque l'Agence de l'eau finance 70 % de l'étude sur le prix HT. Par conséquent, la charge d'autofinancement reste malgré tout importante pour des structures porteuses de SAGE. Il donne ensuite les montants des études actuellement portées par l'EPTB Charente (400 000€ pour les débits biologiques, 160 000 € sur celle du modèle Crétacé Seugne) et conclut en indiquant qu'une modélisation en élargissant le périmètre va impliquer des frais très importants.

P. FERCHAUD remercie B. SIROT pour son intervention. Il ajoute qu'aujourd'hui la problématique apparaît de façon claire et la CLE, au travers de son avis, va permettre de lancer le processus. Il s'aperçoit qu'il y a des points d'intérêt communs mais aussi des réticences notamment sur la question du financement et indique que le message est bien entendu.

G. GOULEVANT qualifie la situation d'impasse et à l'impression d'assister à un « match de lancés de patates chaudes ». Il trouve cette situation désagréable et explique que plus de 130 structures agricoles sont engagées dans le PTGE avec autant de personnes dans l'attente d'une réponse. Il trouve que les acteurs sont en train de décaler le PTGE Seudre en attendant que les autres PTGE avancent pour commencer à avoir des impacts sur nos milieux. Il pense que lorsqu'il y aura des PTGE sur les territoires alentours, les impacts seront modifiés. Il explique qu'il est possible d'avoir une réflexion à une échelle plus globale mais qu'avec la mise en place des autres PTGE et le décalage des prélèvements en hiver la situation vis-à-vis du DOE peut s'améliorer. Il explique qu'il est important de sécuriser la profession d'un point de vue économique et sociale. Il constate, à partir des résultats des simulations réalisées, qu'entre 0 et 1,2 hm<sup>3</sup> d'eau prélevée, les courbes sont très proches. Selon lui, il y a donc potentiellement du volume prélevable l'été ayant un impact négligeable sur le milieu si des réflexions sont menées en relatif. Si des solutions sont trouvées dans le futur, tel que de la substitution hivernale ou de la REUT, des agriculteurs ne pourront pas être reliés aux structures collectives d'où la nécessité d'avoir l'autorisation de prélever dans le milieu en été [*mutualisation des coûts entre tous les irrigants et non entre les seuls irrigants reliés aux retenues* – NDR]. Il fait ensuite référence aux circuits courts présents sur le territoire en donnant l'exemple d'irrigants non raccordables, consommant 15 000 m<sup>3</sup>/an et livrant le marché de Royan. Il ajoute que de nombreuses personnes sont impliquées sur le territoire avec une utilisation de l'eau ayant un impact réel sur leur vie. Il s'agit de maraîchers, d'arboriculteurs et de céréaliers ayant des employés ou des jeunes à installer comme c'est le cas pour lui. Il évoque le cas d'un jeune de 21 ans, arrivé avec uniquement ses capacités, sans aucune ressource, et que seule son exploitation permet de dégager des revenus pour qu'il puisse se payer son rêve de devenir agriculteur. Il termine en expliquant que sur le territoire de la Seudre, les irrigants ont besoin d'une solution en attendant que des améliorations soient trouvées ailleurs pour atteindre le DOE. Ne sachant plus quoi dire à ses adhérents, il attend par conséquent une réponse pour un volume prélevable d'ici à ce que des solutions plus concrètes soient trouvées.

P. FERCHAUD commence à répondre à G. GOULEVANT en rappelant qu'un PTGE comporte un panel d'actions touchant à différents leviers.

G. GOULEVANT dit savoir en quoi consiste un PTGE et ajoute que, si les acteurs souhaitent les mettre en place, il est nécessaire que le volet agricole avance.

P. FERCHAUD reprend et explique qu'un PTGE est global et concerne tous les usages. Au niveau de la profession agricole, il existe différents leviers dont celui de l'irrigation mais pas uniquement. Il se demande de quelle façon utiliser et optimiser le temps qu'induisent ces études. Il ajoute qu'il y a encore quelques mois, les conclusions de l'étude du BRGM n'étaient pas connues et que celles-ci n'étaient pas imaginables. Il donne l'exemple d'exploitants de Nancras se demandant pourquoi ils ne pouvaient pas irriguer alors que de l'autre côté de la route leurs collègues le pouvaient. Il était donc possible de sentir, selon lui, qu'il y avait un problème et aujourd'hui ce problème est traduit de manière concrète. Pour P. FERCHAUD, il est donc important de réaliser ces études même si celles-ci doivent prendre du temps. Il dit comprendre que les irrigants aient de leur côté des obligations mais il pense que pour répondre à la question, il y a différents leviers qu'il faut essayer d'actionner de façon à montrer que l'on progresse pour pouvoir faire avancer le PTGE dans sa globalité. Il souhaitait répondre à ce point car, à écouter l'intervention, il avait l'impression que le PTGE n'est qu'un projet d'irrigants ce qui n'est pas le cas.

G. GOULEVANT explique que l'AEAG a évoqué durant les réunions du groupe de travail les actions dites « sans regret ». Il explique être pour la mise en place de toutes les actions pouvant permettre une amélioration de la situation et ajoute qu'il n'y a peut-être pas que l'agriculture dans le PTGE mais que sans elle, il n'y a pas de PTGE.

P. FERCHAUD, en accord avec les propos de G. GOULEVANT, propose ensuite aux autres participants de s'exprimer.

F. DE ROFFIGNAC, explique se sentir mal à l'aise car, en 2017, lorsque le PTGE Seudre a été lancé, l'objectif était d'essayer de faire discuter les gens le sujet de l'eau en les mettant autour de la table. Elle trouvait donc que le lancement de ce PTGE était une bonne idée et ajoute que l'objectif n'était pas de faire que des réserves de substitution même si cela lui a été reproché. Elle ajoute qu'elle est la présidente du SYRES 17, syndicat créé en 2015 par le Conseil départemental de la Charente-Maritime, regroupant des agriculteurs et une majorité d'élus du Conseil départemental permettant d'avoir une vue d'ensemble sur le département. Ce syndicat avait pour but d'essayer de trouver des solutions par rapport à cette difficulté connue sur le département. Elle explique que l'annonce d'un Vp nul après toutes ces années arrive brutalement. Elle revient ensuite sur les propos de J. PROU disant que si on simplifie la situation il n'y a donc plus d'eau ni pour les poissons, ni pour les besoins humains car nous sommes complètement dépendants des autres territoires. Elle explique se mettre quelques instants à la place des agriculteurs, car c'est un monde qu'elle connaît bien, et elle se demande quelle peut être leur réaction. Elle pense qu'il ne faut pas laisser les choses en l'état et qu'il faut se donner du temps. Malgré ce constat, il n'est pas possible de dire aux agriculteurs que l'irrigation se termine demain. Elle revient ensuite sur les propos de G. GOULEVANT en disant que des choses ont été mises en place et qu'il y a déjà des changements de pratiques pouvant s'observer. Elle donne l'exemple de jeunes agriculteurs qu'elle connaît pour lesquels de nombreuses adaptations ont été réalisées notamment via un accompagnement de l'Agence de



l'eau sur l'amélioration de l'efficience de l'irrigation. Elle pense que chacun, au niveau de la profession agricole, a essayé de faire des efforts, la preuve étant que les volumes prélevés ont largement diminué, que les surfaces en maïs qui sont systématiquement décriées, ont aussi diminué, que l'arboriculture se déploie, etc. Elle dit grossir un peu le trait pour essayer de faire réagir et ajoute que toute la profession s'interroge aujourd'hui sur ses changements de pratiques, ses productions et sur tout ce qu'elle apporte comme vie au territoire. Elle dit avoir créé la marque « *Plus de 17 dans mon assiette* » et se demande ce qu'il va pouvoir être fait au niveau de la CARA avec ces nouvelles données. Elle a également permis de créer le site *manger17.fr* pour trouver les producteurs de proximité mais sans eau, elle se demande quel est leur avenir. Elle donne l'exemple de l'approvisionnement des touristes à qui on va finir par donner des tomates produites en Espagne et pense qu'on se bouche la vue puisqu'on est capable d'importer n'importe quel produit de l'extérieur mais que chez nous on est capable de décrier et de ne pas proposer de solution. Elle a donc une grosse question : *Que peut-on proposer au monde agricole permettant de nous alimenter, de vivre et d'avoir de l'emploi local tout en étant raisonnable dans nos façons de faire ?* Elle partage l'opinion de J. PROU et notamment la nécessité que suffisamment d'eau arrive jusqu'à la mer pour les professionnels ostréiculteurs et pêcheurs. Elle conclue en disant que chaque partie du territoire est interdépendant et qu'il est nécessaire de se poser les bonnes questions et de prendre le temps de voir les implications de ce qu'on va décider.

P. FERCHAUD remercie F. DE ROFFIGNAC et dit avoir bien noté que le trait avait volontairement été grossi. Il pense qu'effectivement le territoire a des besoins, notamment alimentaires, et que les citoyens sont en train d'évoluer dans leurs pratiques de consommation. Il ne croit pas qu'il soit question ici de faire en sorte que les marchés en circuits courts s'approvisionnent dans d'autres pays et explique que le territoire est en train de s'organiser et que ses habitants possèdent une réelle volonté de s'alimenter au plus près possible. Selon lui, le choix à faire est justement de privilégier les productions consommées sur place par rapport aux autres productions. Cela fait partie des sujets sur lesquels il va falloir se prononcer car il y a là un véritable enjeu. Il pense qu'il faut que tout le monde s'interroge, consommateurs comme producteurs, et que le marché évolue. Il ajoute que F. DE ROFFIGNAC a raison de souligner que le Conseil départemental s'est mobilisé sur la question des circuits courts mais aussi sur la question des réserves de substitution avec notamment la création du SYRES pour laquelle il a voté favorablement à l'époque car il était question, à l'origine, d'un syndicat permettant d'avoir une gestion publique de l'eau. Pour lui, le débat est clos et aujourd'hui il demande que la CLE se prononce sur la question posée. En tant que président de la CLE, il rappelle que son rôle est de défendre le territoire ; territoire qui aujourd'hui ressort comme dépendant du reste. Il souhaite personnellement aller plus loin dans la connaissance de ces interactions et continuer en parallèle à s'interroger sur les volumes hivernaux. C'est pour cette raison que dans la proposition de mandat il y a deux éléments sur lesquels il croit bon de continuer à travailler (Cf. diapositive 35). Il propose donc que la CLE mandate le SMBS pour continuer dans ces deux directions-là.

Avant de se positionner, Y. THOMAS revient sur sa demande et s'il est possible de séparer les deux questions. Elle explique que la profession n'est pas opposée à ces propositions mais

qu'une étude à une échelle plus large demande des délais importants. Elle fait notamment référence aux échanges sur la question des financements.

P. FERCHAUD répond que l'objectif est justement de donner un mandat pour travailler sur ces deux axes en parallèle.

Y. THOMAS demande ensuite ce que va devenir le DOE durant la période des réflexions.

P. FERCHAUD répète qu'il faut travailler en parallèle sur ces deux questions et qu'il faudra voir ensuite quels seront les outils les plus appropriés.

Y. THOMAS explique qu'avec un Vp nul, la profession ne sait plus quoi faire. Elle précise clairement ne pas être en opposition avec ces travaux, les choses devant être pacifiées au maximum. Néanmoins, elle demande ce que deviennent les agriculteurs irrigants face à ce DOE non respecté 8/10 ans.

P. FERCHAUD rappelle que le DOE n'est pas du ressort de la CLE et qu'il n'est pas possible de délibérer sur un DOE dérogatoire. La CLE délibère sur des éléments en lien avec ses compétences.

J. PROU revient sur les propos de F. DE ROFFIGNAC. Il rappelle que les conclusions sont terribles et se demande si ce n'est pas une bonne chose que de les avoir aujourd'hui plutôt que dans 10 ans lorsqu'il y aura en plus l'impact du changement climatique. Il s'interroge car c'est peut-être une situation qui, de toute façon, allait se produire un jour ou l'autre avec l'évolution du climat. Selon lui, si c'est une question arrivant un peu tôt dans l'agenda du climat, il faut la prendre comme elle vient en choisissant entre ne pas agir ou trouver des solutions innovantes. Dans tous les cas l'aspect réglementaire sera remis en cause et il fait appel aux services de l'Etat pour trouver des solutions, par exemple du stockage pour plusieurs usages (exemple du stockage multiusages agriculture/ostréiculture donné par F. PATSOURIS il y a plusieurs années). Il ajoute qu'il est nécessaire de se poser la question de l'apparition d'un nouveau système, différent de celui de nos ancêtres, avec lequel il faut s'obliger à vivre dans les prochaines années, tous ensemble, avec de nouvelles formes pour stocker cette eau.

P. FERCHAUD répond à J. PROU que c'est bien ça l'objet du PTGE. Il ajoute que les deux propositions de mandat vont toutes les deux dans le sens des agriculteurs et que c'est justement pour répondre à leur demande qu'elles sont faites. Elles ne sont donc pas contre les agriculteurs mais faites pour que les agriculteurs trouvent des leviers d'actions. Il ne souhaite pas entendre que ces études sont contre leur profession alors qu'au contraire, travailler sur les volumes hivernaux, c'est bien pour la profession agricole. Il précise qu'une étude à l'échelle de la nappe est également faite pour que les irrigants de la Seudre ne subissent pas autant ces prélèvements extérieurs. Il croit que c'est bien dans le sens de la préservation du territoire et de ses intérêts que ces propositions sont faites. Il demande aux participants s'il y a d'autres interventions.

G. BERTRAND comprend qu'il est demandé à la CLE de faire un chèque en blanc puisque les coûts des travaux ne sont pas connus. Il trouve ça grave.

P. FERCHAUD répond que ce n'est pas un chèque en blanc puisqu'avant de lancer ces études, les cahiers des charges et les coûts seront étudiés.

G. BERTRAND ajoute qu'il a l'impression que la CLE est là pour faire vivre les bureaux d'études.

P. FERCHAUD lui répond que c'est son avis mais qu'il ne pense pas que ce soit l'avis de l'ensemble des membres de la CLE.

Il reprend et demande s'il y a des membres contre les mandats présentés :

- 1 vote contre
- 2 abstentions

Il remercie l'assemblée pour ce vote quasi unanime.

#### *Demande de mandat à la CLE pour le lancement de la stratégie.*

C. BLONDEL explique que la partie suivante vise à présenter les perspectives de travail. Elle invite M. ERAUD à prendre la parole pour aborder la phase de stratégie et commencer à travailler sur les leviers pouvant être mobilisés dès maintenant pour tenter de trouver des solutions alternatives le plus rapidement possible.

M. ERAUD présente la phase de travail de stratégie envisagée (Cf. diapositives 37 à 56).

Durant la présentation de la diapositive sur la valorisation des eaux usées traitées issues des STEP (REUT) pour l'irrigation, C. BLONDEL invite J. LYS, vice-président du service assainissement de la CARA, à prendre la parole.

J. LYS prend la parole et lit le discours suivant :

*« Mesdames et Messieurs les membres de la CLE,*

*Chaque année la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique épure environ 6 millions de m<sup>3</sup> d'eaux usées. Ces eaux traitées sont rejetées dans le respect de normes préfectorales strictes et adaptées aux différents milieux récepteurs.*

*Consciente des enjeux que représente l'eau, la CARA a été précurseur en matière de réutilisation d'eaux traitées avec, depuis des décennies, la fourniture d'eau pour l'arrosage des golfs de Royan et de La Palmyre ainsi que des espaces verts du ClubMed.*

*Mais cela n'est pas pour nous une fin mais doit être le prélude à une réutilisation à grande échelle pour notamment l'irrigation agricole. En 2000 déjà, nous avons tout fait pour mettre en place cette économie circulaire de l'eau mais le projet n'avait pas pu aboutir. Nous étions*

*probablement trop en avance. Notre volonté ne s'est jamais éteinte, bien au contraire, elle s'est même renforcée.*

*En 2017, la réalisation d'une étude de faisabilité de cette réutilisation en irrigation agricole avait été inscrite dans le Schéma Directeur d'Assainissement.*

*Aujourd'hui, le contexte a changé, les mentalités ont évolué et surtout les besoins actuels et futurs nous imposent d'agir.*

*Comme nous vous l'avons présenté lors de la CLE du 29 avril dernier, cette étude est en cours, en partenariat avec notre délégataire, la CERA. Elle a été confiée à ECOFILAE spécialiste français et international dans le domaine.*

*Un projet démonstrateur est envisagé à une échelle modeste (de l'ordre de 100 000 m<sup>3</sup> pour 60 ha) avec les eaux traitées par la station d'épuration de Cozes incluant un volet recherche et développement. Un projet de REUT plus ambitieux pourrait suivre avec les eaux traitées des stations de Saint-Palais-sur-Mer et Les Mathes pour apporter plusieurs millions de m<sup>3</sup> d'eau recyclée dans les secteurs qui en ont le plus besoin.*

*La CARA souhaite mener à bien ces projets dans la concertation, en s'inscrivant dans la démarche PTGE (Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau), porté par le SMBS et le SYRES, pour additionner nos forces.*

*Nous demandons donc à la CLE de bien vouloir créer un groupe de travail PTGE / REUT qui sera une instance d'échanges entre tous les acteurs.*

*Nous espérons que cette collaboration sera moteur dans la réussite de ce projet qui serait exemplaire et en ferait une référence nationale par son ampleur et son impact positif pour ce territoire que nous partageons et aimons tous. »*

P. FERCHAUD remercie J. LYS pour ce discours. Il pense que la REUT est effectivement un levier prometteur et que cette proposition ne peut faire que l'unanimité. Il ajoute qu'un groupe de travail peut émerger avec les différents partenaires afin d'avancer. La REUT est clairement l'un des outils sur lesquels la CARA a déjà commencé à travailler et sur lequel il y a de la matière.

J. LYS complète ses propos en expliquant qu'il y a actuellement deux projets : celui de Cozes pouvant être fait d'ici 2022-2023 et celui de Saint-Palais-sur-mer, plus long à mettre en place car il y a d'énormes travaux à financer.

P. FERCHAUD répond qu'il faut bien commencer un jour et donne l'exemple de la mise en place du SIVOM Royannais pour lequel le maillage pour aller chercher les effluents a été progressif autour des stations. Il termine en disant que ce projet prend du temps mais que ce temps « perdu » au début sera du temps gagné à l'issue.

J. LYS comprend les inquiétudes des agriculteurs et dit avoir échangé avec G. GOULEVANT. Il indique que les STEP se situent dans les secteurs où l'irrigation est moins présente et que l'objectif sera de ramener l'eau dans les lieux d'utilisation.

P. FERCHAUD indique que, lorsqu'on regarde les cartes de la production et consommation, on s'aperçoit qu'il y a plusieurs kilomètres à parcourir, induisant des coûts importants.

F. CHABOISSEAU dit qu'il peut être gênant de parler tout le temps d'irrigation. Cependant, les prélèvements d'eau agricole représentent la variable d'ajustement. Il rappelle les efforts des irrigants en matière de consommation, passée de 18 hm<sup>3</sup> à 6 hm<sup>3</sup> d'eau prélevée sans compensation. Il pense qu'aujourd'hui un seuil critique est atteint et qu'avec un Vp nul, il n'y aura plus de PTGE. Par conséquent, il explique que le territoire risque de perdre de nombreuses exploitations, risquant d'en agrandir d'autres et d'éloigner les productions du territoire. Il ajoute qu'il entend parler des projets de réserves depuis plus de 20 ans et que, pour la plupart, les agriculteurs n'y croient plus. Il conclut en disant qu'il ne faut pas faire de projets pour dans 20 ans car il risque de ne plus y avoir d'agriculteurs en face.

P. FERCHAUD remercie F. CHABOISSEAU pour son intervention.

J. PROU explique avoir lu dans les journaux que ces actions se justifient car l'eau serait perdue en allant à la mer. Il pense que c'est inutile de sur-justifier le fait d'envoyer des eaux usées traitées à l'agriculture et pense qu'il faut le faire par envie ou parce que c'est une bonne décision. Il pense que ce n'est pas juste de qualifier ces eaux de perdues puisqu'elles peuvent être utiles, notamment pour la Seudre, grâce à leur taux plus élevé en matière organique. Il ajoute ensuite que face à cette situation de baisse de la ressource en eau généralisée il faut travailler sur du multi-usages et réfléchir avec l'ensemble des acteurs. Selon lui, il est nécessaire de ne pas travailler en bi-latéral et craint, qu'au bout d'un moment, lorsqu'il n'y aura pas assez d'eau, l'agriculture soit l'usage sacrifié. Il se tourne vers les services de l'Etat pour que ces derniers prennent part aux échanges.

P. FERCHAUD répond que, la vraie question, comme l'a souligné J. PROU, est celle du partage de la ressource et la formule de la façon suivante : « *comment partager la ressource en eau quand celle-ci se raréfie ?* »

F. DE ROFFIGNAC revient sur la notion de multi-usages, sujet qu'elle explique entendre régulièrement à l'Agence de l'eau. Elle donne l'exemple d'un ouvrage de stockage d'1 hm<sup>3</sup> pour lequel il y aurait 900 000 m<sup>3</sup> pour l'agriculture et 100 000 m<sup>3</sup> pour un autre usage tel que la réalimentation des cours d'eau. Elle pense que pour cela, il faudra que l'Etat prenne sa part de responsabilité en disant ce qui est autorisé et ce qui ne l'est pas. Elle trouve que la réflexion à mener est globale et que les acteurs commencent à se poser des questions de façon plus ouverte qu'il y a quelques années parce qu'ils se retrouvent face à cette importante difficulté d'une moindre quantité d'eau disponible.

P. FERCHAUD répond que ces échanges reprennent de vieux débats en rappelant les propos tenus par le passé par F. PATSOURIS [*ancien président de la section régionale conchylicole, devenue comité régional conchylicole* - NDR].

M. ERAUD termine sa présentation sur les différents leviers mobilisables dans le cadre de la stratégie du PTGE Seudre.

P. FERCHAUD rappelle que le PTGE Seudre est constitué d'un panel de solutions et que M. ERAUD vient d'en présenter un catalogue complet permettant de montrer que le territoire ne se trouve pas dans une impasse. Il pense que c'est important de le comprendre car il existe de multiples pistes de travail. Il explique que c'est pour cette raison qu'il est demandé aux membres de la CLE s'ils sont d'accord pour continuer ces réflexions de la phase de stratégie.

C. BLONDEL ajoute que les co-porteurs du PTGE Seudre souhaitent avancer sur le PTGE malgré la situation. Elle indique que cela a également été souligné par le groupe de travail « volumes Seudre ». Elle réexplique qu'en tant que co-porteur, le SMBS sollicite la CLE pour obtenir un mandat, c'est-à-dire un accord officiel de la CLE, pour lancer ces réflexions puisque le diagnostic n'est pas validé dans son ensemble. Pour la cellule d'animation, les réflexions qu'il est proposé d'engager dans ce mandat peuvent l'être en parallèle de celles menées dans le cadre des volumes.

P. FERCHAUD précise que l'idée est donc de ne pas perdre de temps et d'avancer sur les points pouvant l'être pour que les transitions évoquées plus tôt soient les plus courtes possibles. Il demande aux participants s'il y a des questions.

En l'absence de question, P. FERCHAUD propose de passer au vote :

- 0 vote contre
- 0 abstention

Les co-porteurs du PTGE Seudre obtiennent donc un mandat pour poursuivre les réflexions sur la stratégie du PTGE Seudre.

Il rappelle que l'heure de fin est prévue pour 17h et que s'il faut écourter l'ordre du jour, les derniers points pourront être reportés à la prochaine CLE.

## **Partie 2 : Résultats de l'étude sur la définition des débits biologiques: Validation des valeurs de débits proposées à St-André-de-Lidon et Corme-Ecluse.**

---

B. COUPRY, directeur du bureau d'études Eaucéa, présente les résultats de l'étude sur la définition des débits biologiques (Cf. Annexe 3 – diaporama « Présentation Eaucéa »).

P. FERCHAUD remercie B. COUPRY pour son intervention et demande aux participants s'ils souhaitent intervenir.

D. TANTIN, en faisant référence à sa connaissance du terrain, explique avoir l'impression que la valeur de 1,2 m<sup>3</sup>/s en débordement est une valeur très faible.

B. COUPRY lui répond qu'il a raison et que c'est une valeur naturellement raisonnable mais artificiellement très faible. Aujourd'hui, il y a très peu d'endroits où avec 1 m<sup>3</sup>/s il y a débordement. Il précise que cela s'explique par le niveau d'aménagement du cours d'eau ou peut-être par la station retenue où il y a un niveau important d'envasement du lit.

D. TANTIN demande à B. COUPRY s'il connaît le nombre de lieux où se produiraient un débordement avec cette valeur de 1 m<sup>3</sup>/s.

B. COUPRY répond qu'il n'a pas fait l'analyse exhaustive du nombre de frayères potentielles car la question ne lui a pas été posée. En revanche c'est une question intéressante car elle permettrait de trouver des opportunités territoriales, c'est-à-dire des secteurs sur lesquels concentrer l'effort.

P. FERCHAUD explique ensuite que l'objectif est que la CLE se prononce sur les valeurs de débits biologiques présentées : 1,2 m<sup>3</sup>/s à Saint-André-de-Lidon et 2,1 m<sup>3</sup>/s à Corme-Ecluse.

B. COUPRY précise qu'il s'agit d'une plage de valeurs, par exemple de 0,75 à 1,2 m<sup>3</sup>/s à Saint-André-de-Lidon. Ces valeurs correspondent à peu près aux débits que la Seudre connaît 45 jours par an, une année sur quatre. Il explique qu'il faut garder à l'esprit que ce n'est pas la valeur de débit qui est importante mais la plage de valeurs de débits pour que les fonctions écologiques aient le temps de s'exprimer.

G. GOULEVANT répond que la Seudre est un canal depuis 150 ans et qu'elle doit connaître ce genre d'évènement tous les hivers. Il suppose que des zones de frayères existent toujours puisque le brochet est encore présent dans le cours d'eau. Il souligne un élément intéressant de cette étude dans le sens où elle ne considère pas uniquement une relation au débit mais qu'elle intègre également le problème posé par l'architecture du fleuve [*morphologie recalibrée du cours d'eau* – NDR] pour permettre la reproduction du brochet. Il pense que cela n'est pas complet parce que certaines zones pourraient être modifiées.

B. COUPRY rappelle que l'objectif n'était pas d'explorer tout le territoire mais de s'appuyer sur des stations ciblées. Il explique que si la connaissance de terrain montre qu'il peut y avoir des zones marginales encore favorables à la reproduction du brochet ou des zones potentiellement disponibles sous réserve d'un aménagement, à ce moment-là, cela devient du cas par cas. Il ajoute que cela signifie que pour chaque site, plusieurs analyses doivent être réalisées : fonctionnement hydraulique, abaissement ou rehausse de la berge, etc. Il précise que pour réaliser un site restant en eau 45 jours consécutifs, il faut faire en sorte qu'il soit inondé pour 1m<sup>3</sup>/s car c'est un débit revenant une année sur quatre. Il espère que le changement climatique ne viendra pas écrêter cette valeur. Il conclut en expliquant que le raisonnement se fait donc en deux étapes : évaluation du potentiel hydrologique du cours d'eau puis choix et adaptation des aménagements éventuels à son potentiel.

P. FERCHAUD ajoute que sur la dimension historique, lorsque l'on remonte quelques siècles plus tôt, il est possible de s'apercevoir que les données ne sont pas du tout les mêmes et que la situation tend vers une raréfaction plutôt que vers une amplification. Il ajoute qu'il y a effectivement un problème depuis 150 ans mais que cette durée n'est rien par rapport à l'échelle de la vie de la Seudre. Il complète en parlant des difficultés liées à ces aménagements et il pense que lors des discussions antérieures sur le PTGE, il a également été dit que cela faisait partie des sujets sur lesquels il faut travailler. L'objectif est donc bien de trouver tous les outils permettant d'améliorer la situation dont celle-ci.

Il demande aux participants de se prononcer sur les valeurs de débits biologiques :

- 0 vote contre
- 0 abstention

Il invite M. ERAUD à passer à la présentation suivante.

### Partie 3 : Bilan du diagnostic préalable et lancement de la concertation sur la gestion de l'eau dans les marais d'Arvert et de Saint-Augustin.

---

J-P. DAVID introduit cette partie en expliquant que le SMBS a été sollicité par la DDTM 17 en 2018 pour lancer une démarche sur la gestion de l'eau dans les marais d'Arvert et de Saint-Augustin suite aux inondations de l'hiver 2018. Il explique que le SMBS a ensuite été sollicité par le Conseil départemental de la Charente-Maritime et qu'une première réunion de cadrage a eu lieu en 2020 avec les ASCO des marais doux d'Arvert et de Saint-Augustin, M. LYS et les représentants ostréicoles du chenal de la Poterie. A la suite, il a été proposé de lancer un diagnostic préalable, réalisé par M. ERAUD de l'Ifrée pour vérifier que les conditions de la concertation étaient bien réunies afin de préparer une éventuelle concertation sur ce secteur. Il laisse ensuite la parole à M. ERAUD.

M. ERAUD présente les éléments sur la concertation sur la gestion de l'eau dans les marais d'Arvert et de Saint-Augustin (Cf. diapositives 59 à 77).

P. FERCHAUD pense que c'est un sujet complexe qu'il fallait traiter avec un regard extérieur d'où l'intérêt de travailler avec des structures comme l'Ifrée permettant de prendre du recul.

Y. THOMAS remercie M. ERAUD pour son travail. Elle trouve que les enjeux ont bien été mesurés. Elle suggère ensuite que, vu la complexité de la situation, l'UNIMA fasse partie du groupe de travail prochainement constitué. Elle explique que l'UNIMA a changé de gouvernance avec 70 % pour les collectivités et 30 % pour les ASCO et qu'il possède une expertise sur la gestion des marais. Elle ajoute qu'ils sont intervenus en 2018 lorsqu'il y a eu des problèmes techniques à la station de pompage de Chalézac. En tant qu'expert, elle pense qu'ils ont vraiment un savoir-faire qui permettant d'alimenter les réflexions du groupe de travail.

M. ERAUD explique que dans le cadre de la concertation, elle va positionner les experts à une place différente de l'habitude. Elle va mettre au cœur du travail les acteurs du territoire concernés par la situation puis elle va solliciter les experts en fonction des besoins du groupe. Elle précise que l'UNIMA a été repéré comme l'un des acteurs qu'il sera nécessaire de solliciter. En parallèle elle explique que si elle met dans le groupe tous les experts étant déjà intervenus sur le marais, il n'y a plus de place pour les acteurs du territoire parce qu'il y a beaucoup de structures. Elle invite Y. THOMAS à ne pas hésiter à lui reparler cette demande. Elle précise que la concertation c'est aussi inverser la relation de travail à l'expertise car l'expertise ne vit pas au quotidien ce territoire et ce n'est pas elle qui va devoir subir les futurs choix. Il est donc important de laisser de la place aux acteurs du territoire.

C. RHONE remercie M. ERAUD et le SMBS pour ce travail et explique que les professionnels présents à l'une des réunions réalisées cette semaine sont motivés. Elle précise ensuite que la date pressentie pour la réunion publique en décembre risque de poser quelques problèmes de disponibilités au niveau des conchyliculteurs.



P. FERCHAUD répond qu'il faut effectivement jongler entre les calendriers de chaque profession et que les messages envoyés ont été reçus. Les experts sont au service des acteurs et il est important de le rappeler.

M. HYVERNAUD demande si le classement des marais d'Arvert et de Saint-Augustin en NATURA 2000 est bien pris en compte dans la démarche.

M. ERAUD explique qu'accompagner un groupe de concertation fait que celui-ci doit faire des propositions efficaces et réalisables. Par conséquent, le cadre réglementaire dans lequel ils doivent travailler fait partie du cadre global de travail. Il faudra donc travailler avec ce cadre lié à NATURA 2000.

Y. THOMAS explique ne pas avoir osé intervenir dans le cadre du PTGE et dit qu'il y a au minimum 7 hm<sup>3</sup>/an d'eau douce issue de ces marais partant dans l'estuaire de la Seudre. Elle fait donc ce parallèle pour voir si cela peut être rattaché au PTGE.

P. FERCHAUD remercie les intervenants et invite J-P. DAVID à prendre la parole.

#### **Partie 4 : Etat d'avancement de l'étude cadmium**

---

J-P. DAVID fait un rapide point d'étape sur l'étude cadmium en cours (Cf. diapositives 78 à 82).

P. FERCHAUD le remercie et explique que les résultats de cette étude seront présentés lors d'une prochaine CLE. Il remercie les participants et clôture la réunion à 17h05.

**Annexe 1**  
**Liste des participants**

**Réunion de la CLE n°22**  
Le 4 octobre 2021, de 14h à 17h  
Salle Jean Riondet, ROYAN

Membres de la CLE présents ou représentés : 28/49

Nombre total de participants : 52

<b>Collège des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux - 15/25</b>
---

- Alain PUYON ..... EPTB Charente
- Emmanuel CRETIN ..... Commune de Mornac-sur-Seudre
- François SERVENT (pouvoir à Pascal FERCHAUD) ..... Commune de Nieulle sur Seudre
- Françoise de ROFFIGNAC ..... Conseil départemental de la Charente-Maritime
- Georges BERTRAND..... Commune de Champagnolles
- Guy MARY ..... Commune de Chaillevette
- Jacky QUESSON ..... CDC de Haute Saintonge
- Jacques LYS..... Eau 17
- Jean GEAY ..... Commune de Virollet
- Jean PROU..... Département de la Charente-Maritime
- Jean-Michel CHATELIER..... Commune de Meursac
- Lysiane GOUGNON ..... Commune de Sablonceaux
- Pascal FERCHAUD..... Syndicat mixte du bassin de la Seudre
- Serge ROY ..... Commune de Saint-Romain-de-Benet
- Thierry GEORGEON ..... Commune de Montpellier de Médillan
- Anthony CHARRUAUD (pour Cyril PROU) ..... Commune de Saint-Germain du Seudre

<b>Collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées - 9/13</b>
--

- Alain PUYON ..... UNIMA
- Charlotte RHONE..... Comité Régional Conchylicole 17
- Christophe CHASTAING..... UNIMA
- Dominique TANTIN ..... Fédération de pêche 17
- Fabien CHABOISSEAU ..... Chambre d'agriculture région Nouvelle-Aquitaine
- Jean-Marie BOURRY ..... Nature Environnement 17
- Jérôme MERY..... Fédération départemental des chasseurs 17

- Joël CHAGNOLEAU (pouvoir à F. CHABOISSEAU)..Syndicat de la propriété rurale et agricole17
- Philippe BABIN ..... Canoë Kayak Saujon
- Yvette THOMAS..... Chambre d'agriculture Charente–Maritime

#### Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics - 4/11







- Chloé BLANC..... Agence de l'eau Adour–Garonne
- Jean–Michel LALOUE ..... Conservatoire du littoral
- Léa ROBERT..... DDTM17
- Pascal DUBOIS ..... DREAL Nouvelle–Aquitaine

#### Autres personnes présentes - 24








- Alain GUIBERTEAU ..... Océalia
- Baptiste SIROT ..... EPTB Charente
- Bruno COUPRY ..... EAUCEA
- Cécile DUCOS..... CARA
- Cédric CIBERT ..... CARA
- Christelle CASTILLO ..... BRGM
- Christophe JUTAND..... Agence de l'eau Adour–Garonne
- Claire BLONDEL..... Syndicat Mixte du Bassin de la Seudre
- Clément BERACOCHEA ..... SYRES 17
- Clémentine GUILLAUD..... Agglomération Royan Atlantique
- Fabien POUSSIN..... SYRES 17
- Fabrice MEUNIER ..... EPTB Charente
- Fabrice THIBAUDEAU..... Océalia
- Frédéric BOURSIQUOT ..... Océalia
- Gaël GOULEVANT ..... ASA des irrigants Saintonge centre
- Jean–Philippe DAVID ..... Syndicat Mixte du Bassin de la Seudre
- Jennifer BAZUS ..... DDTM17
- Kristell PICHODOU ..... Département de Charente–Maritime
- Marie ERAUD..... Ifrée
- Marie ROUET ..... Fédération de pêche 17
- Mylène JOSSINET ..... DRAAF Nouvelle–Aquitaine
- Sylvie FONTENY..... Département de la Charente–Maritime
- Valentin POMMIER..... OUGC Saintonge
- Yann DAVITOGLU ..... Syndicat Mixte du Bassin de la Seudre



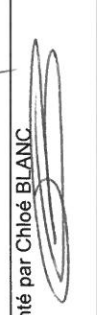

#### Personnes excusées

- Patrice BROUHARD ..... Commune de Le Gua
- Julien DURESSAY ..... Communauté d'agglomération Royan–Atlantique

Collège des représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements			
Nom	Prénom	Structure	Emargement
ALLAIN	Jacques	Commune de Cravans	
BERTRAND	Georges	Commune de Champagnolles	
BITEAU	Benoît	Région Nouvelle-Aquitaine	
BROUHARD	Patrice	Commune de Le Gua	Excusé
CHATELIER	Jean-Michel	Commune de Meursac	
CRETIN	Emmanuel	Commune de Mornac sur Seudre	
DE ROFFIGNAC	Françoise	Conseil départemental de Charente-M maritime	
DURESSAY	Julien	Communauté d'Agglomération Royan Atlantique	Excusé
FERCHAUD	Pascal	Syndicat Mixte du Bassin de la Seudre	
GEAY	Jean	Commune de Virollet	
GEORGEON	Thierry	Commune de Montpellier de Médillan	
GOUGNON	Lysiane	Commune de Sablonceaux	
HENAUT	Christelle	Forum des Marais Atlantiques	
LYS	Jacques	Syndicat Eau 17	
MARY	Guy	Commune de Chaillevette	mary
OSTA AMIGO	Laurence	Commune de La Tremblade	
PAPINEAU	Joël	Commune de Saint Sornin	
PROTEAU	Guy	Commune de Bourcefranc-le-Chapus	
PROU	Cyril	Commune de Saint Germain du Seudre	
PUYON	Alain	EPTB Charente	
QUESSON	Jacky	CDC de Haute Saintonge	
ROY	Serge	Commune de Saint Romain de Benet	
SERVENT	François	Commune de Nieulle sur Seudre	Pouvoir -> P. Ferchaud
SOULIVET	Raphaël	Commune de l'Eguille	
FALLIEU	Jean-Pierre	Département de Charente-M maritime	

jean

Nom	Prénom	Structure	Emargement
BABIN	Philippe	Canoe Kayak Saujon	
BOUYER	Christophe	Fédération Départementale des Chasseurs 17	
BRICHET	Gilles	Fédération de la Charente-Maritime pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques	
CHAGNOLEAU	Joël	Syndicat de la Propriété Privée Rurale et Agricole de la Charente-Maritime	Pouvoir à F. Chaboisseau
COIRIER	Daniel	CRC de Poitou-Charentes	RHONE 
FAUCHET	Hervé	Chambre de commerce et d'industrie de Rochefort et de Saintonge	
LABROUSSE	Philippe	APROMARAIS	
LEONARD	Jean-Louis	UNIMA	Chantal <del>CHASTAIGNE</del>
MICHEAU	Philippe	Comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins de la Charente-Maritime	
PICAUD	Patrick	Association Nature et Environnement 17	
Président	Monsieur le	Association UFC Que choisir	
SERVANT	Luc	Chambre d'Agriculture Région Nouvelle-Aquitaine	
TRANQUARD	Cédric	Chambre d'Agriculture de Charente Maritime	

Nom	Prénom	Structure	Emargement
BANEL	Eric	DIRM Sud Atlantique	
CHAUMETTE	Laurence	Direction Départementale de la Protection des Populations	
DELHEURE	Edwige	ARS Poitou-Charentes	
M. le Directeur		DREAL Nouvelle-Aquitaine	Raoual DUBOIS 
LALOUE	Jean-Michel	Conservatoire du Littoral	
LEMENAGER	Bruno	Agence de l'eau Adour Garonne	Représenté par Chloé BLANC 
M. le Préfet		Préfecture de Région Midi-Pyrénées	
M. le Préfet		Préfecture de la Charente Maritime	
PLISSON	Philippe	Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis	
PRIOL	Alain	DDTM17	Léa ROBERT 
SURUGUE	Nicolas	OFB Nouvelle Aquitaine	

Participants non-membres de la CLE			
Nom	Prénom	Structure	Emargement
BAZUS	Jennifer	DDTN 17	
DANITOGW	Yann	STBS	
ROUET	Flavie	FDARPA 17	
BERACOCHEA	Éléonore	SYRES 17	
ROUSSIN	Fabien	SYRES 17	
Gouletant	Guél	ASA	
COUPRY	Bruno	Énergie	
GUIBERTEAU	Alain	OCEALIA	
THIBAUD EAU	Fabrice	OCEALIA	
BOURRY	Jean Marie	WE17/SOS Riviers	
SIROT	Baptiste	EPTB Clamart	
Bourdinot	Fredric	OCEALIA	
MEUNIER	Fabrice	EPTB Charente	
CIBERT	Cedric	CARA	
TUTAUD	Christophe	AEOA	
CHABAISSEAU	Fabien	OUGC	
PREAU	Jean	CD17	
POMMIER	Volker	OUC Seuhg	
FONTEY	Sylvie	CD17	
JOSSINET	Nylerae	DRAAF NA	
PICHOUD	Kristel	CMF	
DUÇOS	Cécile	CARA	
GUILLAUD	Clemence	CMF	
Eraud	Flavie	Ifree	

Sauv  
Seudre



**22<sup>ème</sup> Commission Locale de l'Eau  
du SAGE Seudre  
4 octobre 2021 - Royan**

# ORDRE DU JOUR

---

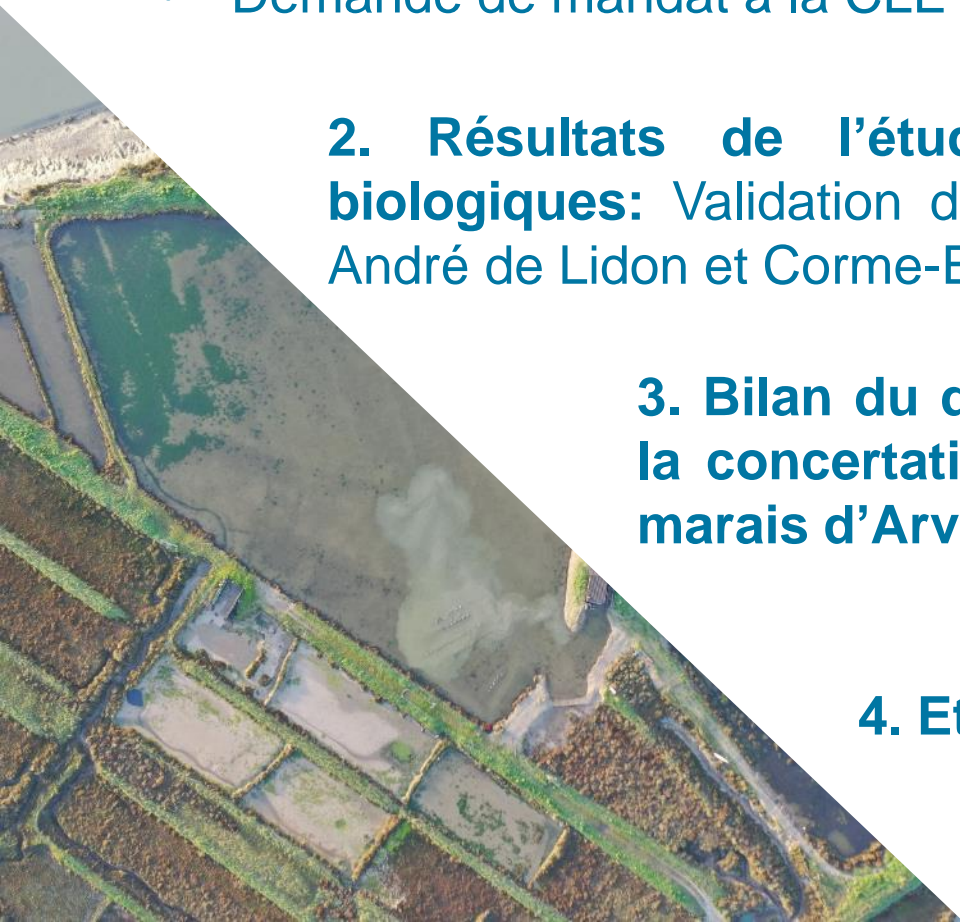
## 1. Présentation de l'avancement du PTGE Seudre :

- Présentation par le BRGM des éléments issus des premières simulations sur les volumes prélevables ;
- Demande de mandat à la CLE pour le lancement de la stratégie.

**2. Résultats de l'étude sur la définition des débits biologiques:** Validation des valeurs de débits proposées à St-André de Lidon et Corme-Ecluse.

**3. Bilan du diagnostic préalable et lancement de la concertation sur la gestion de l'eau dans les marais d'Arvert et de Saint-Augustin.**

**4. Etat d'avancement de l'étude cadmium.**





# ORDRE DU JOUR

---

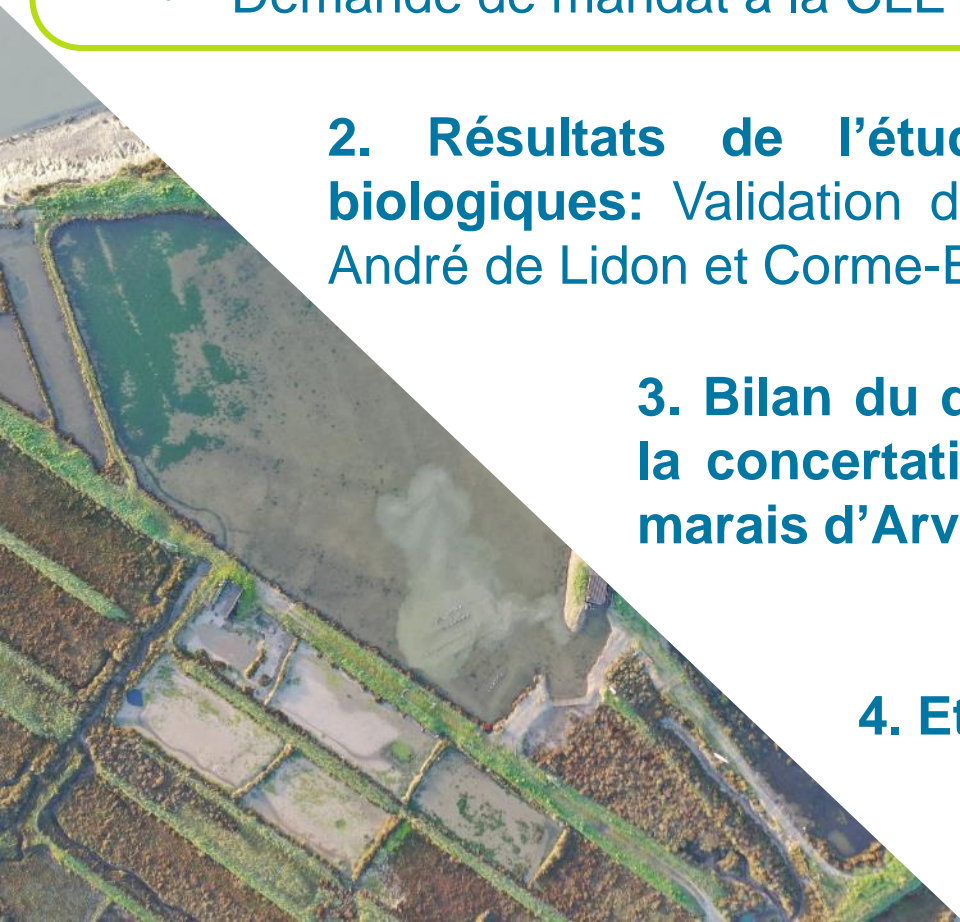
## 1. Présentation de l'avancement du PTGE Seudre :

- Présentation par le BRGM des éléments issus des premières simulations sur les volumes prélevables ;
- Demande de mandat à la CLE pour le lancement de la stratégie.

**2. Résultats de l'étude sur la définition des débits biologiques:** Validation des valeurs de débits proposées à St-André de Lidon et Corme-Ecluse.

**3. Bilan du diagnostic préalable et lancement de la concertation sur la gestion de l'eau dans les marais d'Arvert et de Saint-Augustin.**

**4. Etat d'avancement de l'étude cadmium.**



# 1. Présentation de l'avancement du PTGE Seudre

Présentation par le BRGM des éléments issus des premières simulations sur les volumes prélevables

---



## OBJECTIFS PARTIE 1 :

- Que les participants identifient la situation par rapport aux volumes et comprennent les enjeux en lien avec les résultats présentés par le BRGM.
- A l'issue de ces premiers échanges, obtenir un mandat de la CLE pour :
  - La poursuite des réflexions méthodologiques sur les volumes.
  - Le lancement des réflexions pour la phase de stratégie du PTGE Seudre.

# 1. Présentation de l'avancement du PTGE Seudre

Présentation par le BRGM des éléments issus des premières simulations sur les volumes prélevables

---

## Rappels



- Diagnostic en cours depuis septembre 2018 → question des volumes en suspens
  - CLE 19 (janvier 2020) : Validation partielle du diagnostic + mandat au groupe de travail « volumes Seudre »
- Validation du lancement des réflexions sur les Vp à la CLE du 28 janvier 2020.

# 1. Présentation de l'avancement du PTGE Seudre

Présentation par le BRGM des éléments issus des premières simulations sur les volumes prélevables

---

## Rappels

- 14 structures représentées
- Lancement en juin 2020 – 8 réunions passées
- *Appui technique : BRGM + Ifrée + expert AcclimaTerra*



# 1. Présentation de l'avancement du PTGE Seudre

Présentation par le BRGM des éléments issus des premières simulations sur les volumes prélevables

---

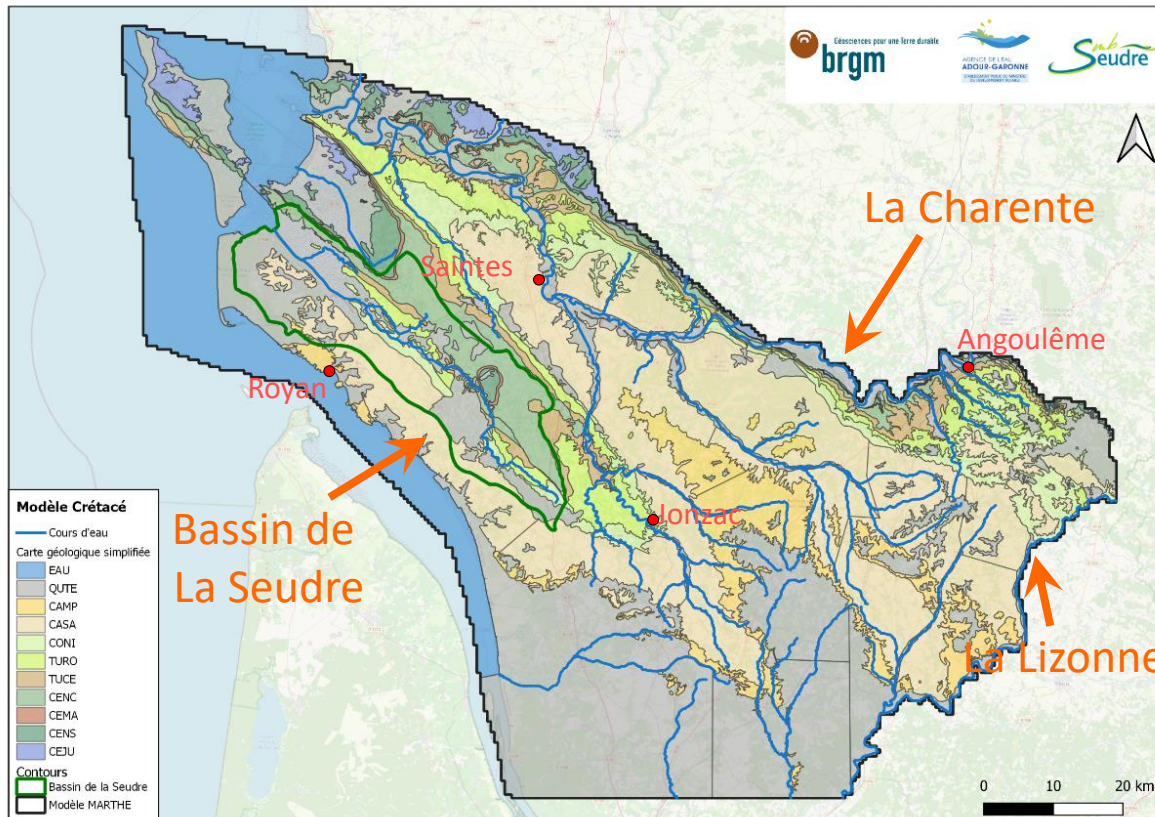
## Rappels

- **Mission confiée au groupe** : « *Sur la base d'éléments techniques, mener des réflexions sur les volumes prélevables et le volume potentiellement mobilisable l'hiver pour arriver à un consensus.* »
- **Comment ?**
  - ➔ En choisissant les scénarios à simuler et en suivant les simulations réalisées par le BRGM avec le modèle hydrogéologique.

# 1. Présentation de l'avancement du PTGE Seudre

Présentation par le BRGM des éléments issus des premières simulations sur les volumes prélevables

## Le modèle Crétacé sud Charentes

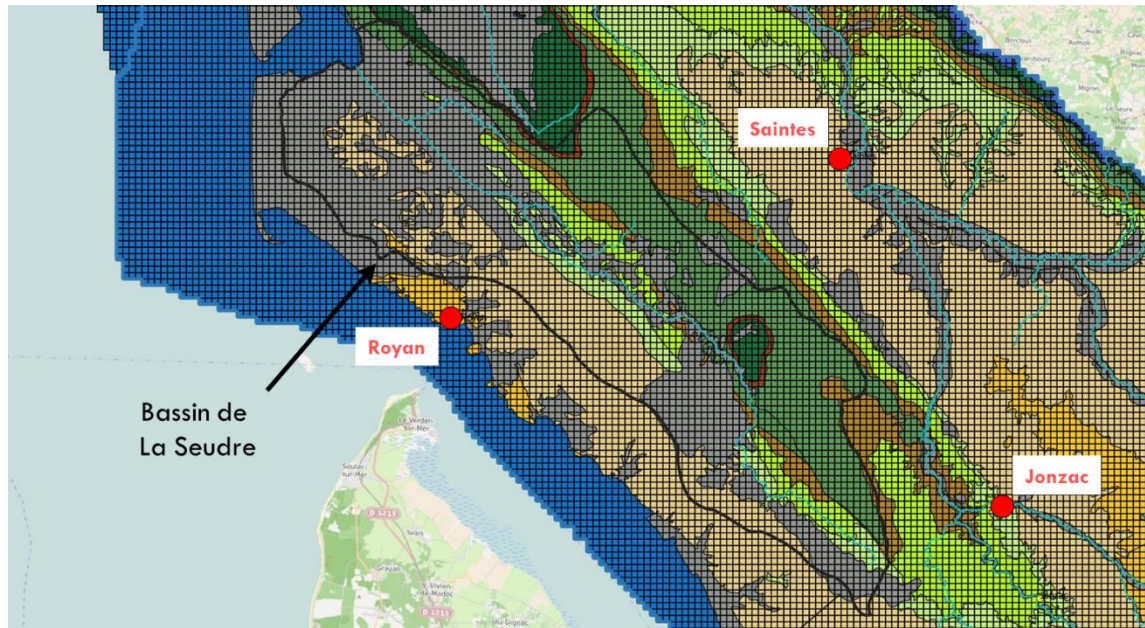


Modèle Crétacé V2	Type de couche géologique
1.Quaternaire et Tertiaire	Aquifère selon les zones
2.Campanien	Aquifère selon les zones
3.Campanien-Santonien	Aquifère selon les zones
4.Coniacien	Aquifère
5.Eponte entre Coniacien et Turonien	Non aquifère
6.Turonien	Aquifère
7.Eponte entre Turonien et Cénomanién	Non aquifère
8.Cénomanién calcaire	Aquifère
9.Marnes du Cénomanién	Non aquifère
10.Cénomanién sableux	Aquifère
11.Infra-Cénomanién imperméable et Jurassique	Non aquifère

# 1. Présentation de l'avancement du PTGE Seudre

Présentation par le BRGM des éléments issus des premières simulations sur les volumes prélevables

## Le modèle Crétacé sud Charentes



Mailles : 500 m x 500 m

Modèle Crétacé V2	Type de couche géologique
1.Quaternaire et Tertiaire	Aquifère selon les zones
2.Campanien	Aquifère selon les zones
3.Campanien-Santonien	Aquifère selon les zones
4.Coniacien	Aquifère
5.Eponte entre Coniacien et Turonien	Non aquifère
6.Turonien	Aquifère
7.Eponte entre Turonien et Cénomaniens	Non aquifère
8.Cénomaniens calcaires	Aquifère
9.Marnes du Cénomaniens	Non aquifère
10.Cénomaniens sableux	Aquifère
11.Infra-Cénomaniens imperméables et Jurassiques	Non aquifère

Période simulée : 2000-2018

Pas de temps : mensuel de septembre à avril et hebdomadaire de mai à août

# 1. Présentation de l'avancement du PTGE Seudre

Présentation par le BRGM des éléments issus des premières simulations sur les volumes prélevables

---

## Le modèle Crétacé sud Charentes

### Principe et données utilisées pour caler le modèle



Les données calculées par le modèle (niveaux d'eau, débit des cours d'eau,...) sont comparées aux données observées sur le terrain.

Pour reproduire au mieux cette réalité, des paramètres (notamment les caractéristiques hydrodynamiques) des différentes couches du modèle doivent être ajustés, **c'est la phase de calage.**

Une fois le calage satisfaisant, le modèle peut être utilisé pour faire des simulations à partir de différents scénarios.

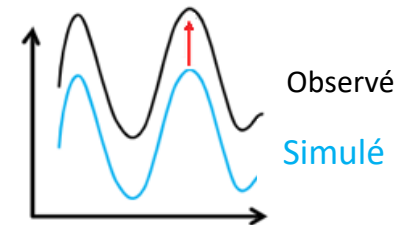
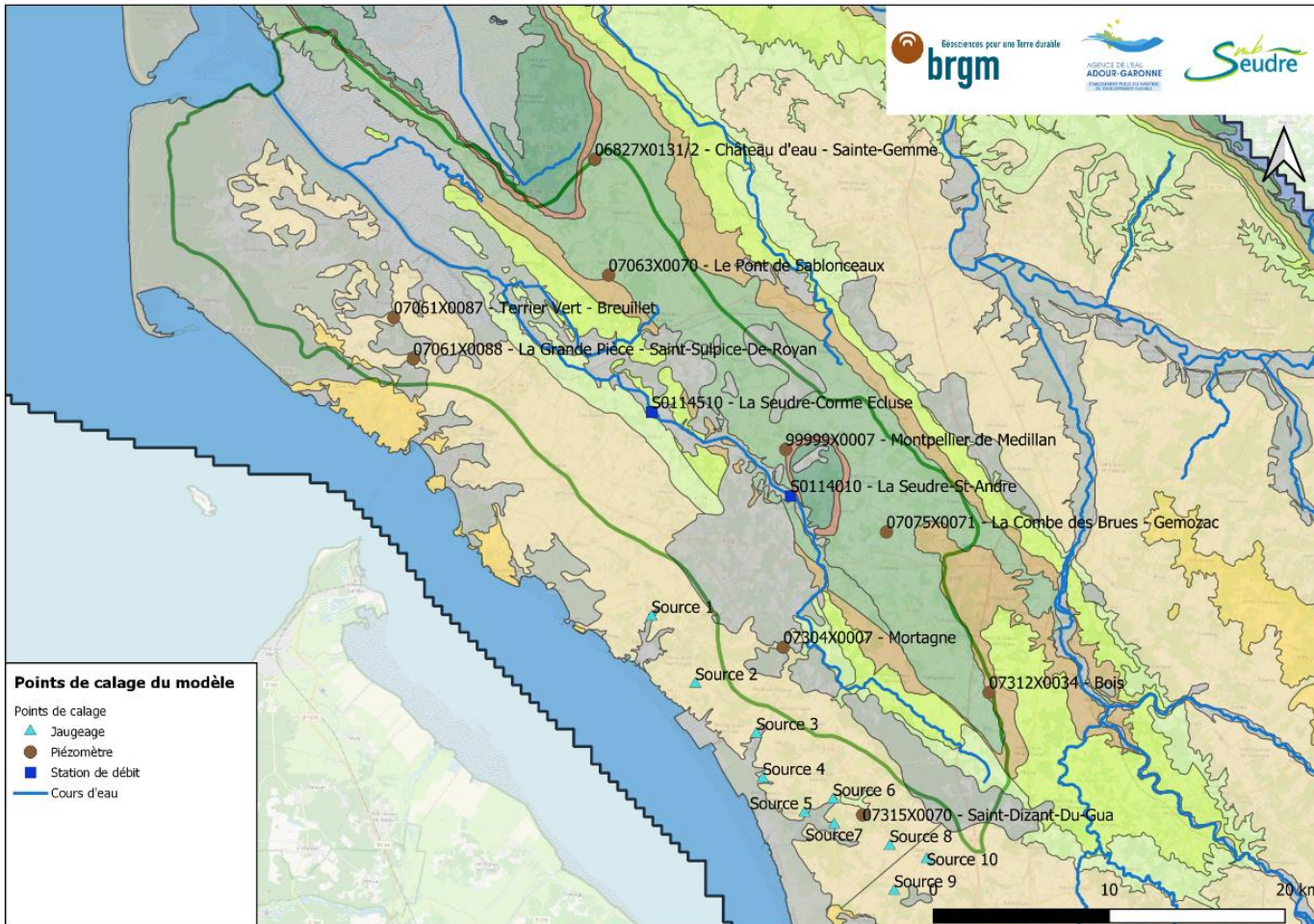


# 1. Présentation de l'avancement du PTGE Seudre

Présentation par le BRGM des éléments issus des premières simulations sur les volumes prélevables

## Le modèle Crétacé sud Charentes

### Principe et données utilisées pour caler le modèle



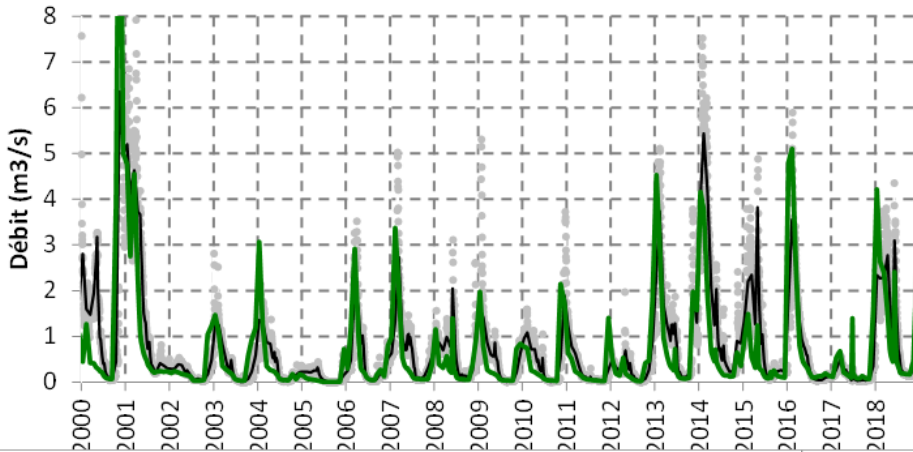
# 1. Présentation de l'avancement du PTGE Seudre

Présentation par le BRGM des éléments issus des premières simulations sur les volumes prélevables

## Le modèle Crétacé sud Charentes Illustration du calage du modèle

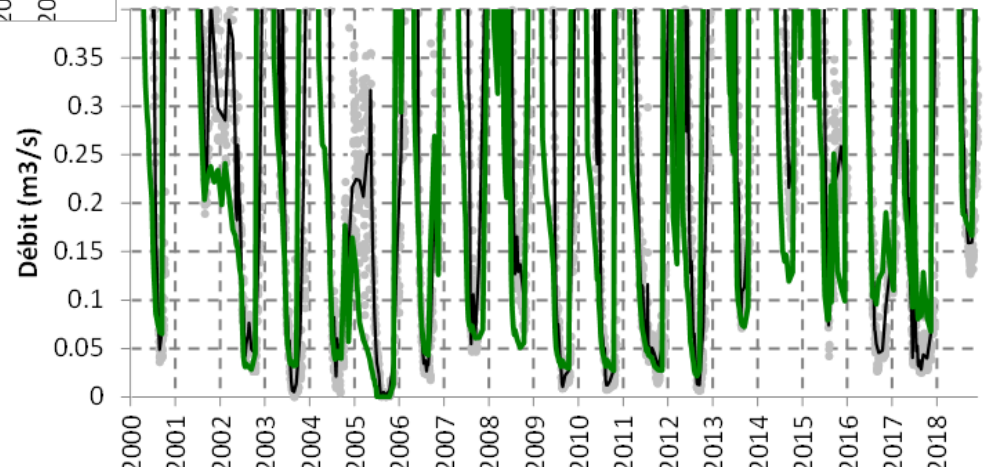
S0114010 - La Seudre-StAndre

• Observations — Observé au pas de temps — Calage Modèle



S0114010 - La Seudre-StAndre

• Observations — Observé au pas de temps — Calage Modèle



# 1. Présentation de l'avancement du PTGE Seudre

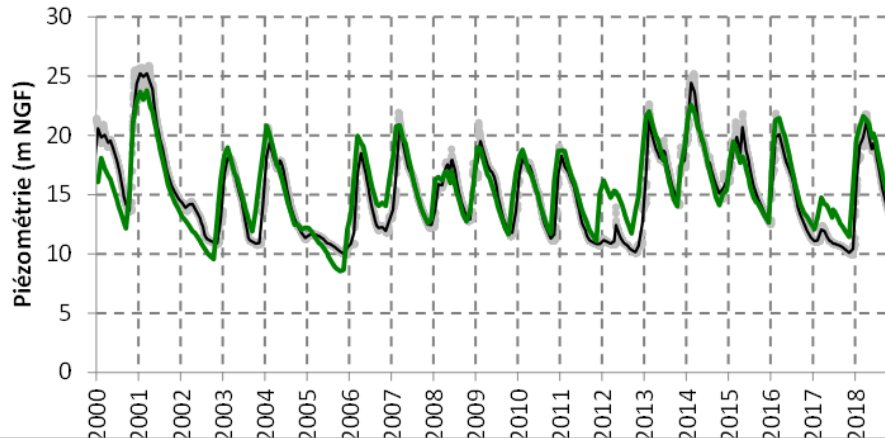
Présentation par le BRGM des éléments issus des premières simulations sur les volumes prélevables

## Le modèle Crétacé sud Charentes

### Illustration du calage du modèle

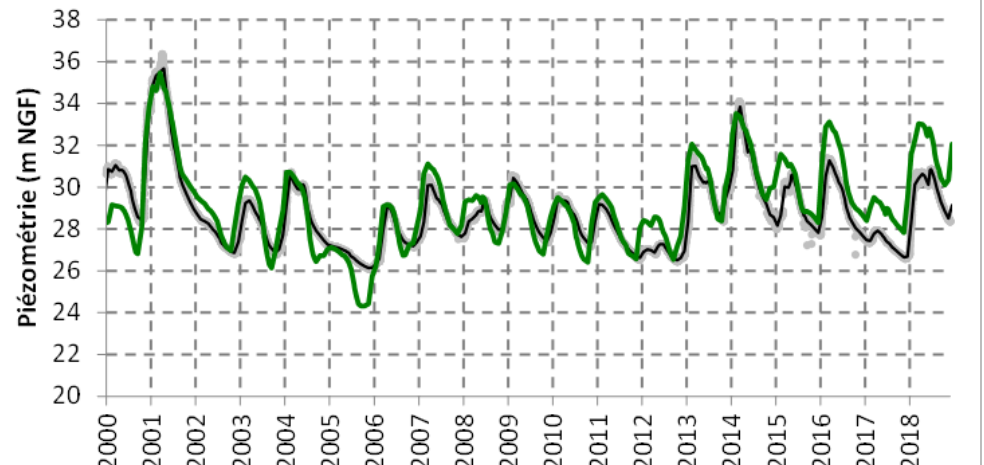
07304X0007 - CONI - MORTAGNE - Mortagne-Sur-Gironde

• Observations — Observé au pas de temps — Calage Modèle



07312X0034 - CENO CALC - BOIS - Bois

• Observations — Observé au pas de temps — Calage Modèle



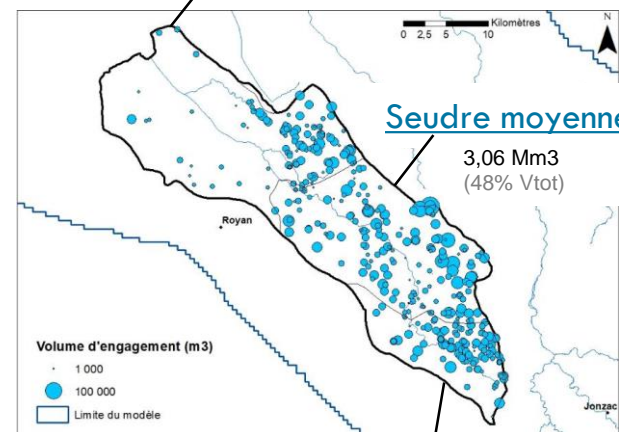
# 1. Présentation de l'avancement du PTGE Seudre

Présentation par le BRGM des éléments issus des premières simulations sur les volumes prélevables

## Rappels : conditions choisies par le groupe « volumes »

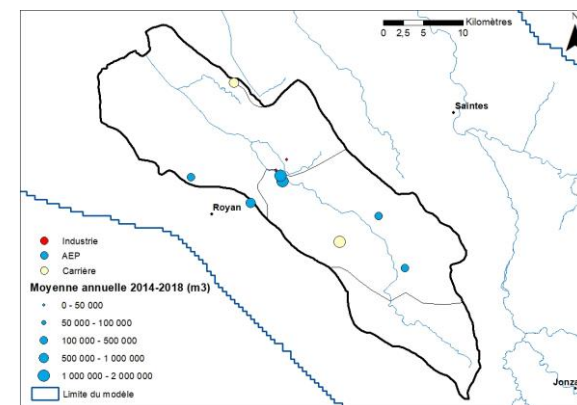
Conditions	Scénarios retenus
Points de prélèvement agricoles et volumes associés	→ <b>6,37 Mm<sup>3</sup></b> pour environ 185 irrigants
Répartition des prélèvements dans l'année	Date de début = 1er avril
	Date de fin = fin septembre
	Médiane des relevés de compteurs sans 2011 et 2017 (années exceptionnelles)
Valeur de DOE / conditions de dépassement	= 90 L/s à SADL
Points de prélèvements pour les autres usages	→ 4,9 Mm <sup>3</sup> pour l'eau potable, 48 336 m <sup>3</sup> pour l'industrie et 1,9 Mm <sup>3</sup> pour les carrières.

**Seudre aval** 1,57 Mm<sup>3</sup> (24,6% Vtot)



**Seudre amont**

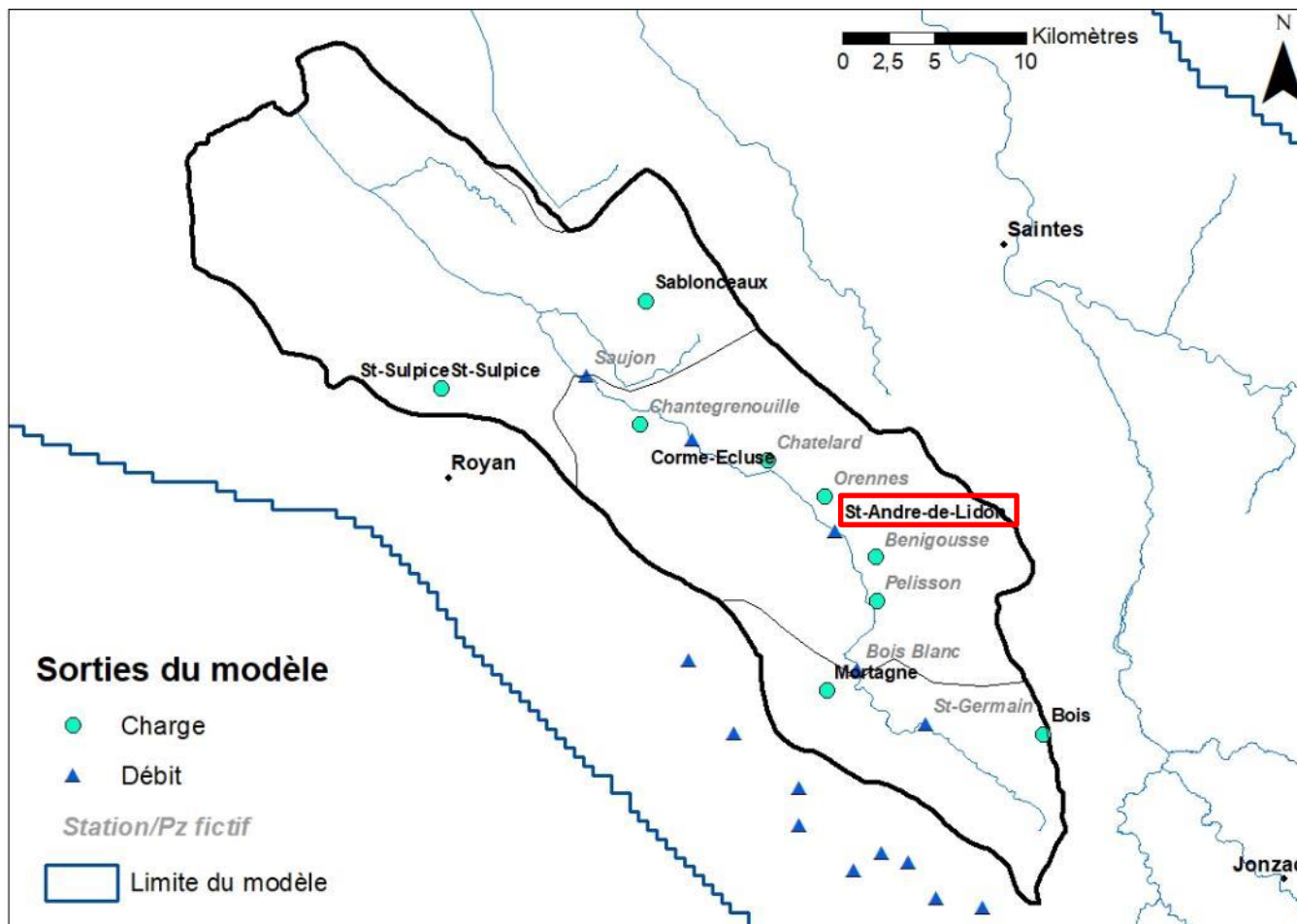
1,74 Mm<sup>3</sup> (27,3% Vtot)



# 1. Présentation de l'avancement du PTGE Seudre

Présentation par le BRGM des éléments issus des premières simulations sur les volumes prélevables

Débit à St-André-de-Lidon = seul point de contrôle jusqu'à atteinte du VP



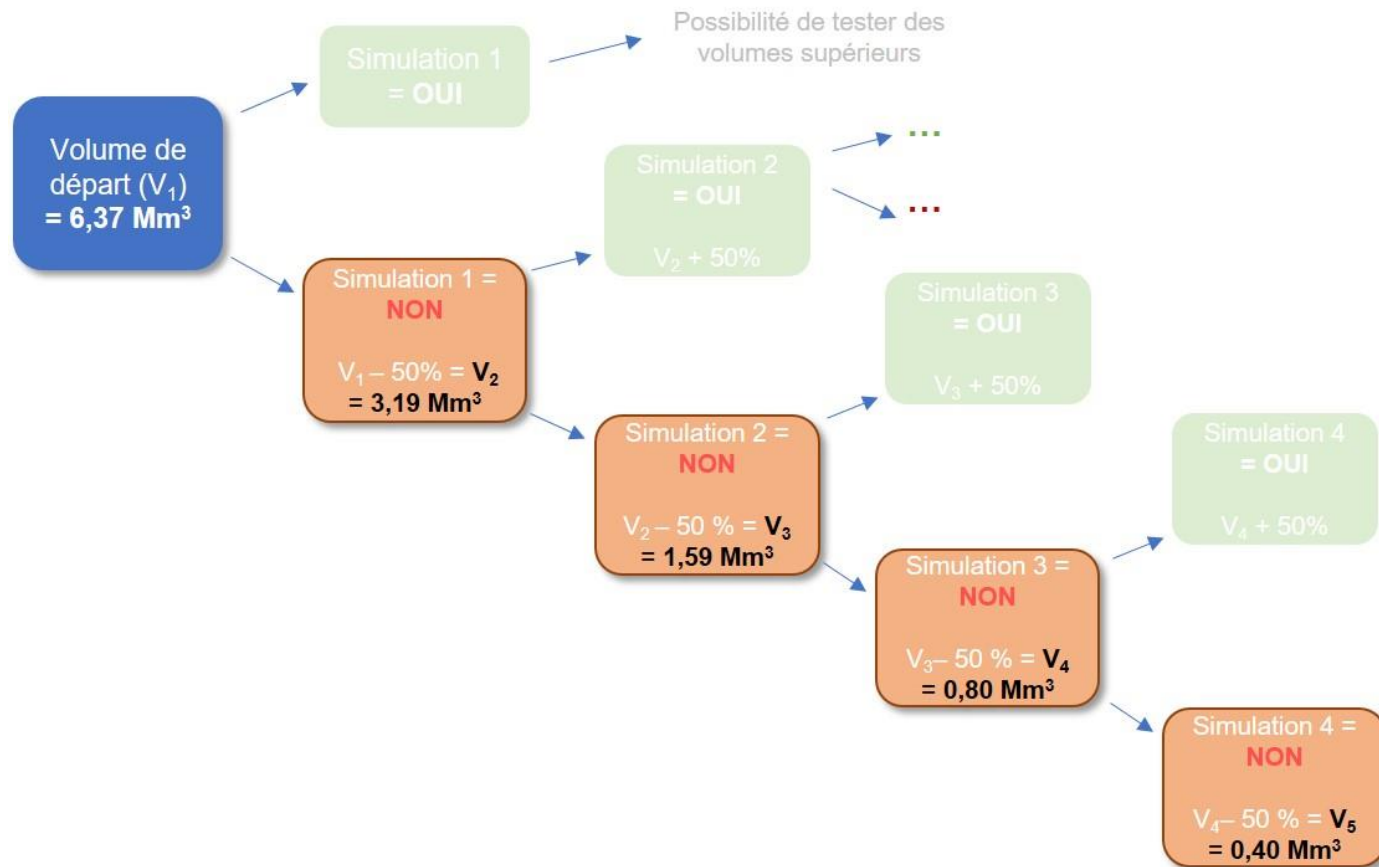
## Autres sorties :

14 points (dont 8 fictifs)  
+ sources des bords de Gironde

# 1. Présentation de l'avancement du PTGE Seudre

Présentation par le BRGM des éléments issus des premières simulations sur les volumes prélevables

## Méthodologie mise en œuvre pour estimer les Vp



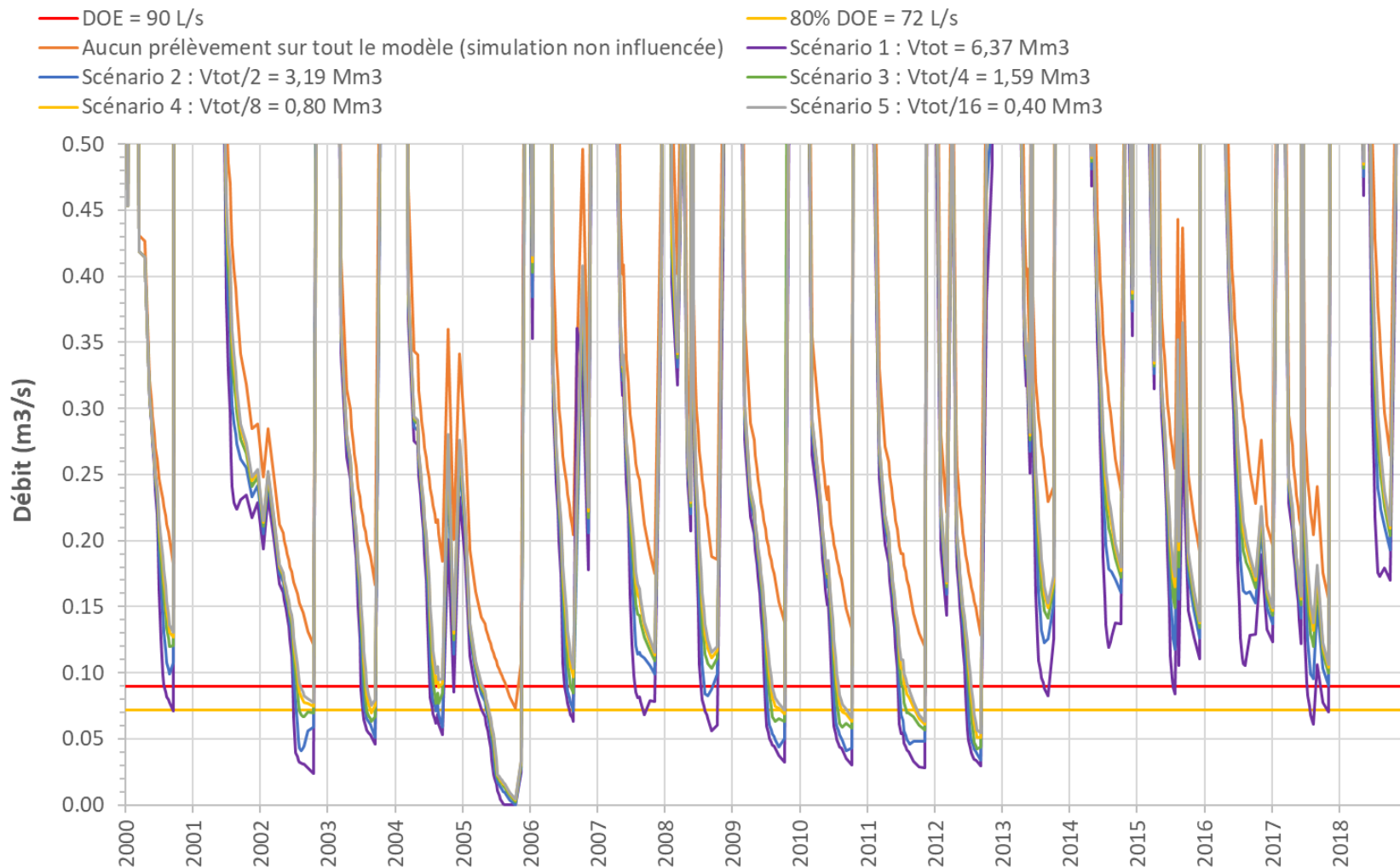
Si simulation = OUI → respect du DOE 8/10 années = augmentation possible

Si simulation = NON → non respect du DOE 8/10 années = diminution

# 1. Présentation de l'avancement du PTGE Seudre

Présentation par le BRGM des éléments issus des premières simulations sur les volumes prélevables

## S0114010 - La Seudre à Saint-André-de-Lidon



# 1. Présentation de l'avancement du PTGE Seudre

Présentation par le BRGM des éléments issus des premières simulations sur les volumes prélevables

---

## Simulations complémentaires

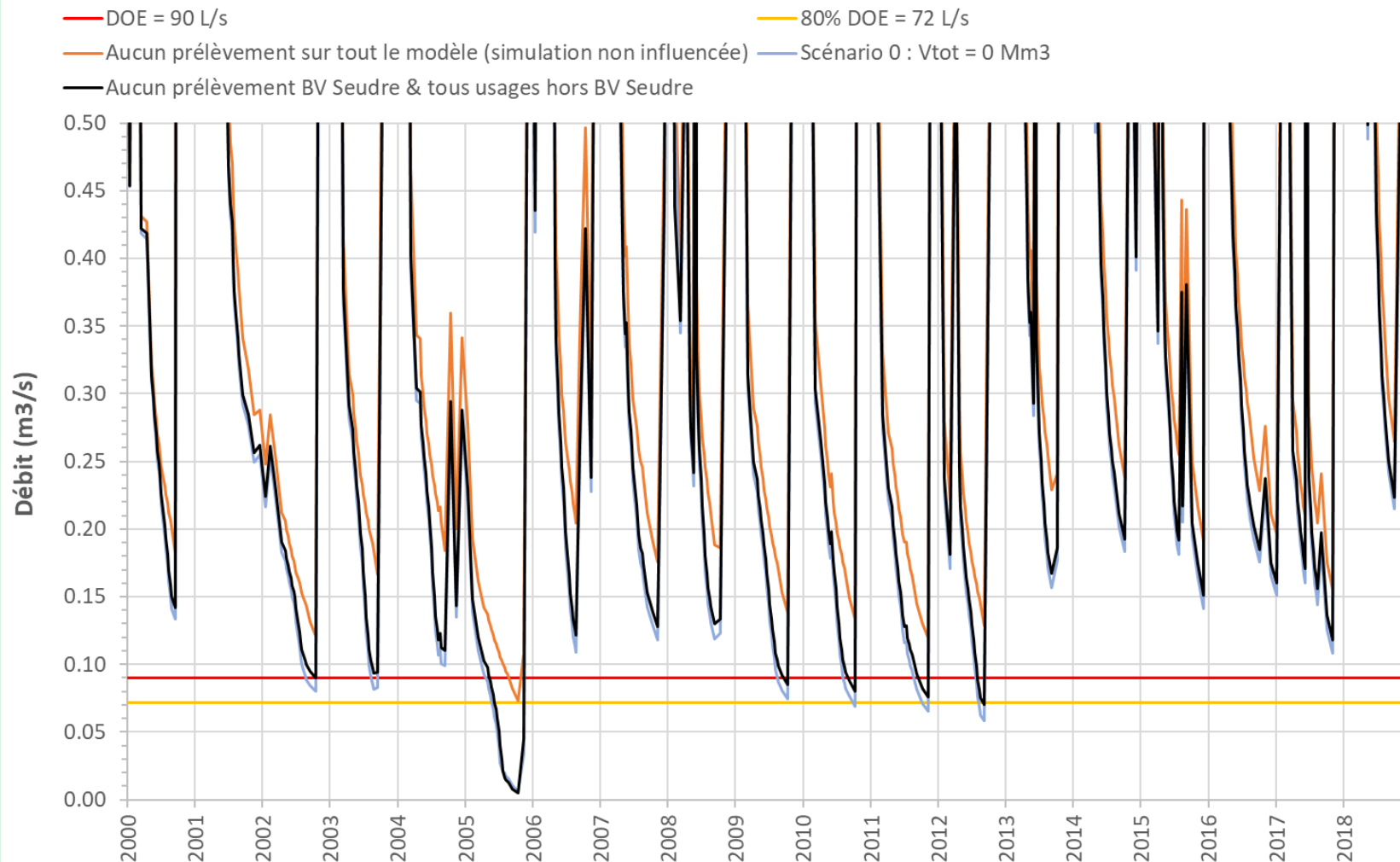
- Simulation 1' : **volume prélevé nul** sur les points d'**irrigation** du bassin de la **Seudre** ( $V_p=0 \text{ m}^3$ ).
- Simulation 2' : **volume prélevé/rejeté tous usages confondus** (AEP, irrigation, industrie, etc.) **nul** sur le bassin de la **Seudre** ( $V_{\text{seudre}}=0 \text{ m}^3$ ) ; les prélèvements effectués à l'extérieur du bassin de la Seudre restent effectifs pour tous les usages.
- Simulation 3' (non influencée) : **volume prélevé/rejeté tous usages confondus nul** sur la totalité du **modèle** ( $V_{\text{Modèle}}=0 \text{ m}^3$ )



# 1. Présentation de l'avancement du PTGE Seudre

Présentation par le BRGM des éléments issus des premières simulations sur les volumes prélevables

S0114010 - La Seudre à Saint-André-de-Lidon



# 1. Présentation de l'avancement du PTGE Seudre

Présentation par le BRGM des éléments issus des premières simulations sur les volumes prélevables

---

## Éléments de conclusion :

- Le DOE à SADL n'est pas respecté 8/10 ans, même dans un contexte de  $V_p$  « irrigation Seudre » = 0
- Ces éléments permettent de montrer que les prélèvements situés à l'extérieur du bassin de la Seudre influencent le débit de la Seudre.
- Sans réflexion sur les secteurs extérieurs au bassin de la Seudre, le  $V_p$  « irrigation Seudre » = 0.

# 1. Présentation de l'avancement du PTGE Seudre

Présentation par le BRGM des éléments issus des premières simulations sur les volumes prélevables

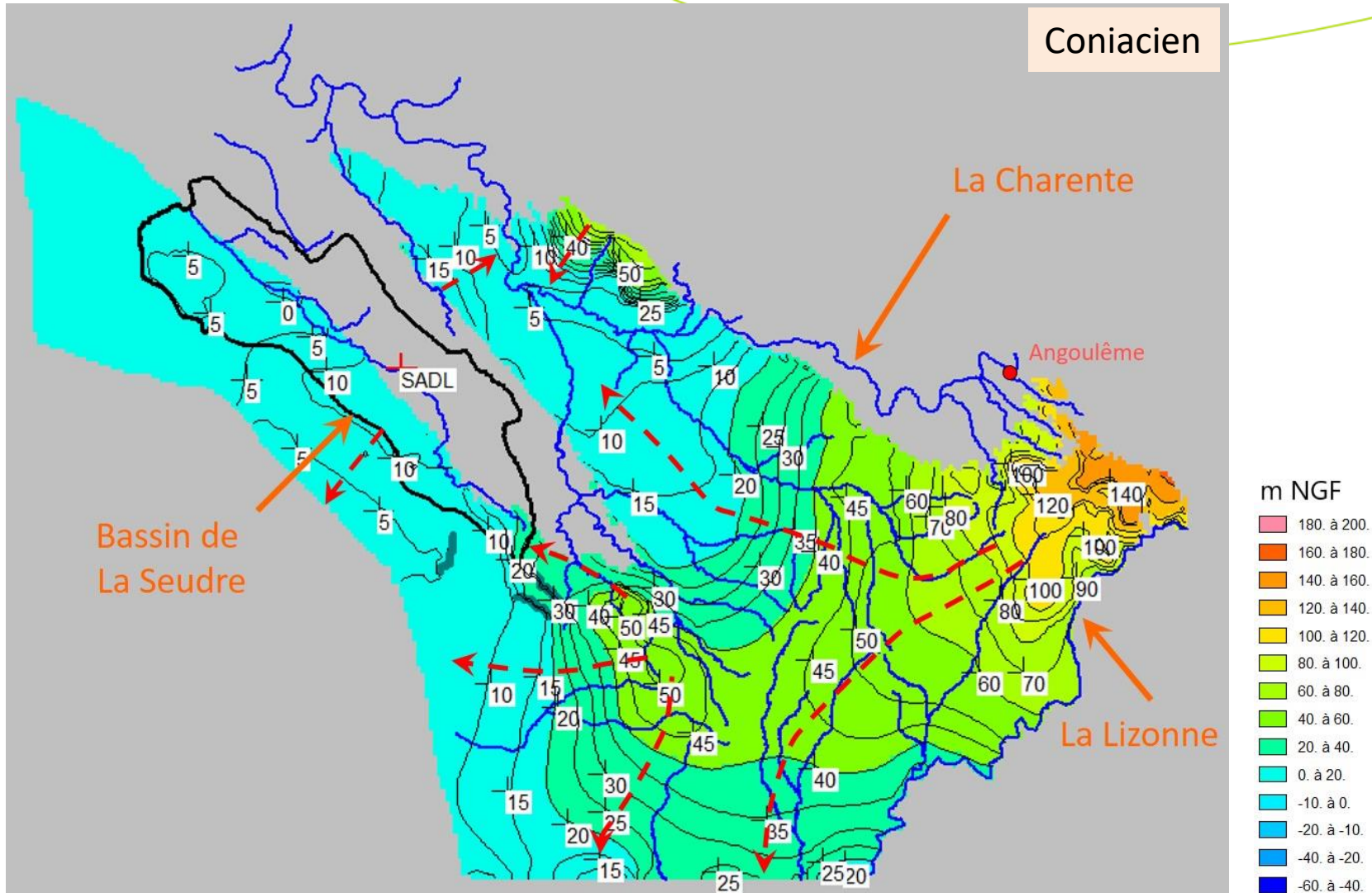
---

## Estimation de Vh sur le bassin de la Seudre ?

- Des réflexions ont été menées en comité technique.
- MAIS, c'est toujours la fréquence de dépassement du DOE à Saint-André-de-Lidon qui est utilisée comme référence pour affirmer qu'un Vh est disponible dans le milieu.
- Sans réflexion sur les secteurs extérieurs au bassin de la Seudre et/ou sur le critère garantissant le bon état des milieux aquatiques (DBh, autre), le **Vh « irrigation Seudre » = 0.**

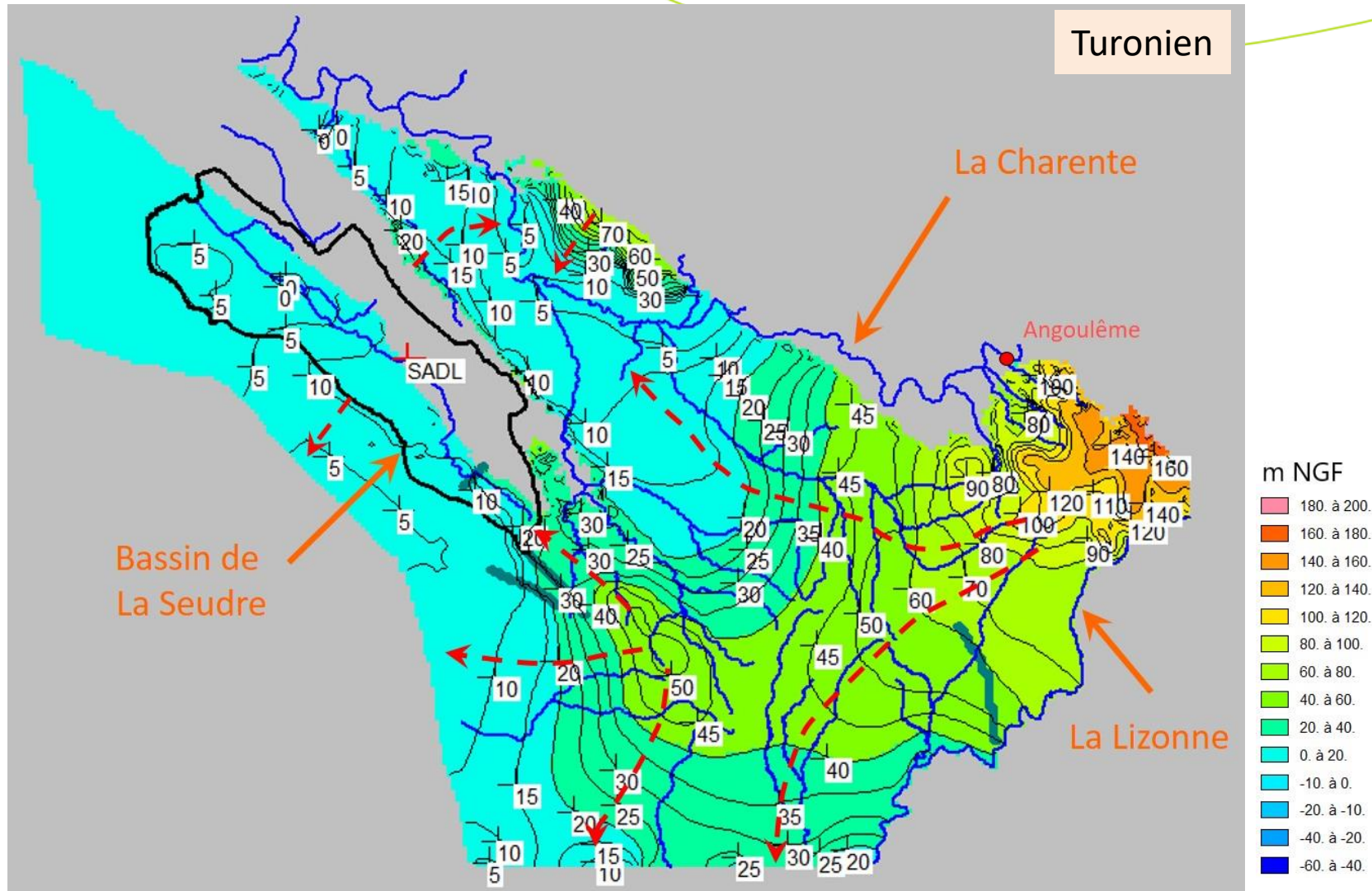
# 1. Présentation de l'avancement du PTGE Seudre

Ecoulements souterrains en sud Charentes en condition naturelle et BE



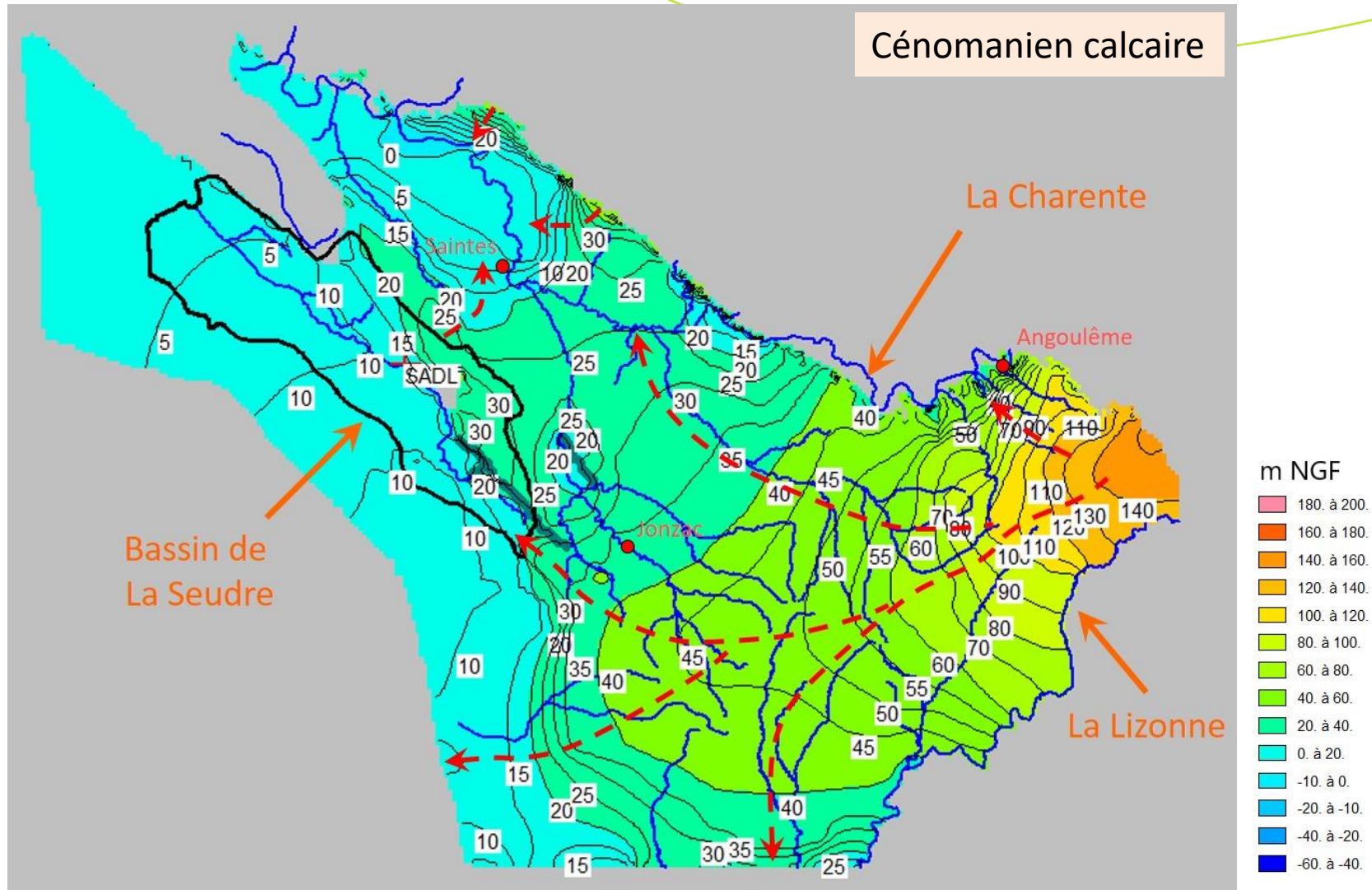
# 1. Présentation de l'avancement du PTGE Seudre

Ecoulements souterrains en sud Charentes en condition naturelle et BE



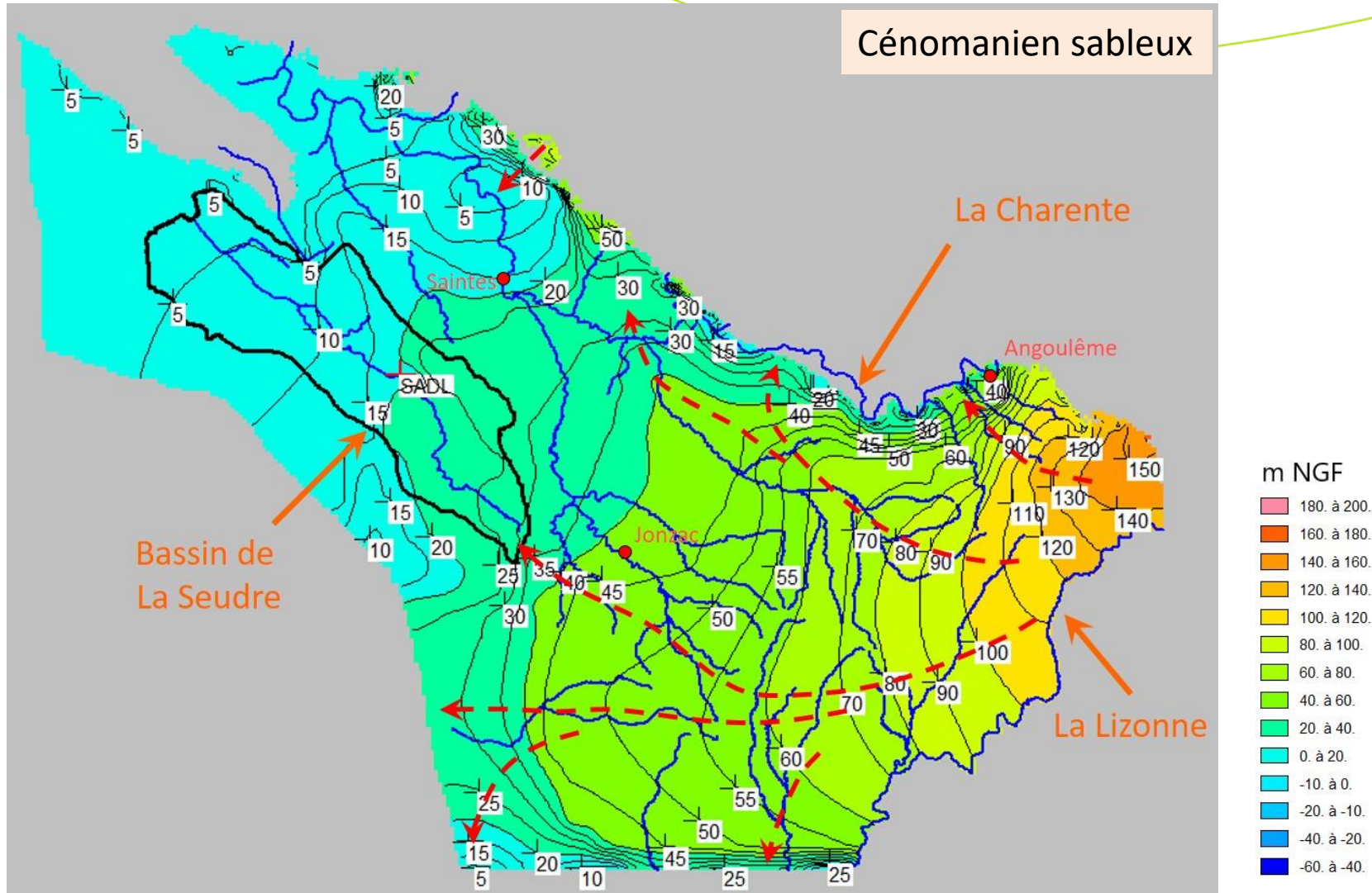
# 1. Présentation de l'avancement du PTGE Seudre

Ecoulements souterrains en sud Charentes en condition naturelle et BE



# 1. Présentation de l'avancement du PTGE Seudre

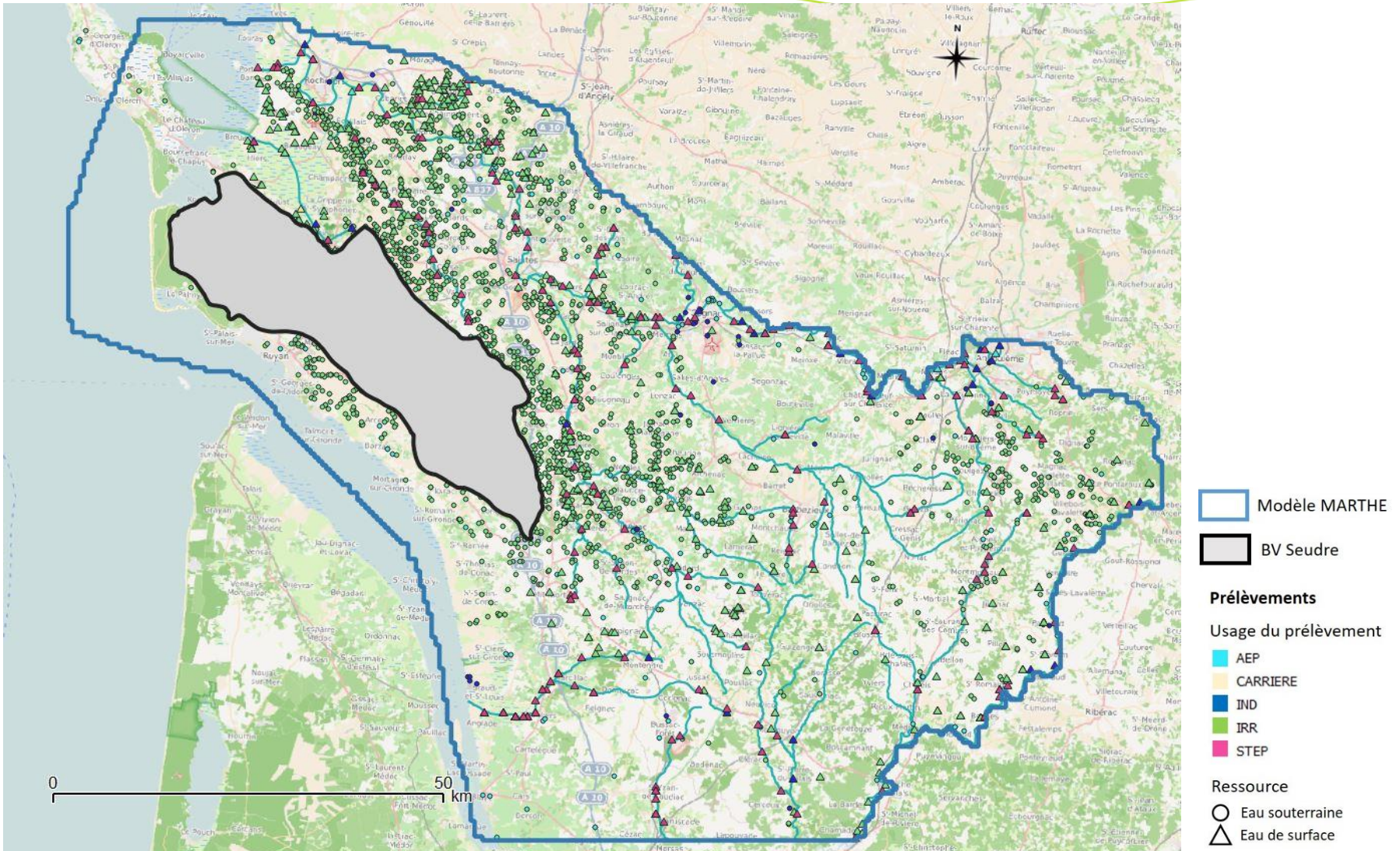
Ecoulements souterrains en sud Charentes en condition naturelle et BE



# 1. Présentation de l'avancement du PTGE Seudre

## Impact des prélèvements hors Seudre sur les niveaux piézométriques

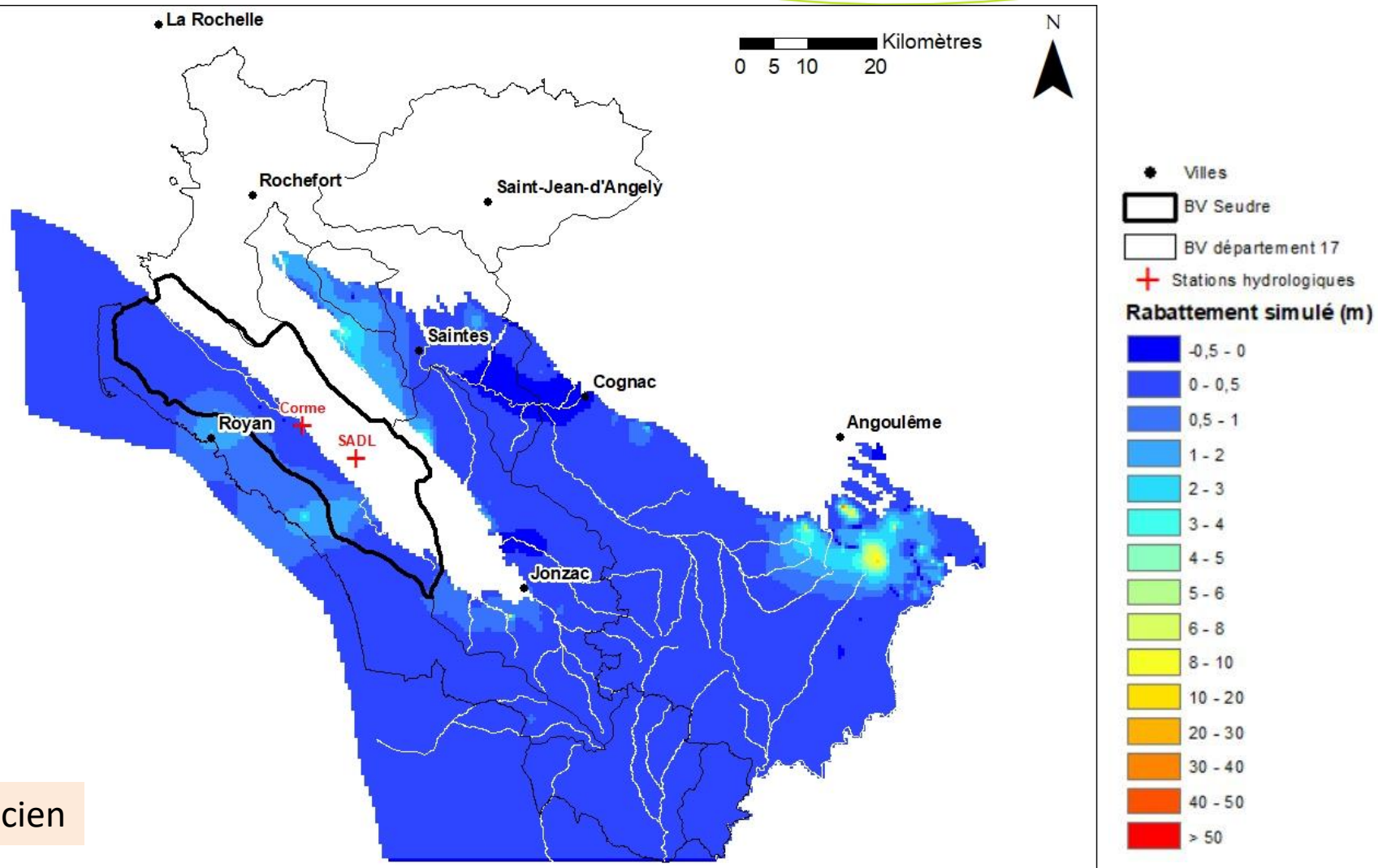
Emplacement des prélèvements extérieurs au bassin de la Seudre par type d'usage





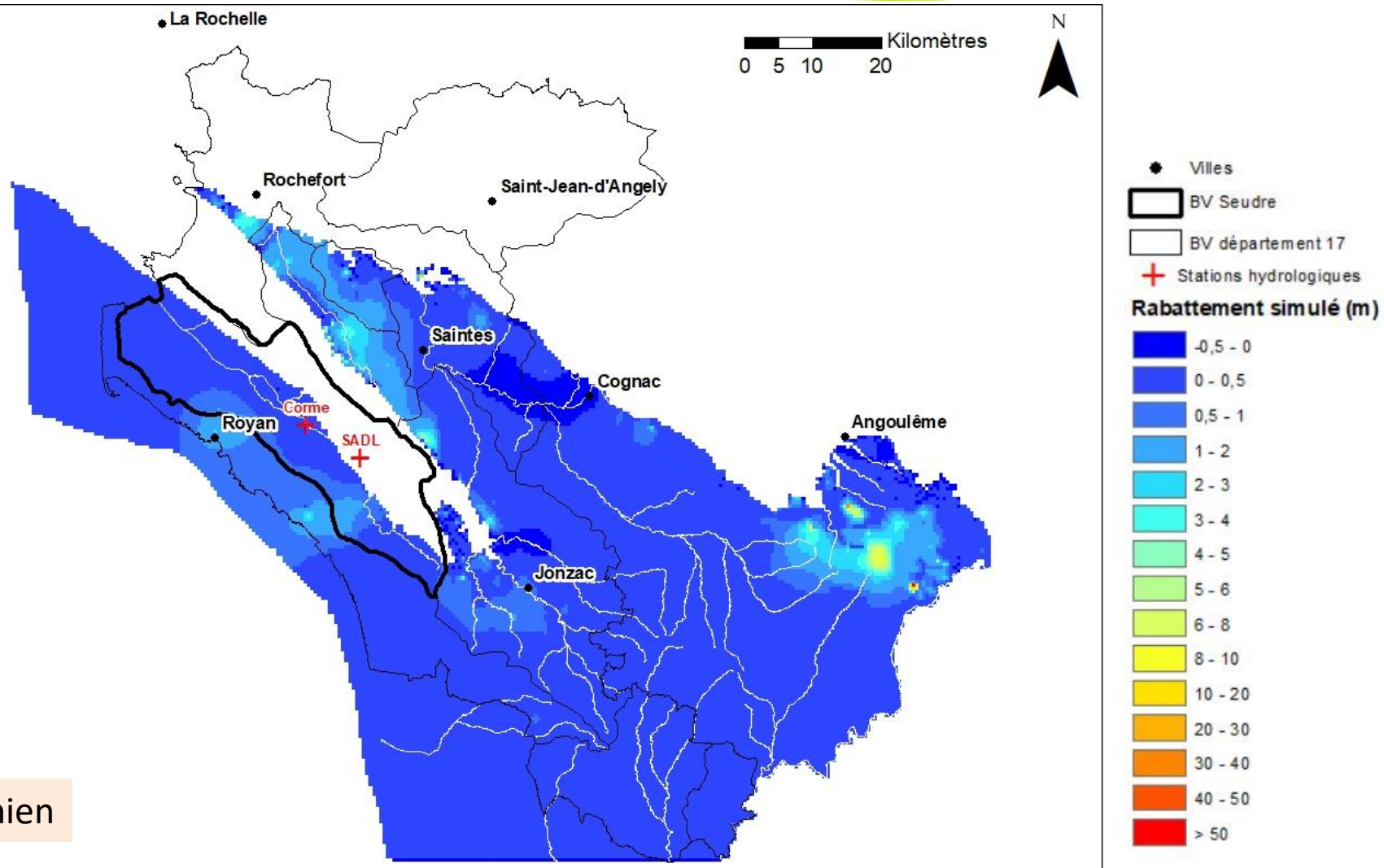
# 1. Présentation de l'avancement du PTGE Seudre

## Impact des prélèvements hors Seudre sur les niveaux piézométriques



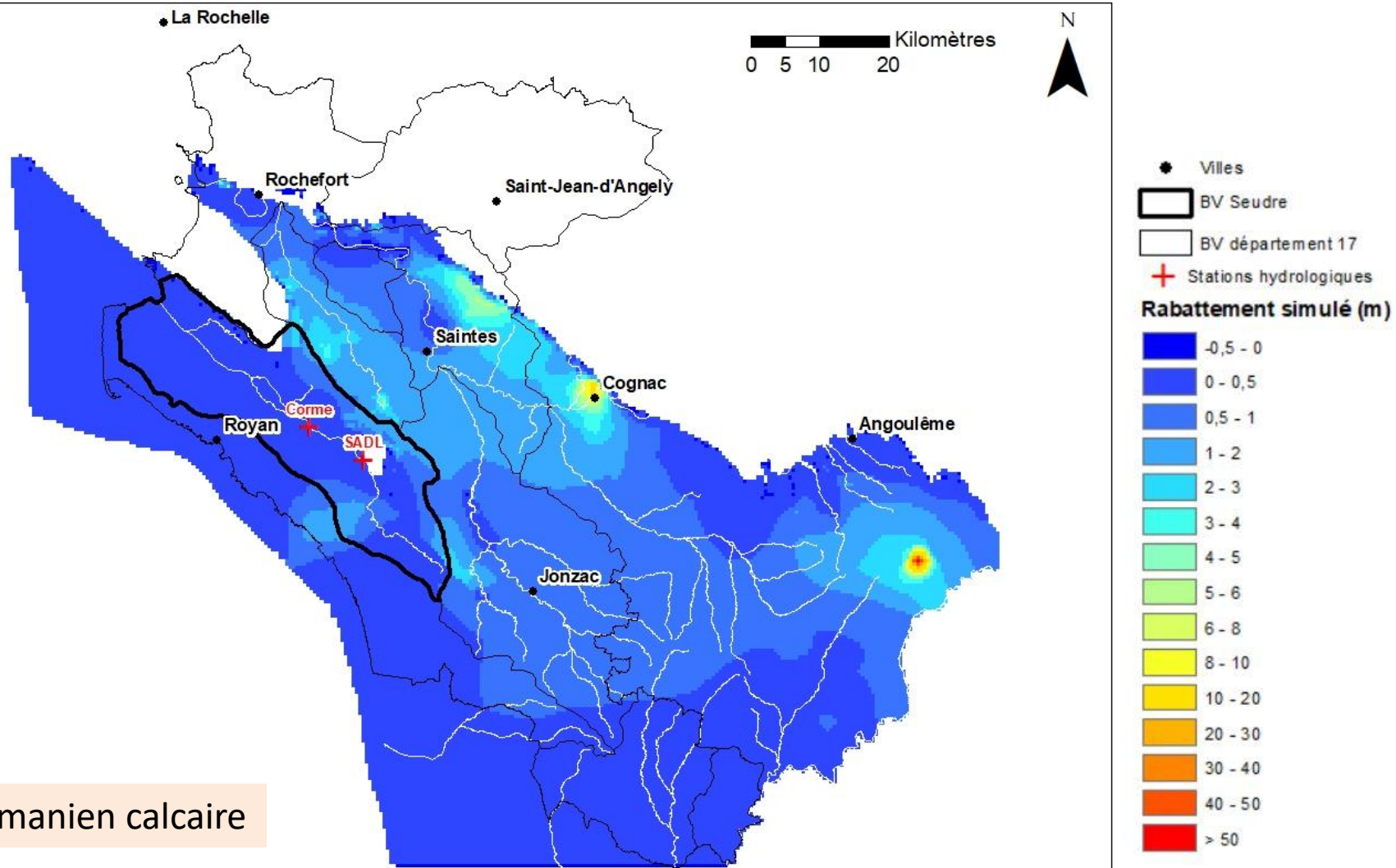
# 1. Présentation de l'avancement du PTGE Seudre

## Impact des prélèvements hors Seudre sur les niveaux piézométriques



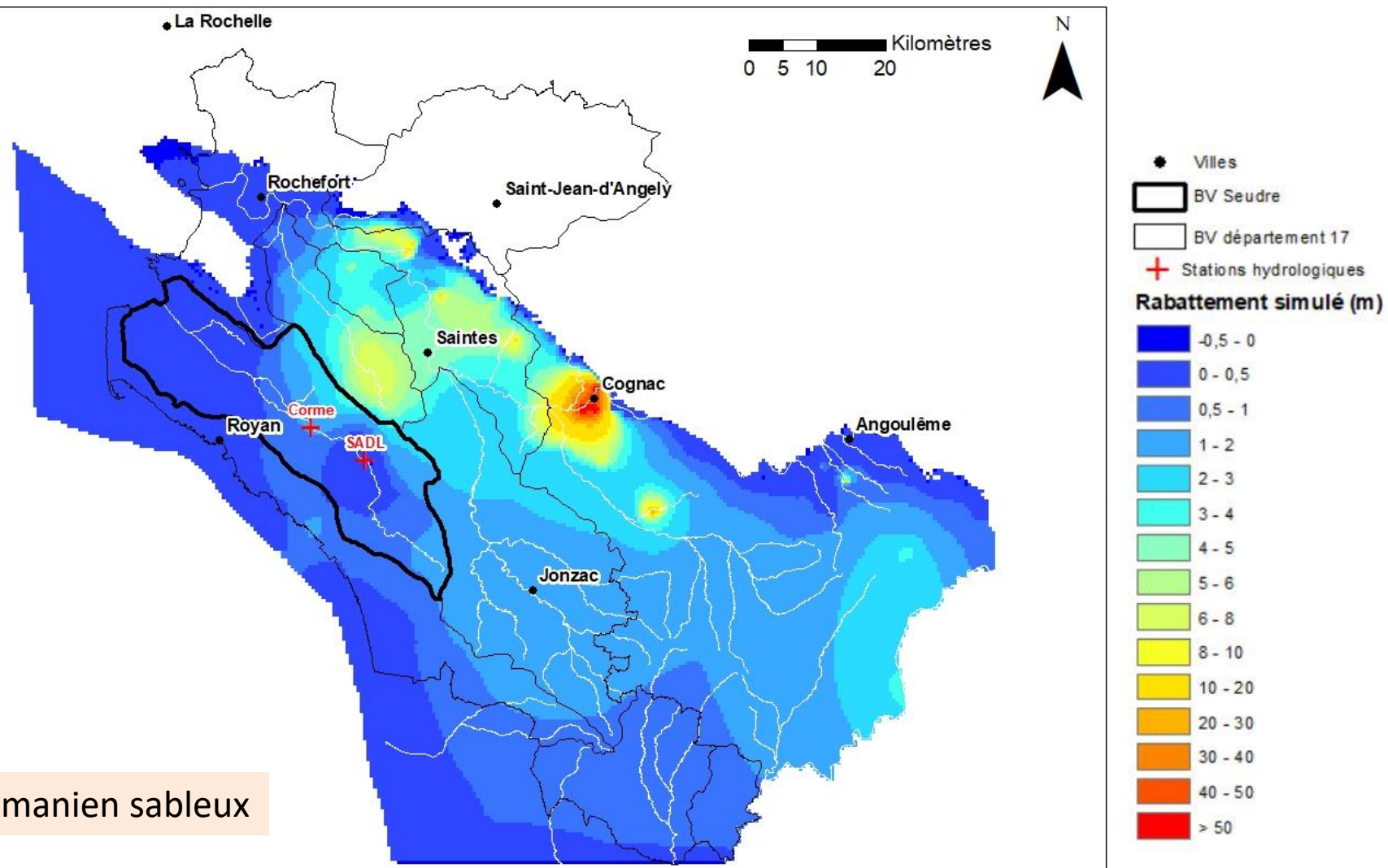
# 1. Présentation de l'avancement du PTGE Seudre

## Impact des prélèvements hors Seudre sur les niveaux piézométriques



# 1. Présentation de l'avancement du PTGE Seudre

## Impact des prélèvements hors Seudre sur les niveaux piézométriques



# 1. Présentation de l'avancement du PTGE Seudre

Présentation par le BRGM des éléments issus des premières simulations sur les volumes prélevables

---

## Éléments de conclusion :

- Les prélèvements situés à l'extérieur du bassin de la Seudre entraînent des baisses du niveau piézométrique plus ou moins importantes suivant la nappe et les secteurs.
- Bien que conséquentes, ces baisses de niveau ne modifient pas les principales directions d'écoulement.
- Les niveaux étant globalement plus bas, les gradients hydrauliques sont plus faibles et moins d'eau arrive aux bassins situés en aval hydraulique, impactant ainsi le débit des cours d'eau que les nappes alimentent.

# 1. Présentation de l'avancement du PTGE Seudre

Présentation par le BRGM des éléments issus des premières simulations sur les volumes prélevables



## Synthèse du groupe (1 / 3)

*« A la question qui nous a été posée « Comment définir des volumes compatibles avec les besoins des milieux et les usages de l'eau, sur le bassin de la Seudre ? » (volume prélevable pour l'irrigation et volume potentiellement mobilisable l'hiver pour l'irrigation)*

### ***Nous répondons :***

*En l'état des usages et des connaissances sur les aquifères du Crétacé sud des Charentes, nous suivons les conclusions du BRGM : le DOE à Saint-André-de-Lidon n'est pas respecté 8/10 ans, même dans un contexte de volume prélevable « irrigation Seudre » nul.*

# 1. Présentation de l'avancement du PTGE Seudre

Présentation par le BRGM des éléments issus des premières simulations sur les volumes prélevables



## Synthèse du groupe (2 / 3)

*Le niveau d'influence des autres bassins montré par le modèle, **nécessite d'engager un travail à une échelle plus large.***

*Le temps pour réaliser ce travail va demander plusieurs années. **Il faut continuer le travail de réflexion engagé dans le cadre du PTGE Seudre sur les autres axes.***

*Nous pouvons **engager un travail** pour apprendre à mieux connaître les différentes interactions hydrogéologiques des sous-bassins et **estimer s'il y a des volumes hivernaux disponibles** sans dégradation des régimes actuels des débits.*

# 1. Présentation de l'avancement du PTGE Seudre

Présentation par le BRGM des éléments issus des premières simulations sur les volumes prélevables



## Synthèse du groupe (3 / 3)

*Si un travail doit s'amorcer il est important d'avoir un mandat qui **reprécise et sécurise le cadre réglementaire d'un volume hivernal** et donc du travail que l'on propose d'engager.*

*Nous réaffirmons **qu'il est impératif de déclencher un travail à l'échelle de l'aquifère**. Sans cela, le travail à l'échelle de notre territoire ne serait pas suffisant pour résorber le déficit quantitatif (DOE à maintenir 8/10 ans). Il semble donc nécessaire de conditionner nos travaux au fait que des réflexions soient engagées à l'échelle de l'aquifère. »*



# 1. Présentation de l'avancement du PTGE Seudre

Présentation par le BRGM des éléments issus des premières simulations sur les volumes prélevables

---



## DEMANDE DE MANDAT A LA CLE DU SAGE SEUDRE

- Poursuivre les réflexions à l'échelle du bassin de la Seudre sur la question des volumes hivernaux
- Engager des travaux visant à estimer des volumes prélevables à l'échelle des nappes du Crétacé du sud des Charentes

➔ Avis de la CLE

# 1. Présentation de l'avancement du PTGE Seudre

Demande de mandat à la CLE pour le lancement de la stratégie.

---



## OBJECTIFS PARTIE 1 :

- Que les participants identifient la situation par rapport aux volumes et comprennent les enjeux en lien avec les résultats présentés par le BRGM.
- A l'issue de ces premiers échanges, obtenir un mandat de la CLE pour :
  - La poursuite des réflexions méthodologiques sur les volumes.
  - Le lancement des réflexions pour la phase de stratégie du PTGE Seudre.

# 1. Présentation de l'avancement du PTGE Seudre

Demande de mandat à la CLE pour le lancement de la stratégie.

---

## Objectifs de temps de présentation par l'Ifrée:

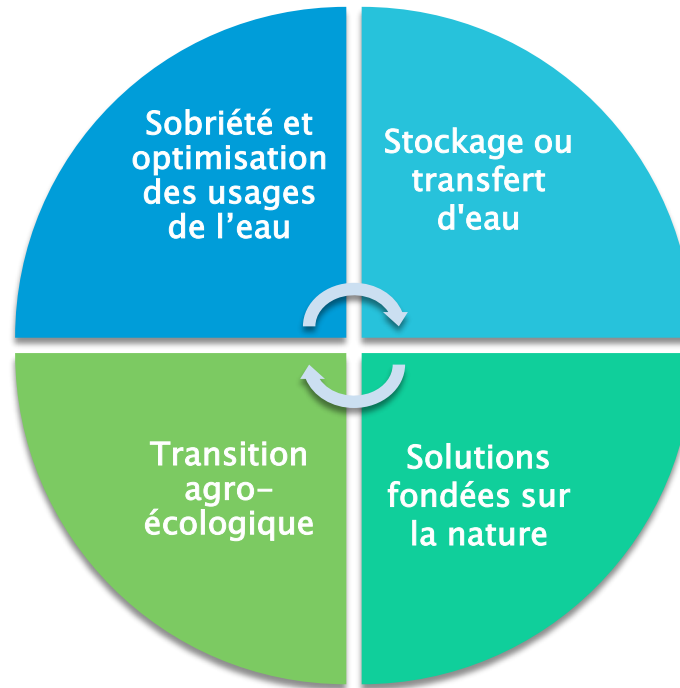
- Présentation des axes de travail que l'on propose de mettre en œuvre pour avancer sur l'étape Stratégie du PTGE malgré les éléments en suspens sur les volumes

# 1. Présentation de l'avancement du PTGE Seudre

Demande de mandat à la CLE pour le lancement de la stratégie.

---

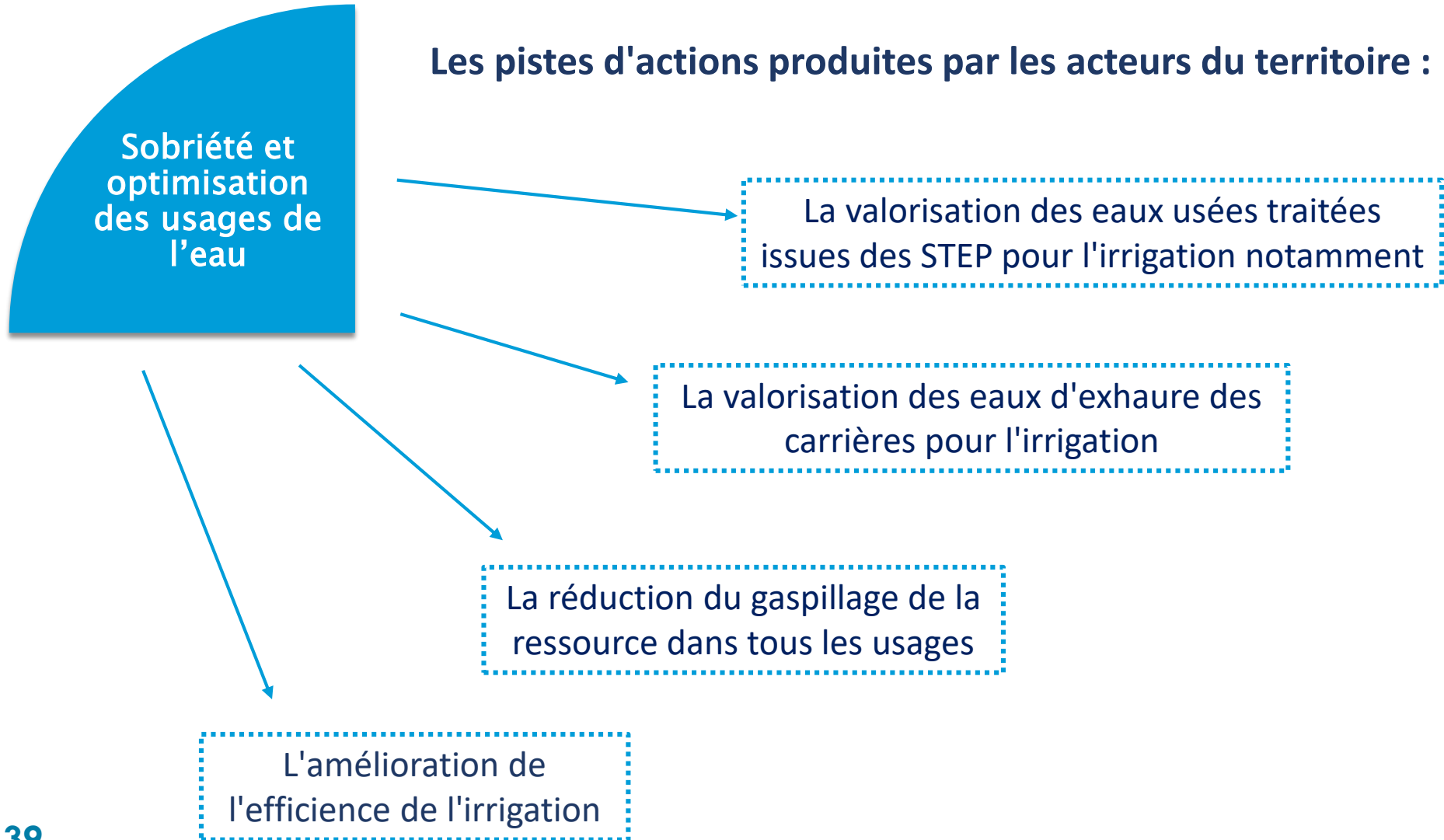
## 4 LEVIERS ISSUS DE L'INSTRUCTION GOUVERNEMENTALE DU 7 MAI 2019



# 1. Présentation de l'avancement du PTGE Seudre

Demande de mandat à la CLE pour le lancement de la stratégie.


---



# 1. Présentation de l'avancement du PTGE Seudre

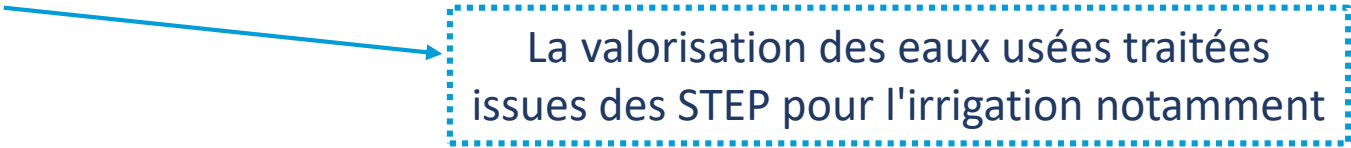
Demande de mandat à la CLE pour le lancement de la stratégie.

---



Sobriété et  
optimisation  
des usages de  
l'eau

**Les pistes d'actions produites par les acteurs du territoire :**



La valorisation des eaux usées traitées  
issues des STEP pour l'irrigation notamment

**Un groupe de concertation composé des acteurs concernés par le sujet**

*« A quelles conditions mettre en place une réutilisation d'eaux issues de STEP sur le bassin versant de la Seudre, bénéfique pour les milieux et les usages et économiquement viable ? »*

# 1. Présentation de l'avancement du PTGE Seudre

Demande de mandat à la CLE pour le lancement de la stratégie.

---



Les pistes d'actions produites par les acteurs du territoire :



La valorisation des eaux d'exhaure des carrières pour l'irrigation

**Entretien avec les 2 carrières du territoire concernées**

*« Est-ce qu'ils pensent qu'ils ont des marges de manœuvre pour faire des économies d'eau, et si oui qu'est-ce qui les freinent ? les empêchent ?*

*Est-ce qu'ils pourraient être intéressés par un projet de réutilisation ? »*

# 1. Présentation de l'avancement du PTGE Seudre

Demande de mandat à la CLE pour le lancement de la stratégie.

---

Sobriété et  
optimisation  
des usages de  
l'eau

> **Economies d'eau potable et consommateurs, particuliers résidents permanant du territoire**

Entretien avec producteurs d'eau potable

*« Quelles sont les problématiques qu'ils rencontrent encore sur les économies d'eau des particuliers, quelles attentes par rapport au PTGE ? »*

La réduction du gaspillage de la  
ressource dans tous les usages



# 1. Présentation de l'avancement du PTGE Seudre

Demande de mandat à la CLE pour le lancement de la stratégie.

---

Sobriété et  
optimisation  
des usages de  
l'eau

> **Economies d'eau potable** et consommateurs, particuliers résidents permanent du territoire

> **Economies d'eau/réseaux eaux potables et eaux d'assainissement**  
Entretien avec collectivités ou entreprises en charge des réseaux

*« De leur point de vue, est-ce qu'il y a encore des points à travailler, des marges de manœuvre sur la diminution des fuites dans les réseaux ? Si oui, qu'est-ce qui freine, qui empêche cette diminution ? »*

La réduction du gaspillage de la  
ressource dans tous les usages

# 1. Présentation de l'avancement du PTGE Seudre

Demande de mandat à la CLE pour le lancement de la stratégie.

---

Sobriété et  
optimisation  
des usages de  
l'eau

- > Economies d'eau potable et consommateurs d'eau, particuliers résidents permanents du territoire
- > Economies d'eau/réseaux eaux potables et eaux d'assainissement  
Entretien avec collectivités ou entreprises en charge des réseaux
- > **Economies d'eau dans le secteur du tourisme (Vacanciers résidents « estivaux ») et des activités de loisirs aquatiques**

Prospection pour identifier les acteurs, les structures relais, une tête de réseau légitime pour inviter les acteurs  
Pour ensuite informer et engager une démarche de co-élaboration d'actions

La réduction du gaspillage de la  
ressource dans tous les usages

# 1. Présentation de l'avancement du PTGE Seudre

Demande de mandat à la CLE pour le lancement de la stratégie.

---

Sobriété et  
optimisation  
des usages de  
l'eau

**Les économies d'eau dans les industries du  
Territoire** : Volumes trop faibles, trop peu  
d'économies à faire !




La réduction du gaspillage de la  
ressource dans tous les usages

# 1. Présentation de l'avancement du PTGE Seudre

Demande de mandat à la CLE pour le lancement de la stratégie.

---



Sobriété et  
optimisation  
des usages de  
l'eau

**> Améliorer l'efficacité de l'irrigation**

Travail avec les irrigants qui veulent maintenir un modèle agricole basé sur l'irrigation

*« Qu'est-ce qui pose problème sur ce sujet ?*

*De leur point de vue, est-ce qu'il y a encore des points à travailler, des marges de manœuvre ? Si oui, qu'est-ce qui les freinent, les empêchent de faire ? »*



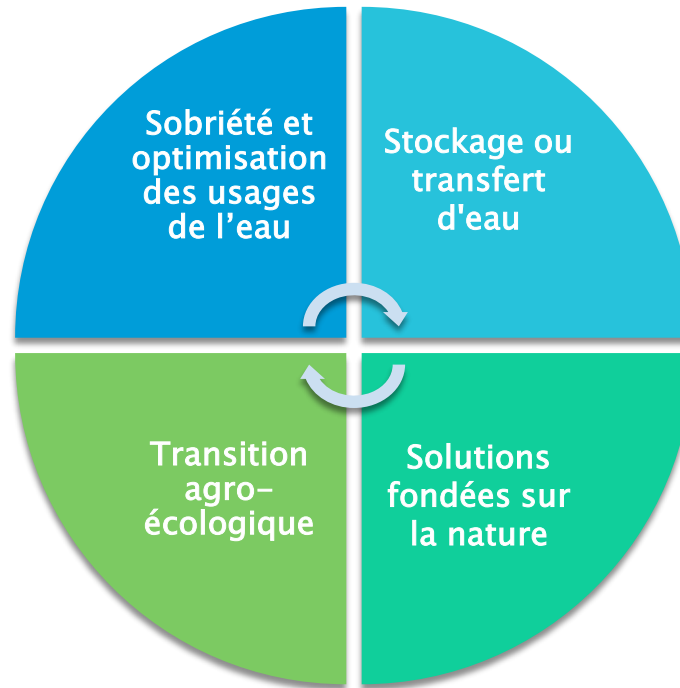
L'amélioration de  
l'efficacité de l'irrigation

# 1. Présentation de l'avancement du PTGE Seudre

Demande de mandat à la CLE pour le lancement de la stratégie.

---

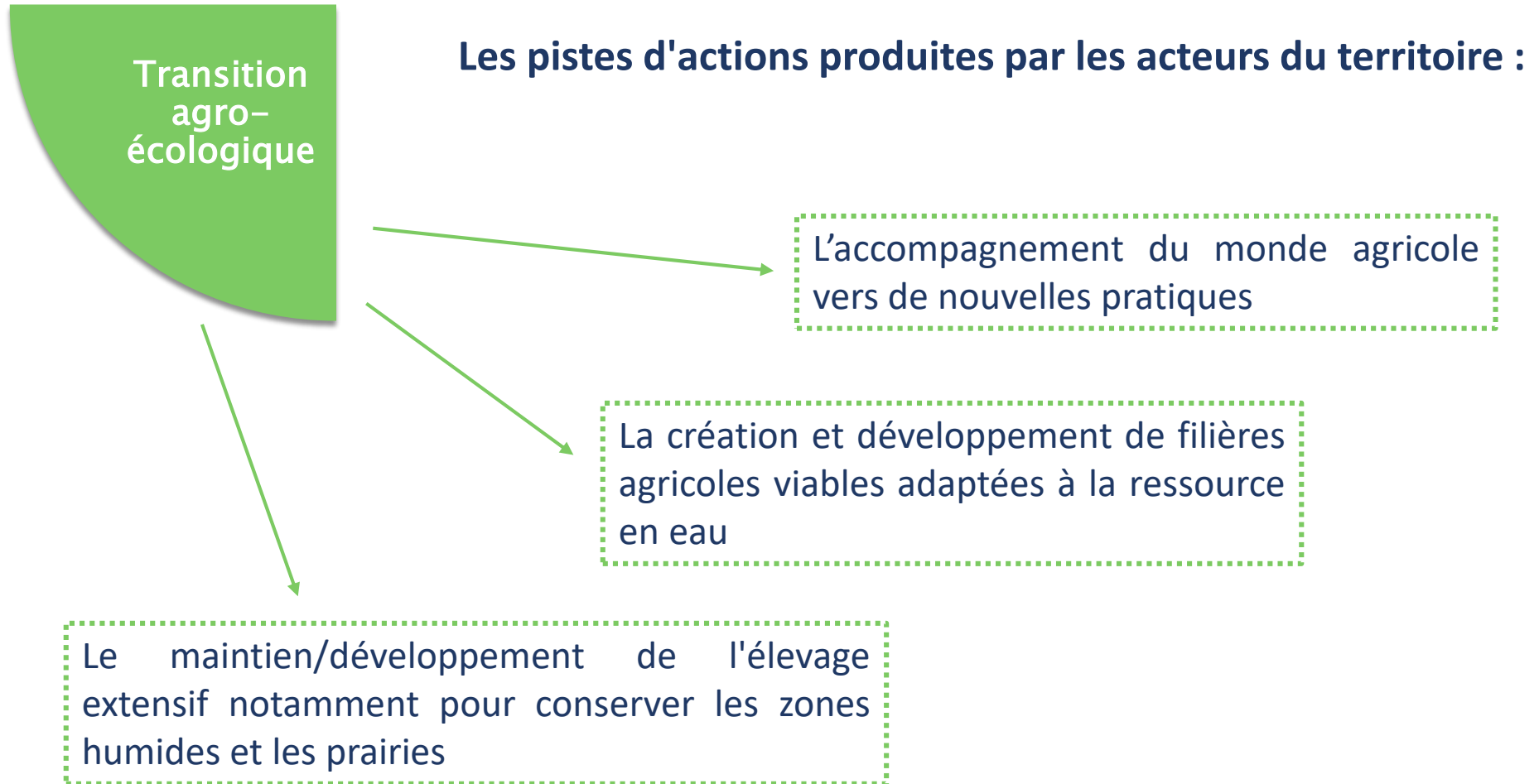
## 4 LEVIERS ISSUS DE L'INSTRUCTION GOUVERNEMENTALE DU 7 MAI 2019



# 1. Présentation de l'avancement du PTGE Seudre

Demande de mandat à la CLE pour le lancement de la stratégie.

---



# 1. Présentation de l'avancement du PTGE Seudre

Demande de mandat à la CLE pour le lancement de la stratégie.

---



Transition  
agro-  
écologique

## Plusieurs publics identifiés :

- Irrigants (adhérents ASA) qui souhaitent maintenir un modèle agricole irrigué
- Les anciens adhérents ASA, anciens irrigants encore en cours d'adaptation de leur modèle
- Les agriculteurs non irrigants

**Réalisations d'entretiens** auprès des **deux dernières catégories** pour savoir si elles ont des besoins, des problématiques en lien avec la transition agro-écologique

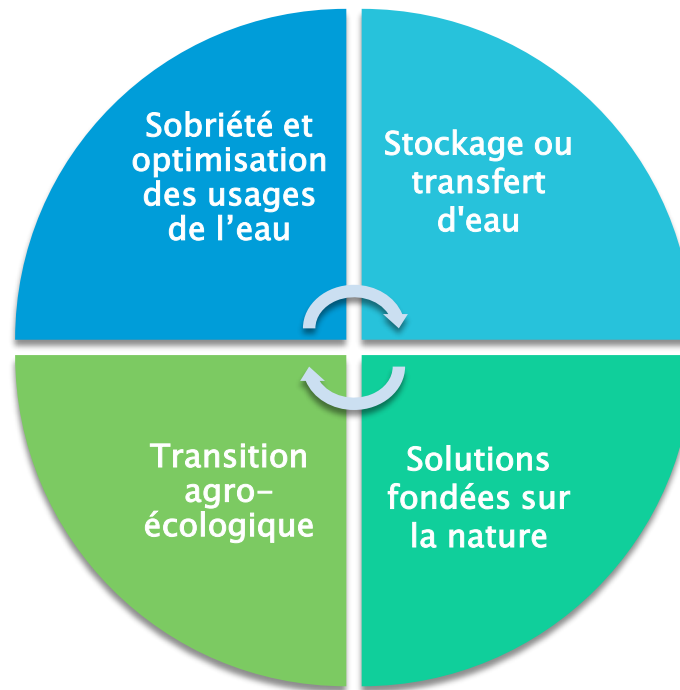
Pour la **première catégorie**, mutualiser ce sujet avec celui de l'optimisation lors de la **réunion** avec les irrigants (adhérents ASA)

# 1. Présentation de l'avancement du PTGE Seudre

Demande de mandat à la CLE pour le lancement de la stratégie.

---

## 4 LEVIERS ISSUS DE L'INSTRUCTION GOUVERNEMENTALE DU 7 MAI 2019

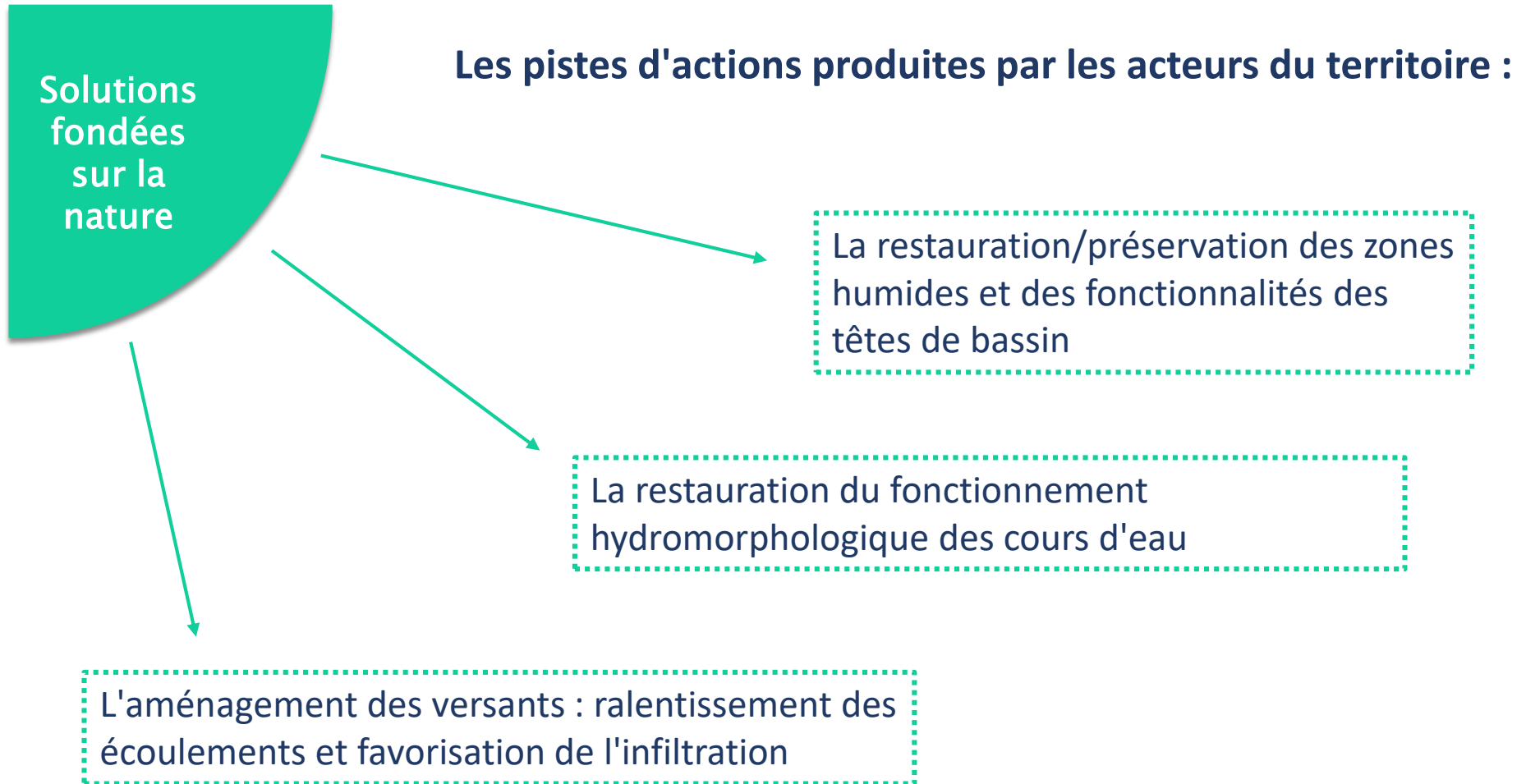




# 1. Présentation de l'avancement du PTGE Seudre

Demande de mandat à la CLE pour le lancement de la stratégie.

---



# 1. Présentation de l'avancement du PTGE Seudre

Demande de mandat à la CLE pour le lancement de la stratégie.

---

Solutions  
fondées  
sur la  
nature

La restauration du fonctionnement  
hydromorphologique des cours d'eau

La restauration/préservation des zones  
humides et des fonctionnalités des  
têtes de bassin

L'aménagement des versants : ralentissement des  
écoulements et favorisation de l'infiltration

**Réunion avec tous les acteurs concernés et qui peuvent agir sur ce sujet**, composition la plus multi-acteurs possible

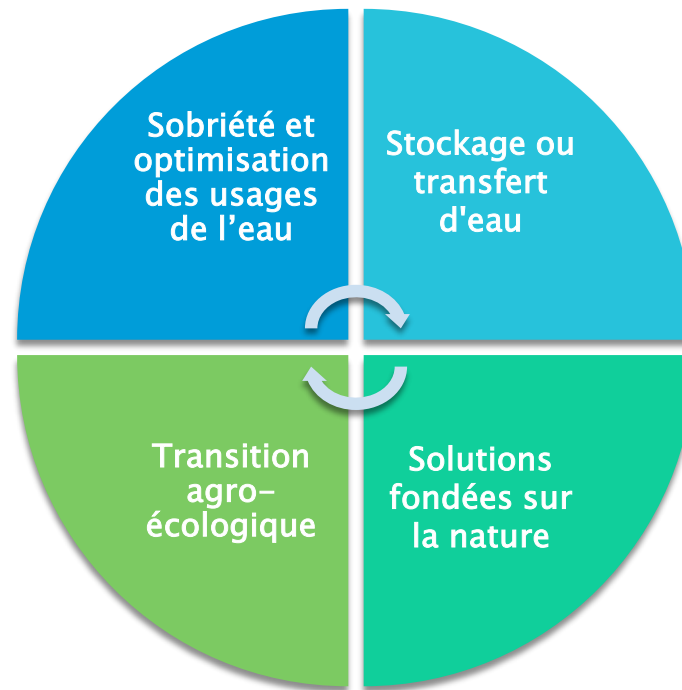
*« Au regard de la situation, à propos des actions qui existent, lesquelles faut-il maintenir, renforcer ou arrêter, quelles actions nouvelles faut-il mettre en place ? »*

# 1. Présentation de l'avancement du PTGE Seudre

Demande de mandat à la CLE pour le lancement de la stratégie.

---

## 4 LEVIERS ISSUS DE L'INSTRUCTION GOUVERNEMENTALE DU 7 MAI 2019



# 1. Présentation de l'avancement du PTGE Seudre

Demande de mandat à la CLE pour le lancement de la stratégie.

---



# 1. Présentation de l'avancement du PTGE Seudre

Demande de mandat à la CLE pour le lancement de la stratégie.

---



A explorer avec les services compétents.

« Qu'est-ce que ce sujet recouvre ? Est-ce qu'il y a des sous-sujets ?

- Eaux pluviales urbaines
- Eaux pluviales rurales
- Eaux de toitures : particulier, entreprise

Est-ce que ces services attendent quelque chose du PTGE »

# 1. Présentation de l'avancement du PTGE Seudre

Demande de mandat à la CLE pour le lancement de la stratégie.

---

Les pistes d'actions produites par les acteurs du territoire :



Stockage ou  
transfert d'eau



La répartition de la ressource dans le temps et  
dans l'espace : substitution



# 1. Présentation de l'avancement du PTGE Seudre

Demande de mandat à la CLE pour le lancement de la stratégie.

---



## DEMANDE DE MANDAT A LA CLE DU SAGE SEUDRE

Accord pour le lancement des réflexions pour la phase de stratégie.

➔ Avis de la CLE

# ORDRE DU JOUR

---

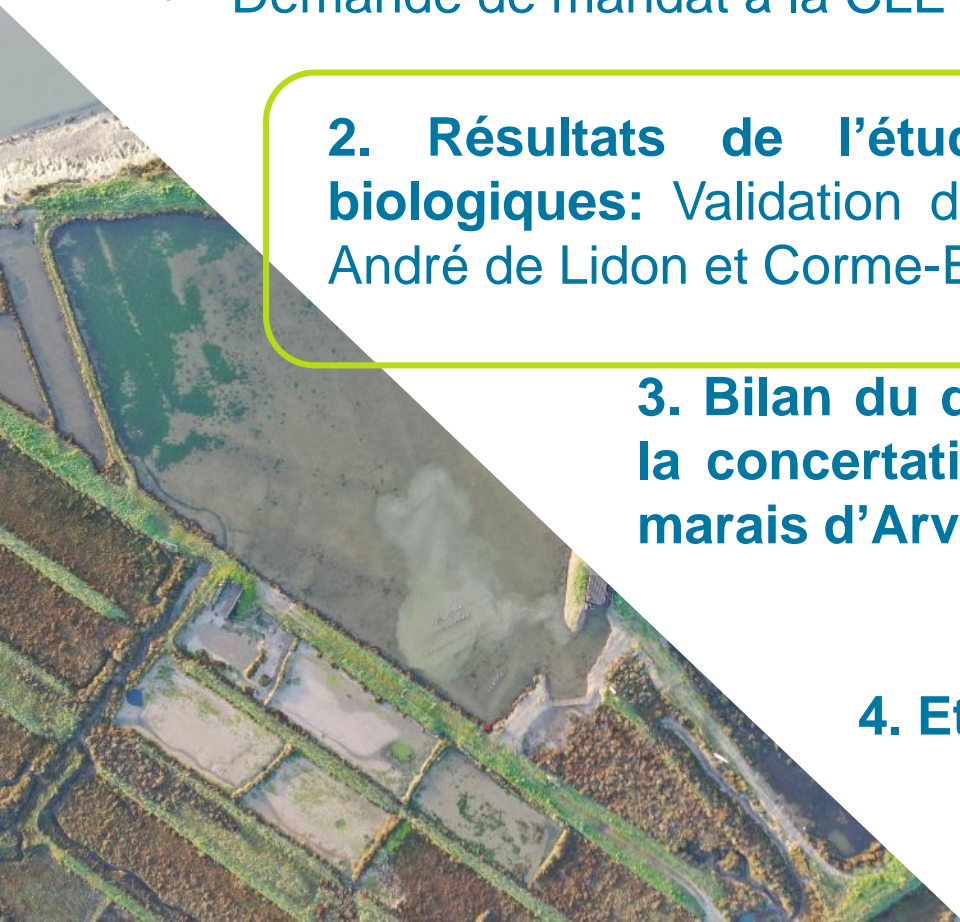
## 1. Présentation de l'avancement du PTGE Seudre :

- Présentation par le BRGM des éléments issus des premières simulations sur les volumes prélevables ;
- Demande de mandat à la CLE pour le lancement de la stratégie.

**2. Résultats de l'étude sur la définition des débits biologiques:** Validation des valeurs de débits proposées à St-André de Lidon et Corme-Ecluse.

**3. Bilan du diagnostic préalable et lancement de la concertation sur la gestion de l'eau dans les marais d'Arvert et de Saint-Augustin.**

**4. Etat d'avancement de l'étude cadmium.**





# ORDRE DU JOUR

---

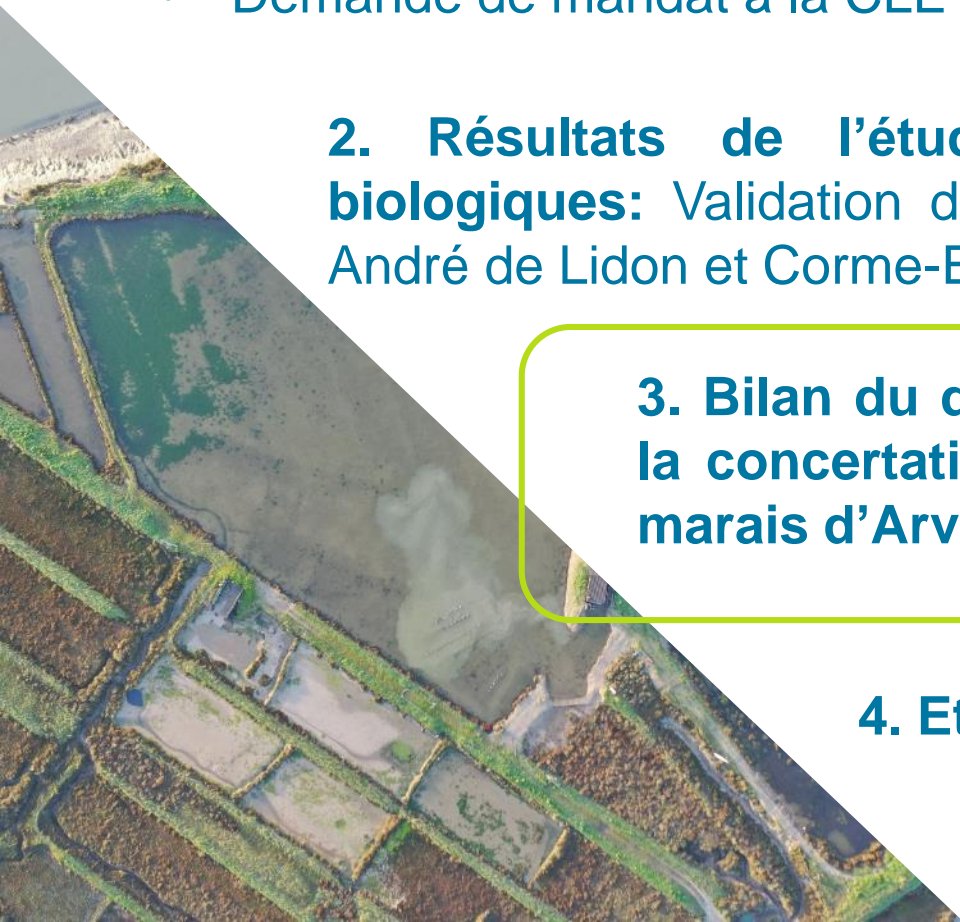
## 1. Présentation de l'avancement du PTGE Seudre :

- Présentation par le BRGM des éléments issus des premières simulations sur les volumes prélevables ;
- Demande de mandat à la CLE pour le lancement de la stratégie.

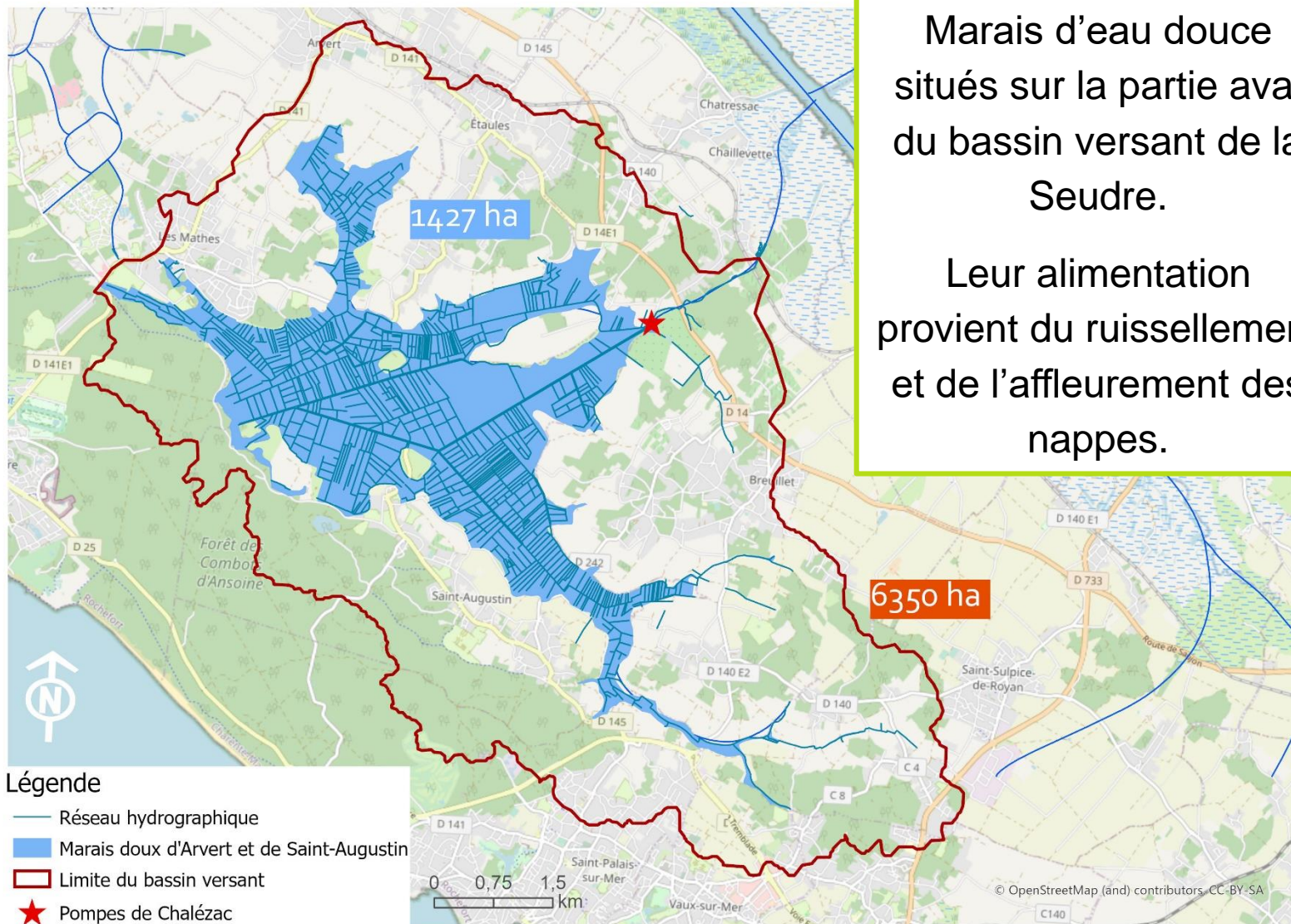
**2. Résultats de l'étude sur la définition des débits biologiques:** Validation des valeurs de débits proposées à St-André de Lidon et Corme-Ecluse.

**3. Bilan du diagnostic préalable et lancement de la concertation sur la gestion de l'eau dans les marais d'Arvert et de Saint-Augustin.**

**4. Etat d'avancement de l'étude cadmium.**



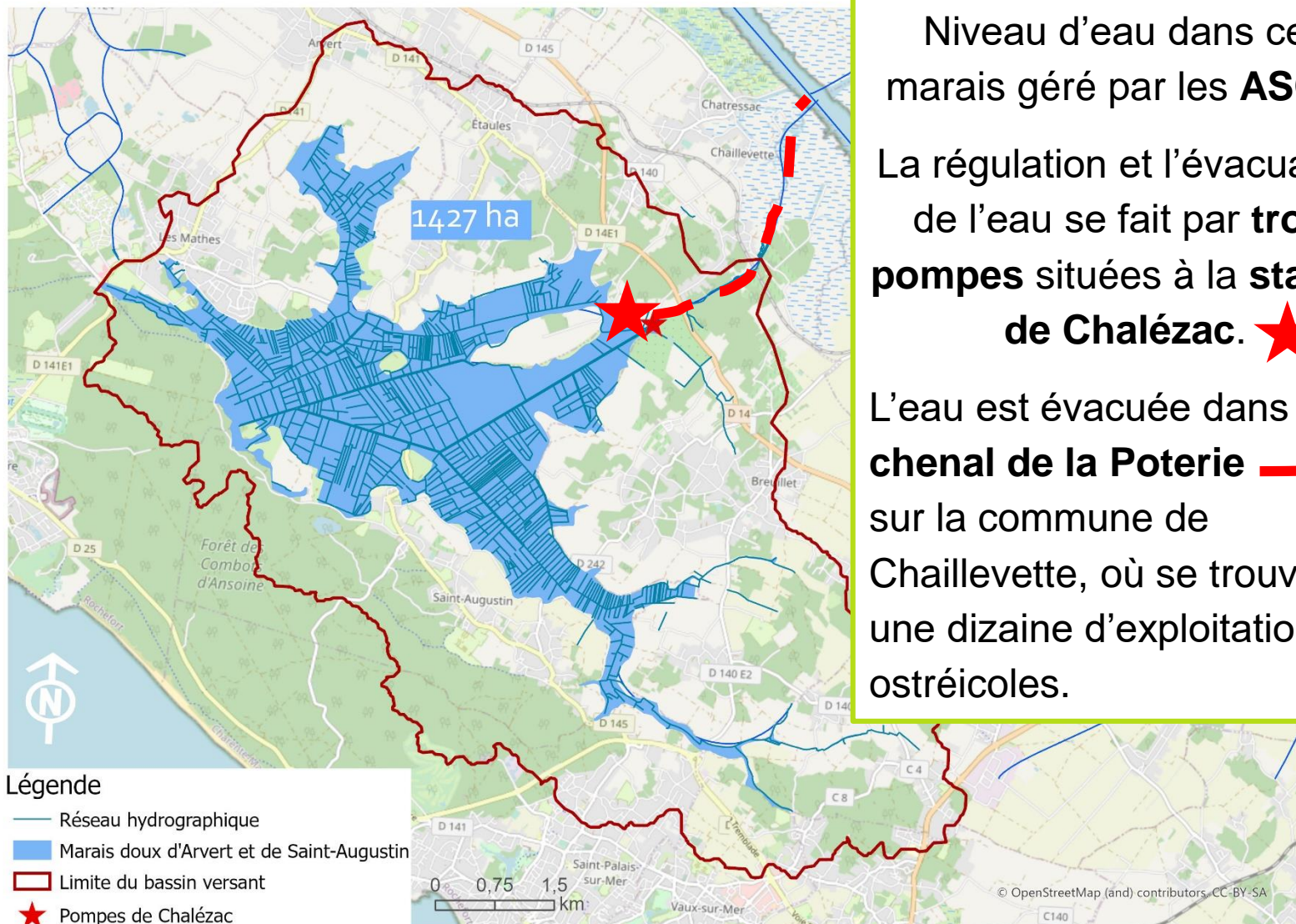
### 3. Bilan du diagnostic préalable et lancement de la concertation sur la gestion de l'eau dans les marais d'Arvert et de Saint-Augustin.



Marais d'eau douce situés sur la partie aval du bassin versant de la Seudre.

Leur alimentation provient du ruissellement et de l'affleurement des nappes.

### 3. Bilan du diagnostic préalable et lancement de la concertation sur la gestion de l'eau dans les marais d'Arvert et de Saint-Augustin.



Niveau d'eau dans ces marais géré par les **ASCO**.

La régulation et l'évacuation de l'eau se fait par **trois pompes** situées à la **station de Chalézac**. ★

L'eau est évacuée dans le **chenal de la Poterie** — — sur la commune de Chaillevette, où se trouvent une dizaine d'exploitations ostréicoles.

### 3. Bilan du diagnostic préalable et lancement de la concertation sur la gestion de l'eau dans les marais d'Arvert et de Saint-Augustin.

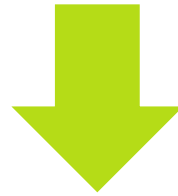
---

L'objectif à terme du SMBS est **d'améliorer la gestion de l'eau sur le bassin versant des marais d'Arvert et de Saint-Augustin** tout en prenant en compte les différents besoins.

### 3. Bilan du diagnostic préalable et lancement de la concertation sur la gestion de l'eau dans les marais d'Arvert et de Saint-Augustin.

---

L'objectif à terme du SMBS est **d'améliorer la gestion de l'eau sur le bassin versant des marais d'Arvert et de Saint-Augustin** tout en prenant en compte les différents besoins.



Etape 1 : Réalisation d'un diagnostic préalable au lancement d'une concertation réalisé par l'Ifrée (Nov. 2020 à Mars 2021)

### 3. Bilan du diagnostic préalable et lancement de la concertation sur la gestion de l'eau dans les marais d'Arvert et de Saint-Augustin.

---

#### Quelques points clé issus du diagnostic : vision des acteurs sur la situation

- Les marais, un territoire **façonné par l'activité humaine**.
- Un territoire considéré comme à **fort potentiel** en terme de **biodiversité**.
- Un territoire où la situation se **dégrade/aménagements et entretien**.
- Un territoire avec des acteurs **aux besoins différents voir contradictoires**.
- Un conflit d'usage agriculture/ostréiculture ? Surtout une **problématique** qui s'est **complexifiée à l'échelle du bassin versant des marais!**
- Une **problématique quantitative** qui ne doit pas occulter une problématique **qualitative**.
- Les **ASCO**, une situation qui **pourrait se complexifier**.

### 3. Bilan du diagnostic préalable et lancement de la concertation sur la gestion de l'eau dans les marais d'Arvert et de Saint-Augustin.

---

#### Recommandation de l'Ifreé sur les conditions du dialogue

➔ **C'est peut-être le meilleur moment pour démarrer une concertation ! :**

- Gestion quotidienne qui se passe bien.
- Situation sans conflit ouvert.
- Ne pas attendre la future panne, la démission des présidents d'ASCO, de l'éclusier...
- Le territoire, les acteurs sont demandeurs.

### 3. Bilan du diagnostic préalable et lancement de la concertation sur la gestion de l'eau dans les marais d'Arvert et de Saint-Augustin.

---

#### Recommandation de l'Ifrée sur le dispositif

Une situation qu'il ne faudrait pas simplifier comme un conflit agriculture/ostréiculture :

- **les besoins sont multi-acteurs, la participation doit l'être.**

Un territoire qui intéresse beaucoup de structures, d'organisation :

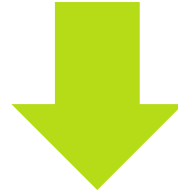
- **il faut laisser la place aux acteurs les plus concernés par la situation, tout le monde ne pourra pas participer à la même hauteur.**
- **es acteurs doivent partager l'enjeu** : résoudre la problématique, et ne pas laisser la situation telle qu'elle est :
- **il faut que les acteurs acceptent d'ouvrir la « boîte noire » et de partager leurs données pour contribuer au traitement de la problématique** : données volumes, mode de gestion, analyses...



### 3. Bilan du diagnostic préalable et lancement de la concertation sur la gestion de l'eau dans les marais d'Arvert et de Saint-Augustin.

---

L'objectif à terme du SMBS est **d'améliorer la gestion de l'eau sur le bassin versant des marais d'Arvert et de Saint-Augustin** tout en prenant en compte les différents besoins.

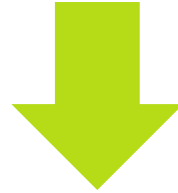


Etape 1 : Réalisation d'un diagnostic préalable au lancement d'une concertation réalisé par l'Ifrée

### 3. Bilan du diagnostic préalable et lancement de la concertation sur la gestion de l'eau dans les marais d'Arvert et de Saint-Augustin.

---

L'objectif à terme du SMBS est **d'améliorer la gestion de l'eau sur le bassin versant des marais d'Arvert et de Saint-Augustin** tout en prenant en compte les différents besoins.



Etape 1 : Réalisation d'un diagnostic préalable au lancement d'une concertation réalisé par l'Ifrée



Etape 2 : Lancement d'une concertation animée par l'Ifrée et portée par le SMBS

### 3. Bilan du diagnostic préalable et lancement de la concertation sur la gestion de l'eau dans les marais d'Arvert et de Saint-Augustin.

---

Ce qui a fondé notre proposition de dispositif :

**Des adhérents** des ASCO et une **profession ostréicole pas obligatoirement consciente** de la situation, **de la problématique à venir** :

- **Permettre à certaines catégories d'acteurs de se retrouver seules** pour avancer sur leur vision et leur compréhension de la situation : élus, agriculteurs, ostréiculteurs.
- **Mobiliser au-delà des élus/référents** de la profession agricole et ostréicole.

### 3. Bilan du diagnostic préalable et lancement de la concertation sur la gestion de l'eau dans les marais d'Arvert et de Saint-Augustin.

Réunion d'information  
et de **présentation du  
diagnostic** aux  
**Ostréiculteurs**  
Invitation SMBS et CRC

Sept    Octobre    Novembre    Déc 2021    Janv.    Févr.    Mars    Avril    Mai 2022

Réunion d'information et  
de **présentation du  
diagnostic** aux **adhérents  
des ASCO**  
Invitation SMBS et  
président des ASCO

### 3. Bilan du diagnostic préalable et lancement de la concertation sur la gestion de l'eau dans les marais d'Arvert et de Saint-Augustin.

---

Ce qui a fondé notre proposition de dispositif :

Des adhérents des ASCO et une profession ostréicole pas obligatoirement consciente de la situation, de la problématique à venir.

Les élus des collectivités concernés qui ont besoin de définir leur projet pour ce territoire.

### 3. Bilan du diagnostic préalable et lancement de la concertation sur la gestion de l'eau dans les marais d'Arvert et de Saint-Augustin.

**Information et  
présentation  
diagnostic aux  
Ostréiculteurs**

Sept    Octobre    Novembre    Déc 2021    Janv.    Févr.    Mars    Avril    Mai 2022

**Elus des collectivités  
du territoire :**  
une réunion de  
travail sur leurs  
projets pour le  
territoire  
**Invitation SMBS**

**Information et  
présentation  
diagnostic aux  
adhérents des  
ASCO**

### 3. Bilan du diagnostic préalable et lancement de la concertation sur la gestion de l'eau dans les marais d'Arvert et de Saint-Augustin.

**Information et  
présentation  
diagnostic aux  
Ostréiculteurs**

Sept    Octobre    Novembre    Déc 2021    Janv.    Févr.    Mars    Avril    Mai 2022

**Elus des collectivités  
du territoire :**  
une réunion de  
travail sur leurs  
projets pour le  
territoire  
**Invitation SMBS**

**Information et  
présentation  
diagnostic aux  
adhérents des  
ASCO**

Invitation à participer : services de la CARA/compétences

### 3. Bilan du diagnostic préalable et lancement de la concertation sur la gestion de l'eau dans les marais d'Arvert et de Saint-Augustin.

---

Ce qui a fondé notre proposition de dispositif :

Des adhérents des ASCO et une profession ostréicole pas obligatoirement consciente de la situation, de la problématique à venir.

Les élus des collectivités concernés qui ont besoin de définir leur projet pour ce territoire.

**Laisser la place le plus possible aux acteurs les plus concernés par la situation.**



### 3. Bilan du diagnostic préalable et lancement de la concertation sur la gestion de l'eau dans les marais d'Arvert et de Saint-Augustin.

**Information et présentation diagnostic aux Ostréiculteurs**

#### **Réunion publique**

Informer du lancement de la concertation et inscription au groupe de travail

Sept

Octobre

Novembre

Déc 2021

Janv.

Févr.

Mars

Avril

Mai 2022

**Collectivités du territoire :**  
une réunion de travail

**Information et présentation diagnostic aux adhérents des ASCO**

### 3. Bilan du diagnostic préalable et lancement de la concertation sur la gestion de l'eau dans les marais d'Arvert et de Saint-Augustin.

---

Ce qui a fondé notre proposition de dispositif :

Des adhérents des ASCO et une profession ostréicole pas obligatoirement consciente de la situation, de la problématique à venir.

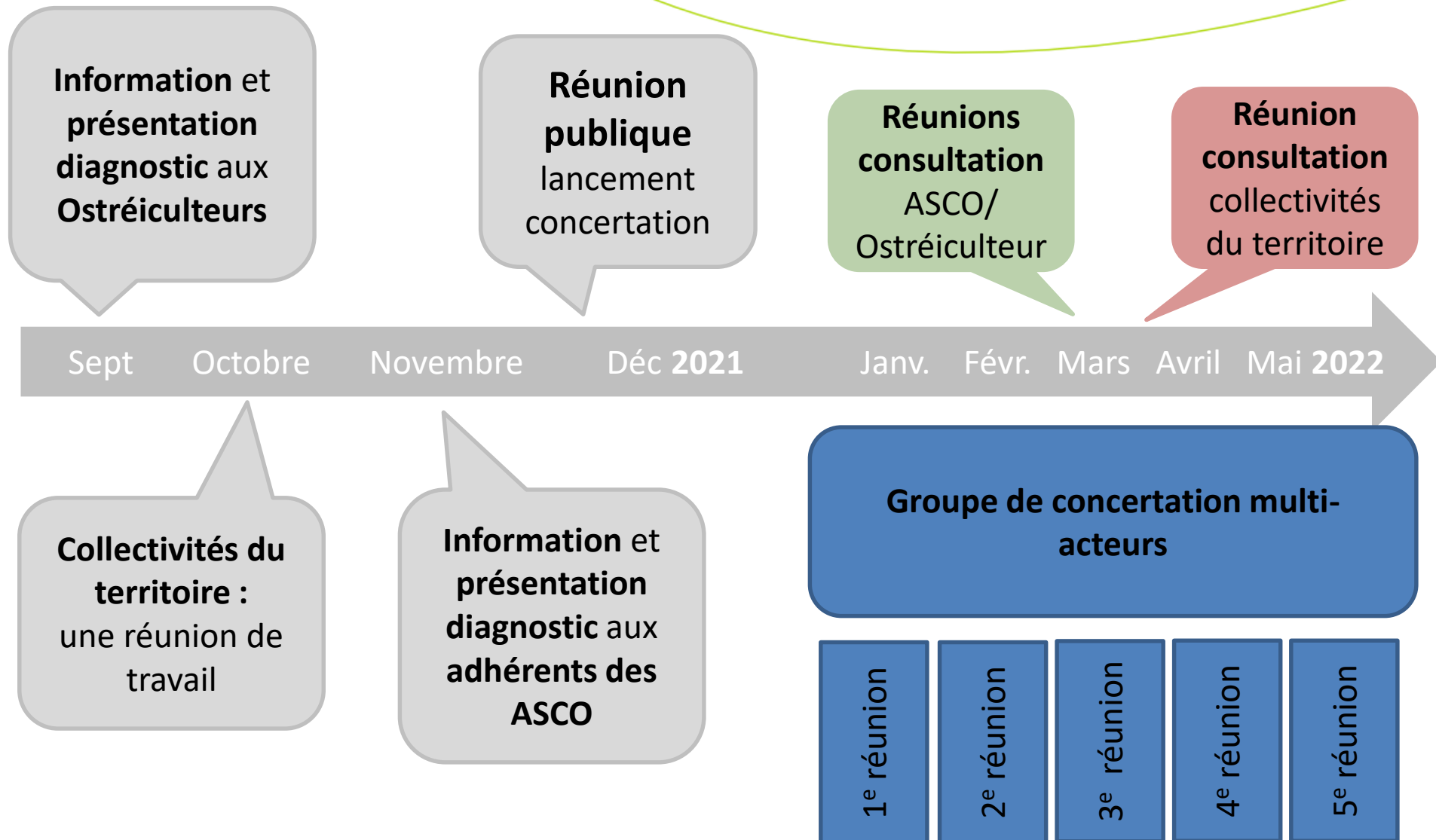
Les élus des collectivités concernés qui ont besoin de définir leur projet pour ce territoire.

Laisser la place le plus possible aux acteurs les plus concernés par la situation.

Prendre en compte des calendriers de disponibilités des acteurs très différents voire opposés.

Permettre aux différents acteurs de sortir d'un rapport de force et d'élaborer des solutions qui prennent en compte le plus possible les contraintes des uns et des autres.

### 3. Bilan du diagnostic préalable et lancement de la concertation sur la gestion de l'eau dans les marais d'Arvert et de Saint-Augustin.



# ORDRE DU JOUR

---

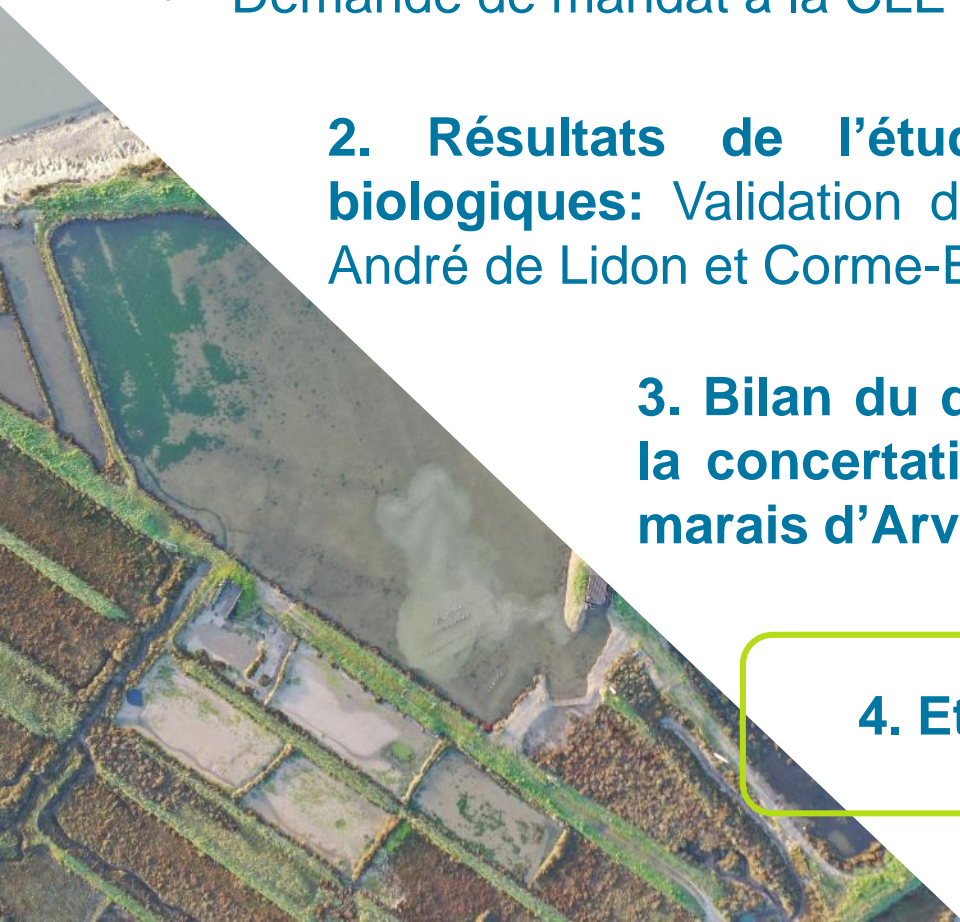
## 1. Présentation de l'avancement du PTGE Seudre :

- Présentation par le BRGM des éléments issus des premières simulations sur les volumes prélevables ;
- Demande de mandat à la CLE pour le lancement de la stratégie.

**2. Résultats de l'étude sur la définition des débits biologiques:** Validation des valeurs de débits proposées à St-André de Lidon et Corme-Ecluse.

**3. Bilan du diagnostic préalable et lancement de la concertation sur la gestion de l'eau dans les marais d'Arvert et de Saint-Augustin.**

**4. Etat d'avancement de l'étude cadmium.**



## 4. Etat d'avancement de l'étude cadmium.

2021

JUIN

JUILLET

AOUT

SEPTEMBRE

OCTOBRE

NOVEMBRE

DECEMBRE

↳ Campagne de prélèvements

Quinzaine d'échantillons de sédiments



## 4. Etat d'avancement de l'étude cadmium.

2021

JUIN

JUILLET

AOUT

SEPTEMBRE

OCTOBRE

NOVEMBRE

DECEMBRE

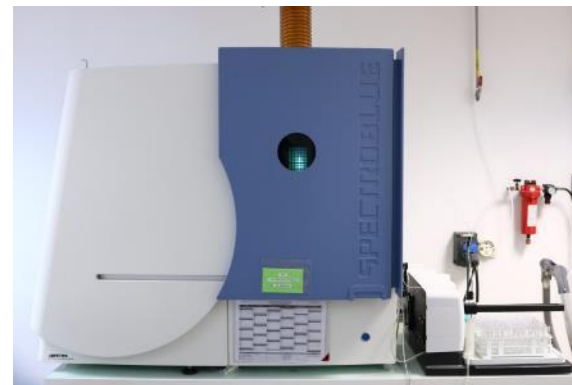


Analyse des métaux sur sédiments :

Spectrométrie de fluorescence X

Spectrométrie à plasma à couplage inductif (ICP)

Diffraction des rayons X

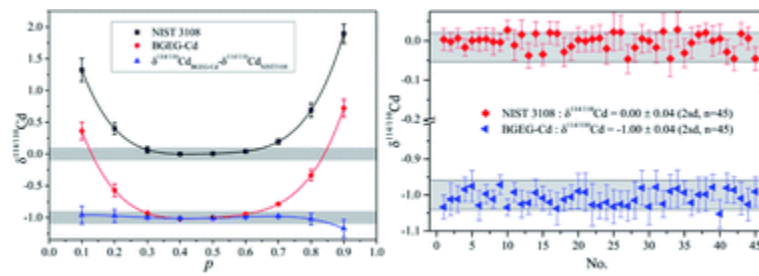


# 4. Etat d'avancement de l'étude cadmium.

2021



Analyse isotopique



## 4. Etat d'avancement de l'étude cadmium.

2021



Interprétation des résultats





# Merci de votre attention

Pour contacter les agents du Syndicat mixte du bassin de la Seudre :

**Jean-Philippe DAVID**

Tel : 05 46 22 19 73

[sage@fleuve-seudre.fr](mailto:sage@fleuve-seudre.fr)

**Claire BLONDEL**

Tel : 05 46 39 64 92

[pom@fleuve-seudre.fr](mailto:pom@fleuve-seudre.fr)

**Yann DAVITOGU**

Tel : 05 46 90 89 75

[yann.davitoglu@fleuve-seudre.fr](mailto:yann.davitoglu@fleuve-seudre.fr)

**Mélodie PIERRONNET**

Tel : 05 46 39 64 94

[melodie.pierronnet@fleuve-seudre.fr](mailto:melodie.pierronnet@fleuve-seudre.fr)

**Ségolène FAY**

Tel : 05 46 39 64 91

[papi@fleuve-seudre.fr](mailto:papi@fleuve-seudre.fr)

**Morgan BOYER**

Tel : 05 46 39 64 93

[alabri@fleuve-seudre.fr](mailto:alabri@fleuve-seudre.fr)

[www.sageseudre.fr](http://www.sageseudre.fr)



# DMB cours d'eau SAGE Seudre

## COPIE

RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**EAU**  
GRAND SUD-OUEST  
AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

*la*  
**Charente  
Maritime**

4 octobre 2021

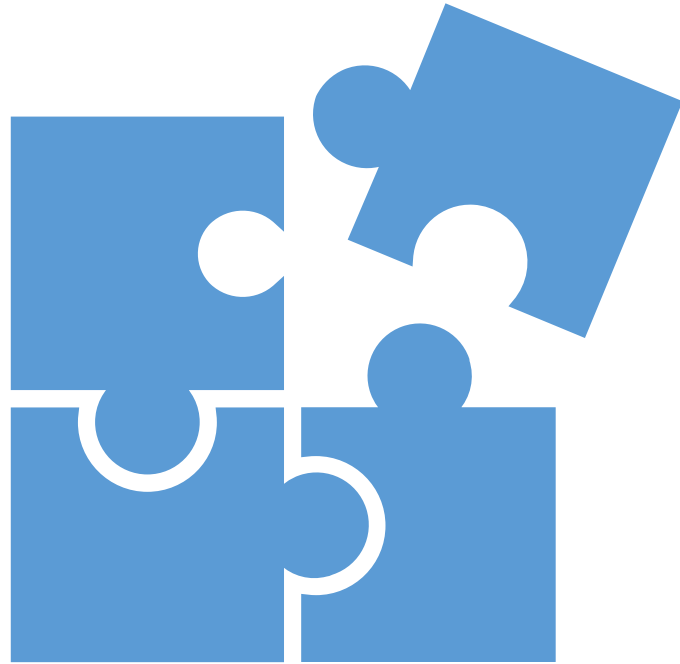
 **eaucea**

*Smb*  
**Seudre**

 **EPTB Charente**  
Établissement Public Territorial de Bassin Charente

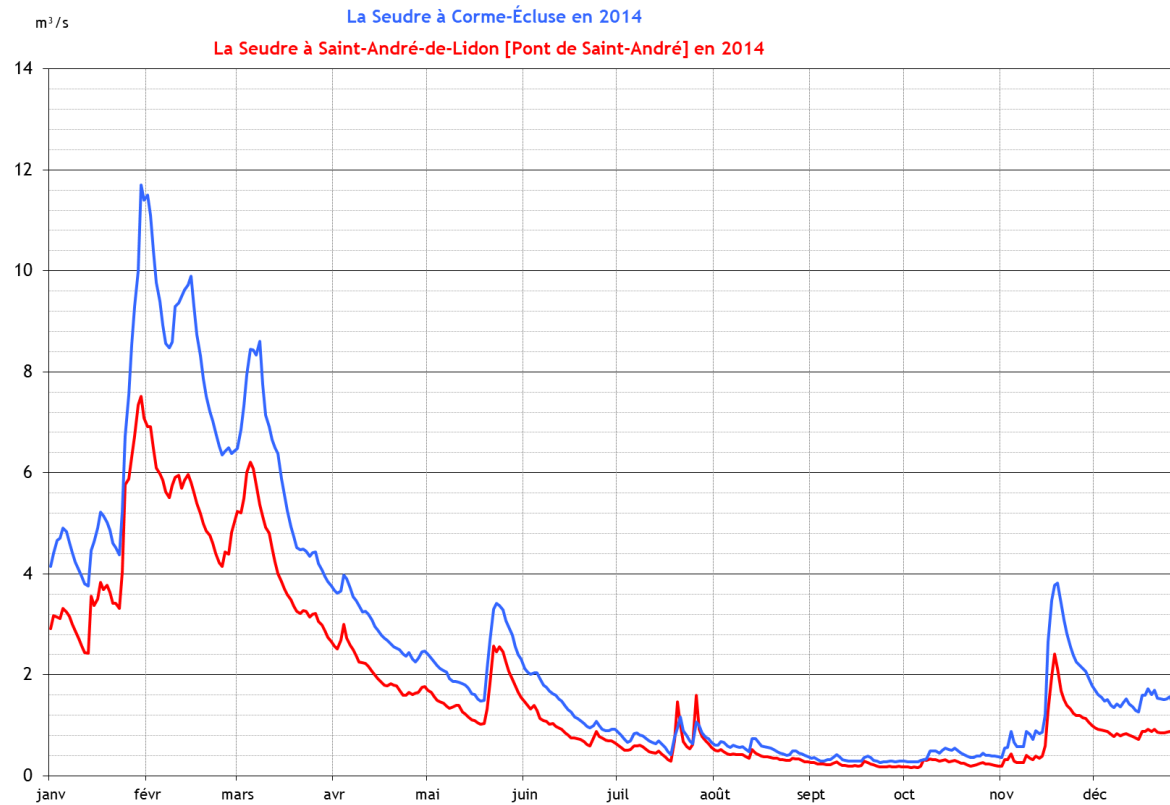
 **YMB**

72 rue Riquet - Bat A  
31000 Toulouse  
Tél 05 61 62 50 68 - Fax 09 70 63 32 94  
E-mail : [eaucea@eaucea.fr](mailto:eaucea@eaucea.fr)  
Site : [www.eaucea.fr](http://www.eaucea.fr)



1. Lot 1 stations « débits biologiques »
  1. Les affluents
  2. La Seudre et les hautes eaux

# Débit biologique cycle annuel



## Débordement

- connexion zones humides
- reproduction brochet

## Hautes eaux

- maintient en eau des annexes hydrauliques et habitats de berges
- reproduction cyprinidés
- reproduction batraciens

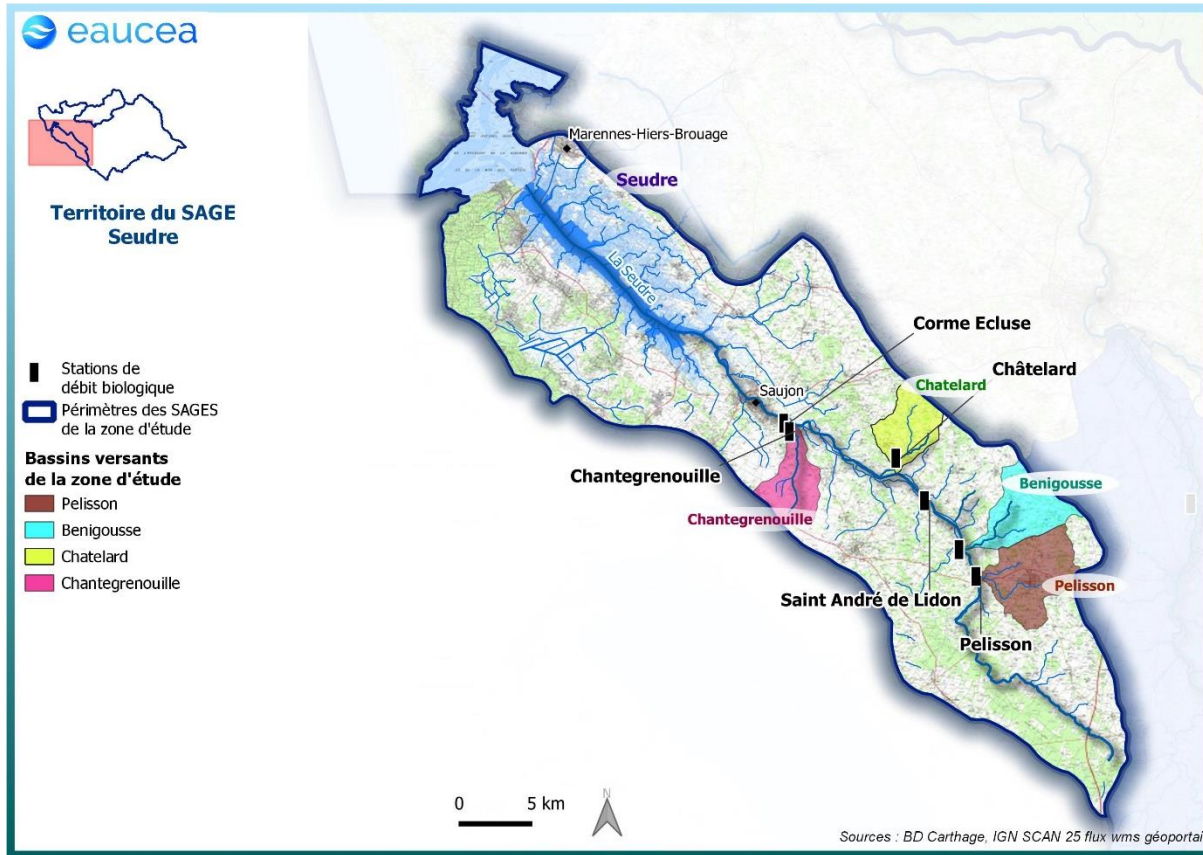
## Etiage

- Perte d'habitat
- perte de connexion longitudinale
- Sensibilité qualitative
- période de croissance

## Automne

- Souvent reprise des écoulements
- Refroidissement
- Reproduction des salmonidés

# Lot 1 Débits biologiques affluents

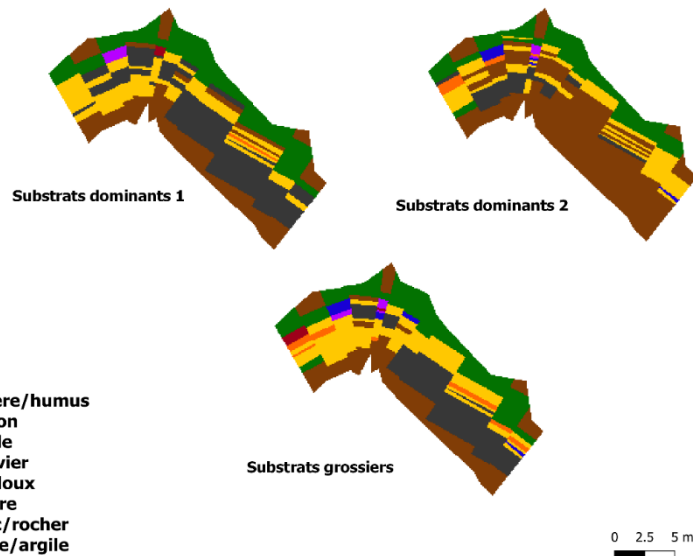


- Soit étudié des débits biologiques sur une liste de plusieurs affluents de la Seudre :
  - Le Chatelard ;
  - La Mirolle (remplacé par Pelisson) ;
  - La Bénigousse ;
  - Le Chantegrenouille.
- Et que le travail sur les DOE de la Seudre en cours de définition soit élargi à la période hivernale sur les stations de :
  - Corme-Ecluse ;
  - Saint André de Lidon .

# Terrain =>

Données collectées à l'été 2020 pour modèle hydraulique 2D et modèle biologique

eaucea

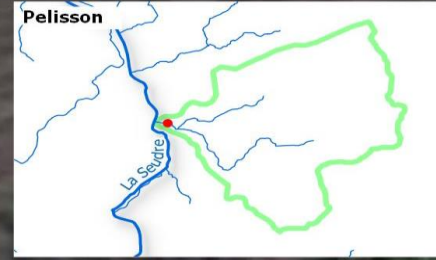


Granulométrie

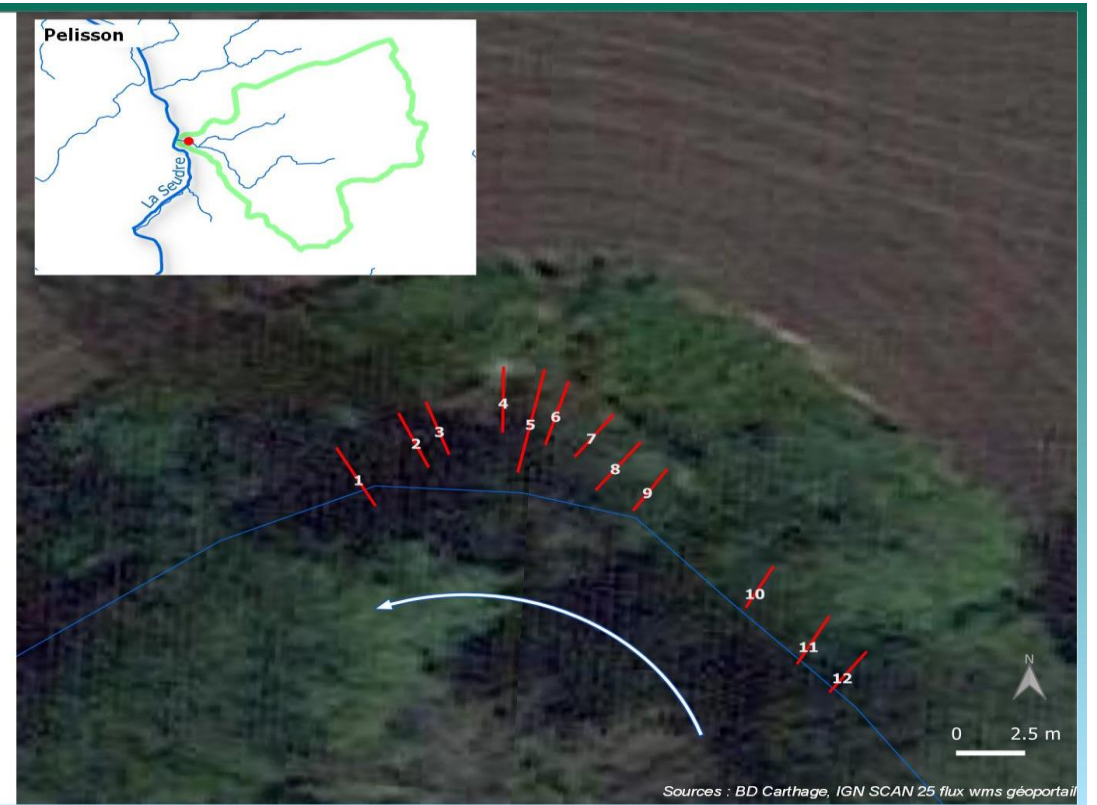
eaucea



Territoire du SAGE Seudre



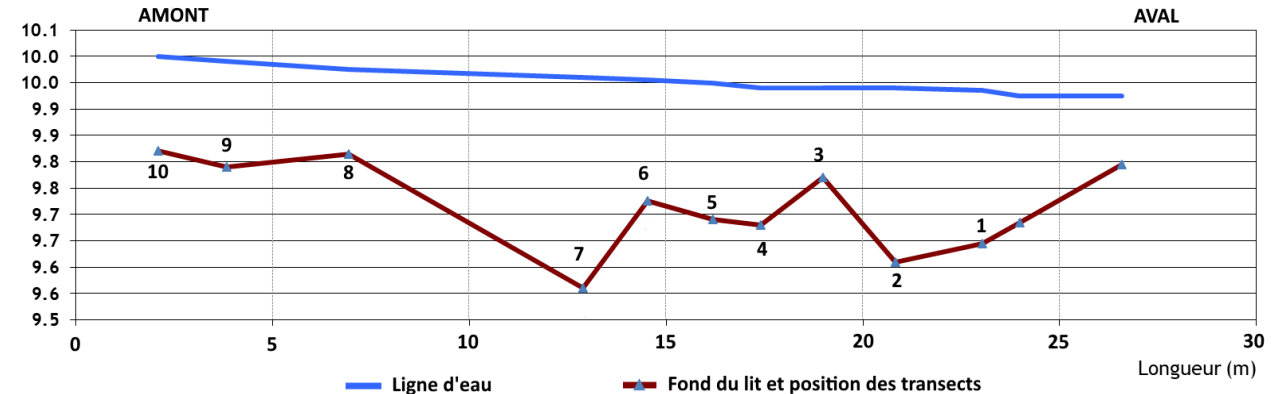
→ Sens d'écoulement du cours d'eau  
— Transects



Cote relative (m)

Profil en long de la station DMB sur Pélisson

eaucea



Topographie

# Etude couvre tout le cycle annuel

Plusieurs débits testés qui couvrent tout le cycle hydrologique

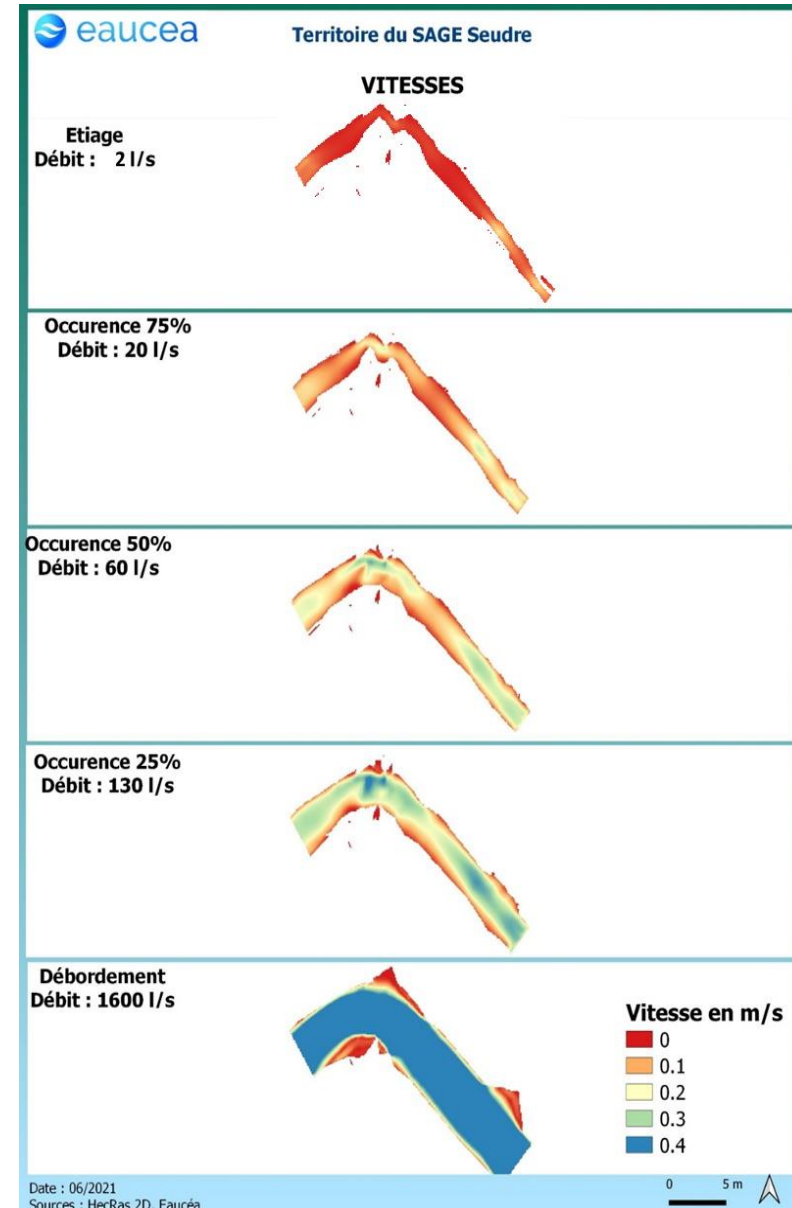
Etiage estival sévère  
(risque de segmentation)

Etiage fréquent

Débit médian

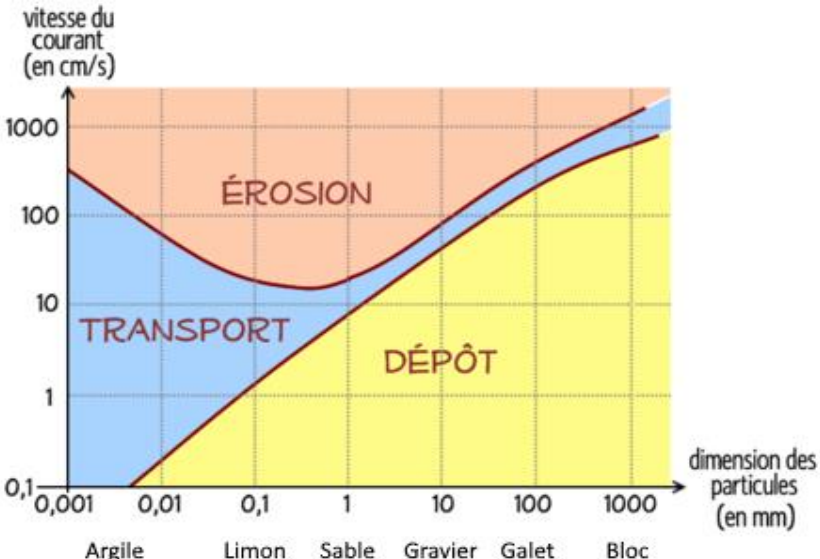
Hautes eaux  
(entretien du lit)

Débit de débordement

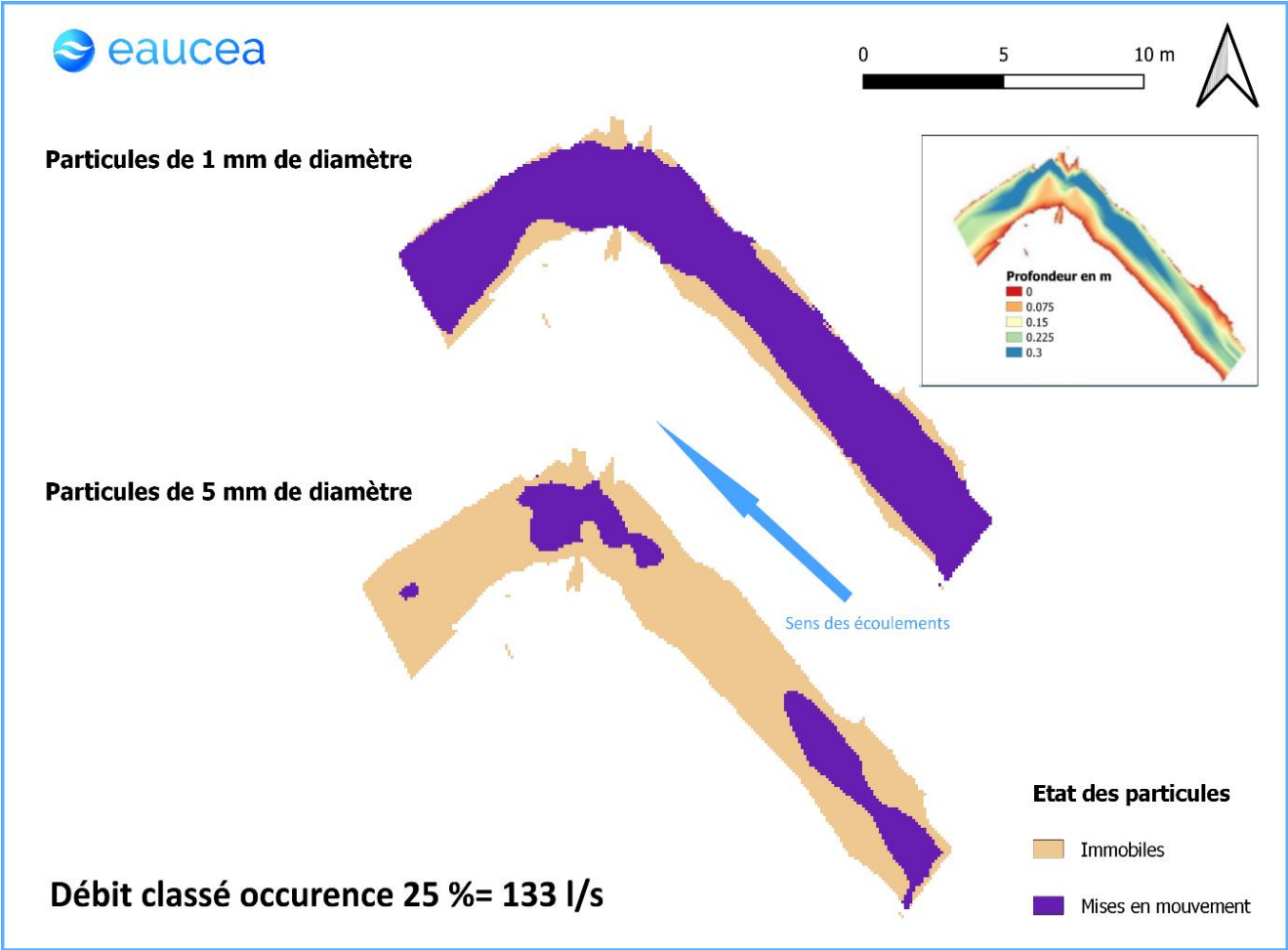
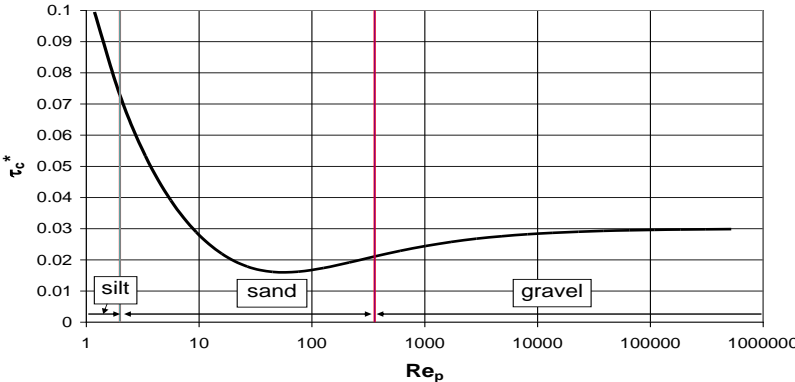


# L'entretien des « trous d'eau » utile en été se prépare en hiver

Théorie simplifiée

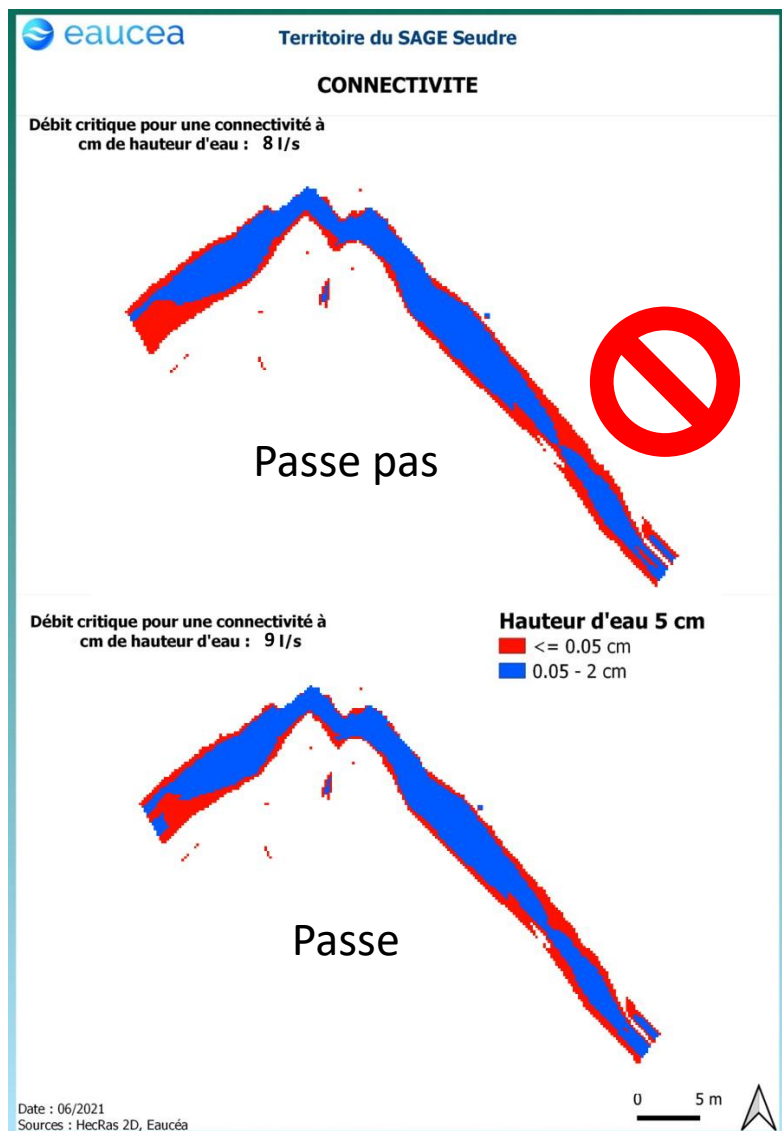


Modélisation réaliste

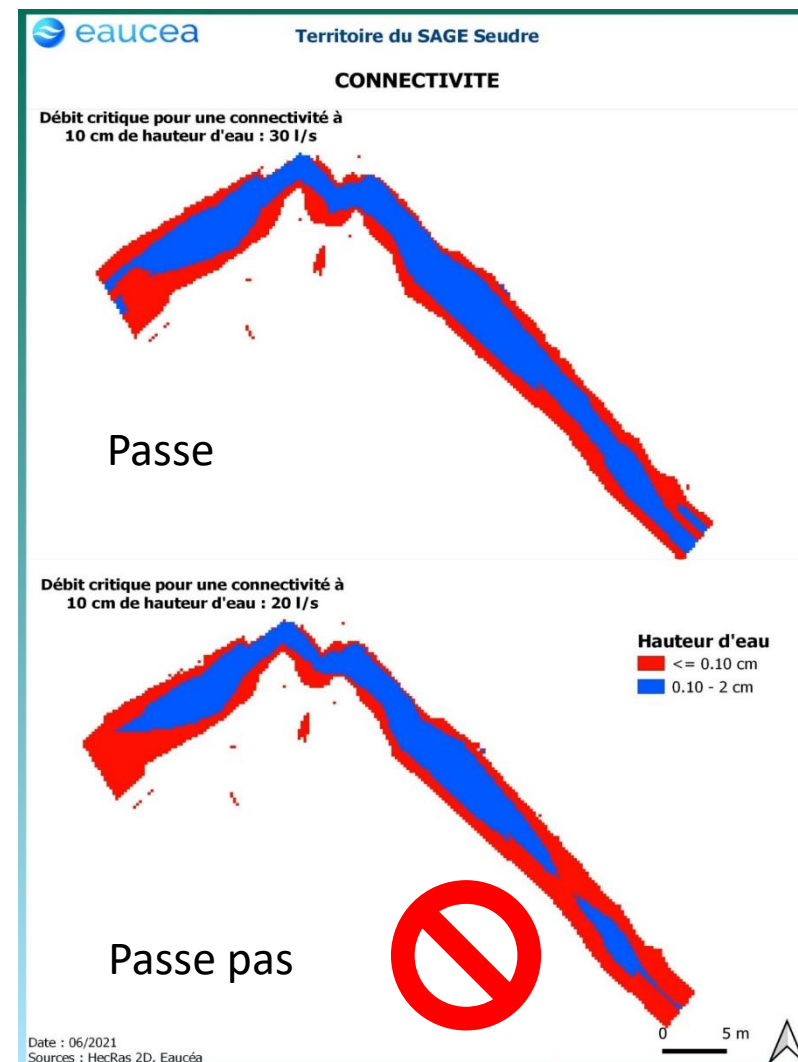




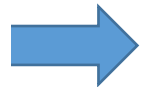
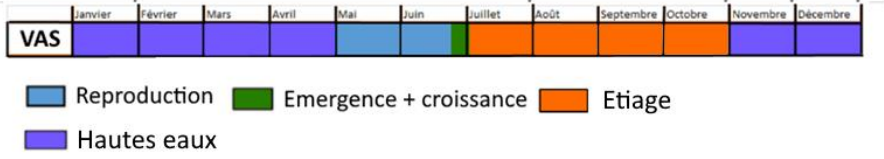
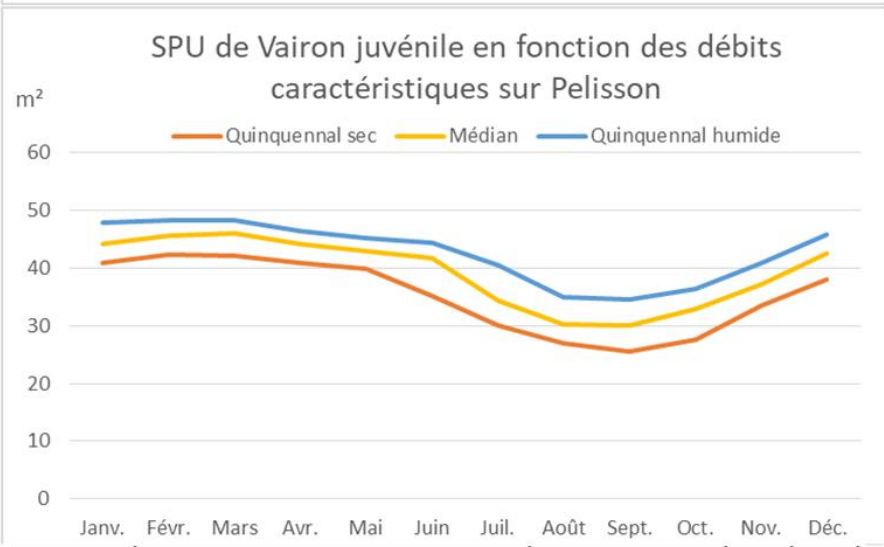
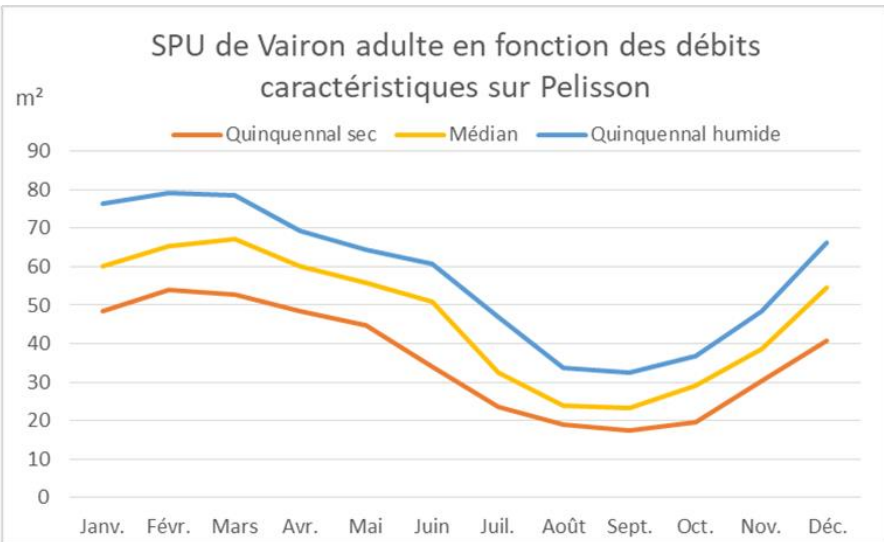
# La circulation des poissons permet les échanges Seudre/Affluent



En étiage (juillet à octobre)  
le maintien de la circulation des poissons entre les « trous d'eau » est le critère clé pour ces petits cours d'eau.



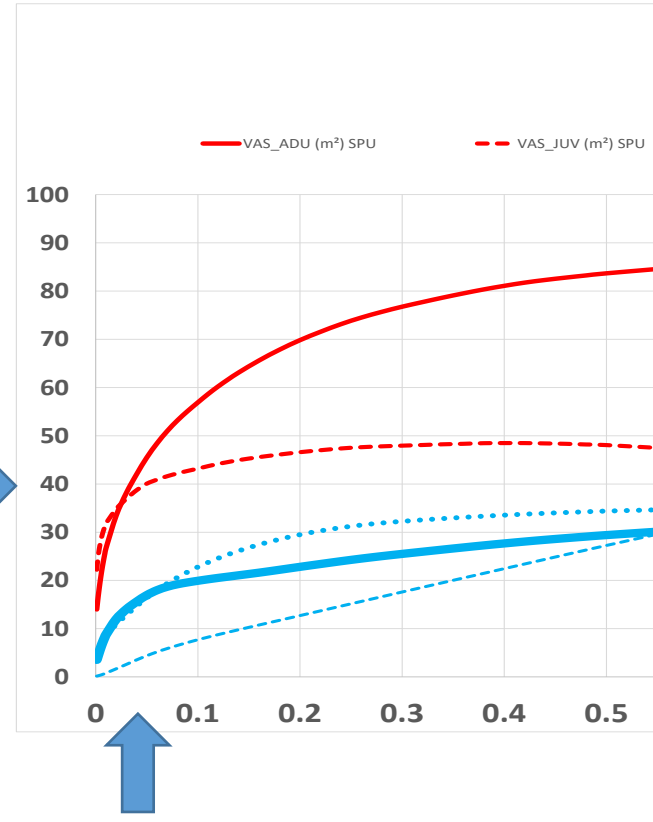
# Habitat piscicole hors étiage (novembre à juin)



SPU plancher hors étiage = 40 m<sup>2</sup>

⇒ Courbe SPU 40 m<sup>2</sup> = 35L/s

⇒ Débit biologique



# Résultats des analyses : SPU hors étiage/espèce

	Commentaires	Hors étiage (l/s)	Etiage (l/s)
Toutes espèces	Critère connectivité	30	9
Vairon adulte	Colonisation d'un habitat potentiel pour croissance	35	
Vairon Juvénile		50	
Vandoise adulte		40	
Vandoise juvénile		60	
<b>Synthèse</b>		<b>50</b>	<b>9</b>

# Résultats des analyses : Affluents rive droite

Ruisseau	Critères	Hors étiage (l/s)		Etiage (l/s)	
		l/s	l/s/km <sup>2</sup> de Bv	l/s	l/s/km <sup>2</sup> de Bv
<b>Péligon</b>	Connectivité / SPU Vairon	50	1,8	9	0.3
<b>Bénigousse</b>	Connectivité / SPU Vairon	50	2.2	20	0.9
<b>Châtelard</b>	Connectivité / SPU Vairon	20	1.6	8	0.7

# Le Chantegrenouille en rive gauche

Le Chantegrenouille, se distingue des trois autres affluents ce qui s'explique par le contexte hydrogéologique. En aval, les débits de la vieille Seudre sont déterminants en hautes eaux.

Ruisseau	Critères	Hors étiage (l/s)		Etiage (l/s)	
		l/s	l/s/km <sup>2</sup>	l/s	l/s/km <sup>2</sup>
Chantegrenouille	Connectivité / SPU Vairon	60	3.5	30	1.7

En amont, la question du linéaire en assecs devient dominante.



# Conclusions pour les affluents

Les affluents offrent un milieu important pour la biodiversité aquatique du bassin en interaction avec la Seudre. Les valeurs de débit biologique pour les affluents répondent à des exigences différentes selon les périodes du régime hydrologique:

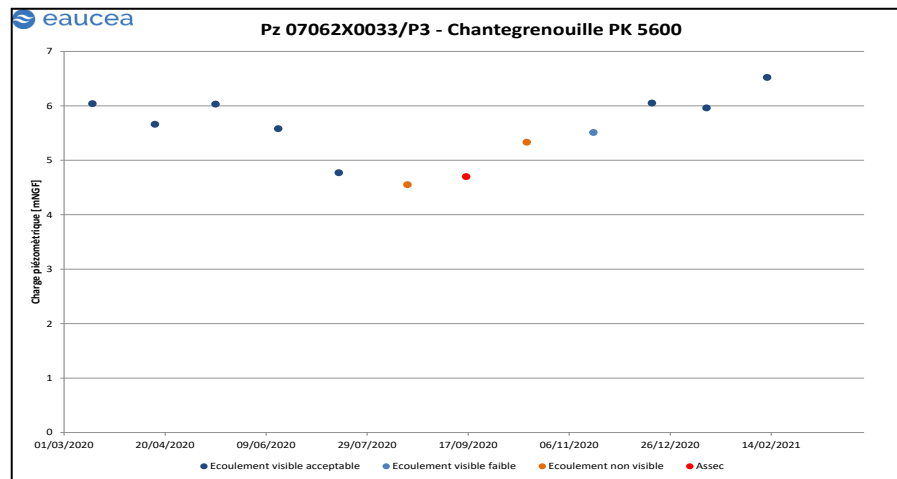
1. Hors étiage, le potentiel d'habitat aquatique est satisfait pour des valeurs de débits qui dépendent de chaque cours d'eau et de la position dans le cours d'eau. Ce potentiel, est atteint pour une valeur de débit correspondant à  $2\text{L/s/km}^2$  de bassin versant.
2. En étiage estival, le tarissement modifie profondément les conditions de vie et de circulation des poissons dans ces cours d'eau et avec la Seudre. Les risques de ruptures de la connectivité apparaissent pour une valeur de débit correspondant à  $1\text{ L/s/km}^2$  de bassin versant.

# Perspective: Débits biologiques /assecs /Piézométrie

L'abaissement altimétrique de la nappe conduit à un dénoyage progressif des sources les plus en amont puis progresse vers l'aval. Exemple du Chantegrenouille

PK Chantegrenouille		2020												2021		
		Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars
Amont	0			EVA	AS	AS	AS	AS	AS	AS	AS	AS	EVA	EVF	EVA	AS
	500			EVA	AS	EVA	AS	AS	AS	AS	AS	AS	EVA	EVA	EVA	AS
	1000			EVA	ENV	EVA	AS	AS	AS	AS	AS	EVA	EVA	EVA	ENV	
	1400			EVA	ENV	EVA	AS	AS	AS	AS	AS	EVA	EVA	EVA	EVA	ENV
	1700			EVA	ENV	EVA	AS	AS	AS	AS	AS	EVA	EVA	EVA	EVA	EVA
Aval	2200			EVA	EVF	EVA	AS	AS	AS	AS	AS	EVA	EVA	EVA	EVA	EVA
	3700			EVA	EVA	EVA	EVA	AS	AS	AS	AS	EVA	EVA	EVA	EVA	EVA
	4900			ENV	ENV	ENV	ENV	ENV	AS	AS	AS	ENV	ENV	EVA	ENV	ENV
	5000			EVA	EVA	EVA	EVA	EVF	AS	AS	AS	EVA	EVA	EVA	EVA	EVA
	5600			EVA	EVA	EVA	EVA	EVA	ENV	AS	ENV	EVF	EVA	EVA	EVA	EVA

Classement des observations d'assecs sur le fossé de Chantegrenouille

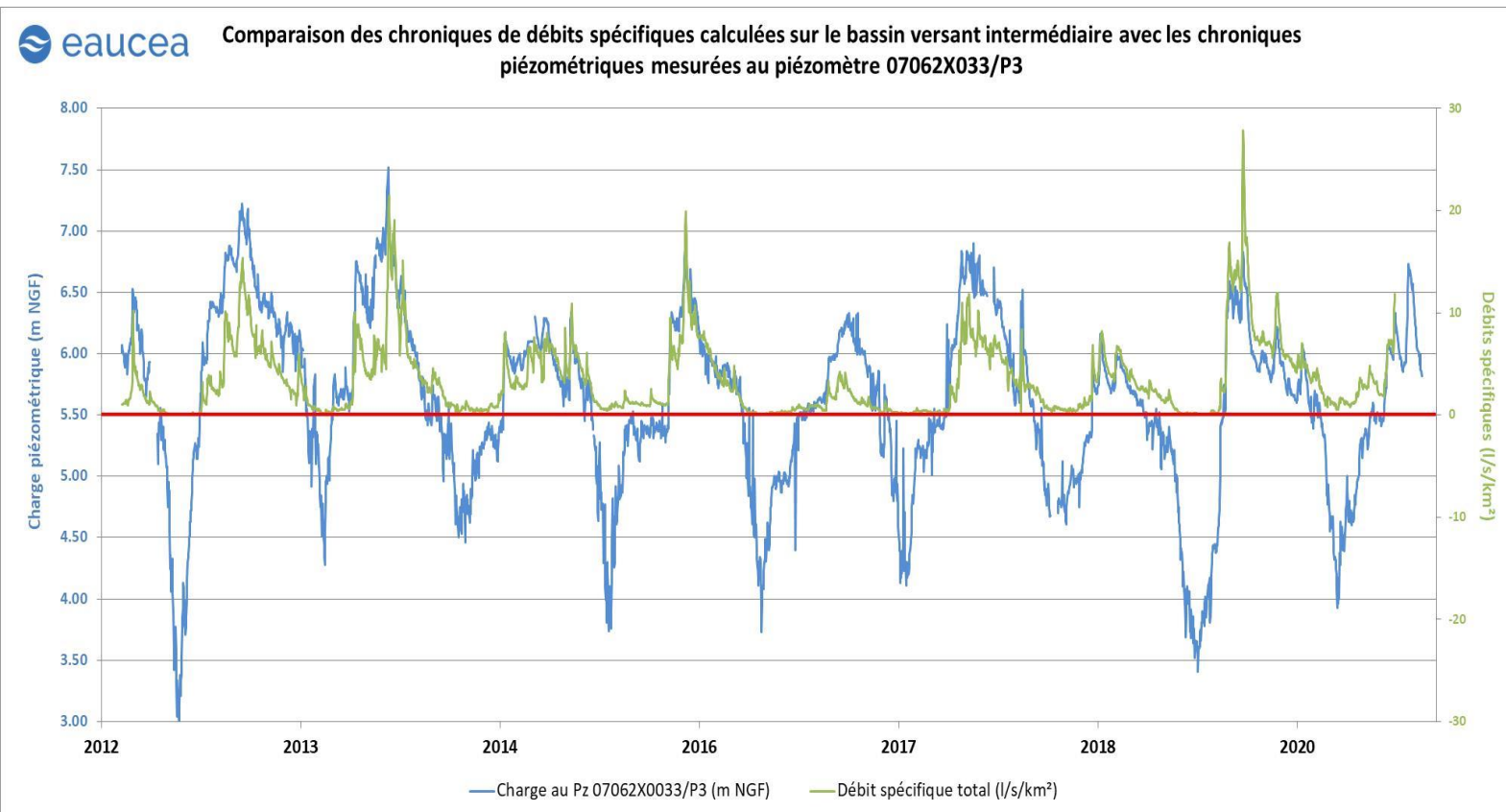


Etablissement d'une loi : Piézométrie vs assecs

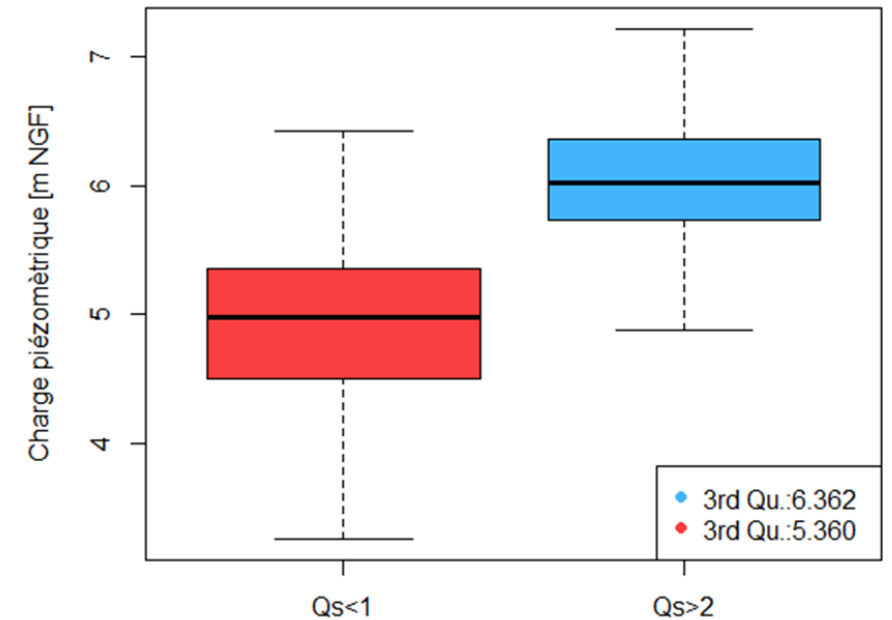
=> reconstitution de l'histoire des cours d'eau en s'appuyant sur historique de la piézométrie

# Débits biologiques / Piézométrie

Pas de métrologie sur cours d'eau; alternative : alerte à partir de la piézométrie



**Piézomètre 07062X0033/P3**



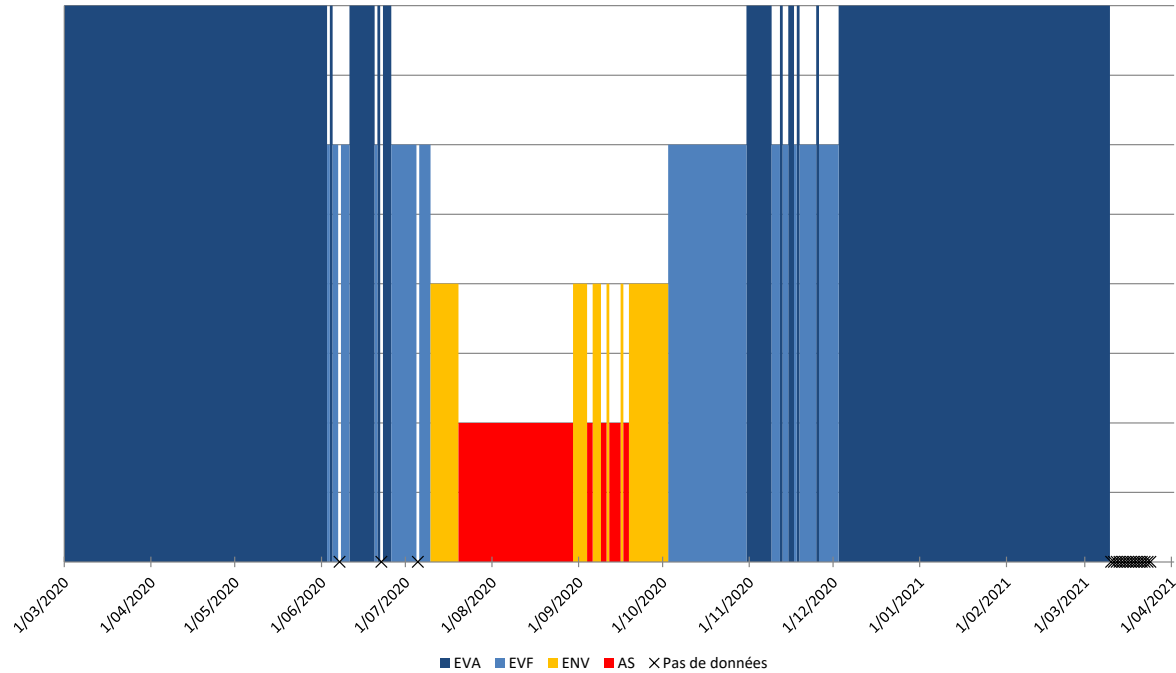
- Les débits sont inférieurs à 1 l/s/km quand la piézométrie mesurée au piézomètre 07062X003/P3 est inférieure à 5 m NGF.
- Les débits sont supérieurs à 2 l/s/km pour des valeurs piézométriques supérieures à 6 m NGF.



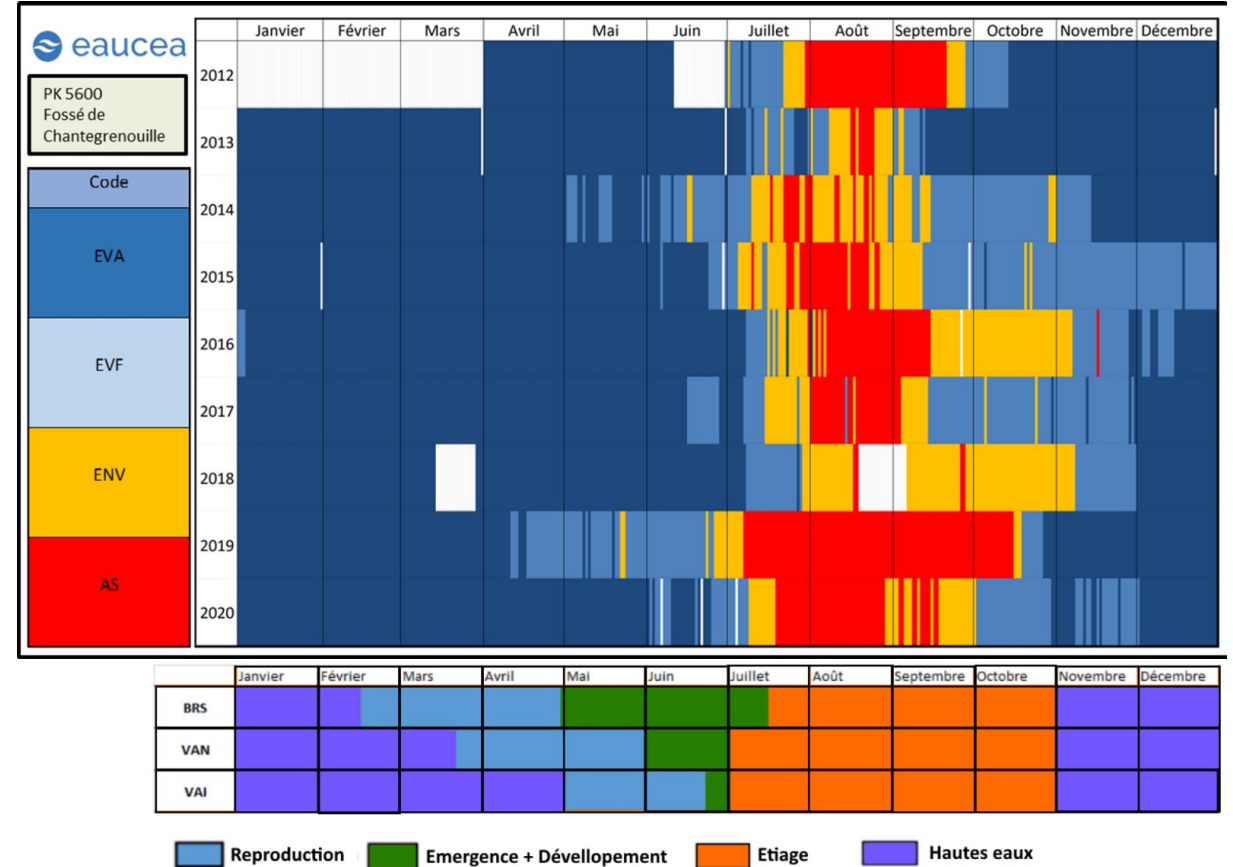
# Débits biologiques /assecs /Piézométrie



Répartition des assecs calculée au PK 5600 pour la période allant du 01/03/2020 au 01/04/2021, à partir du piézomètre 07062X0033/P3



*Un an*



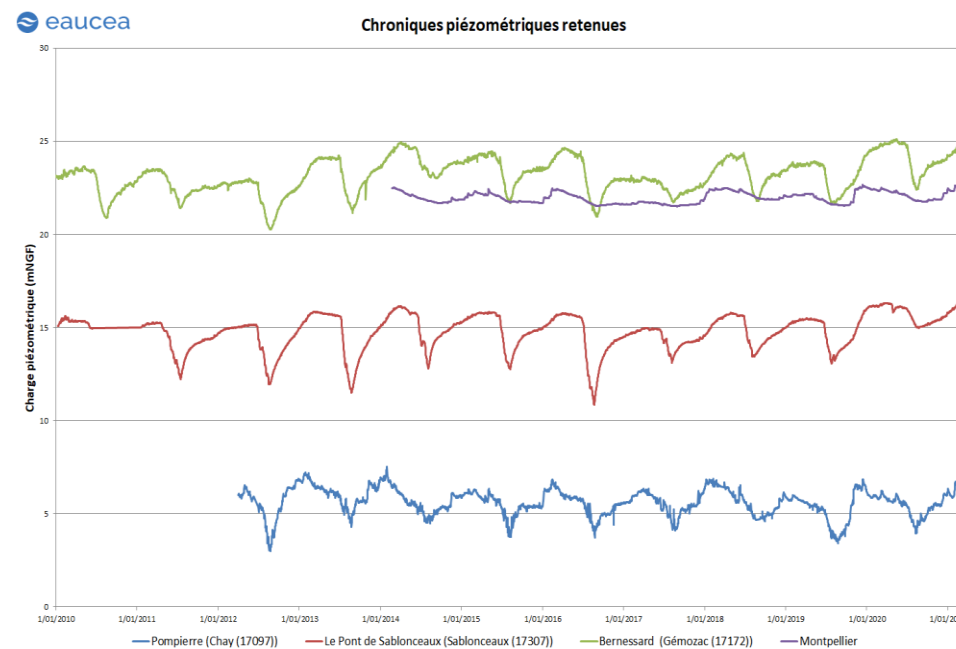
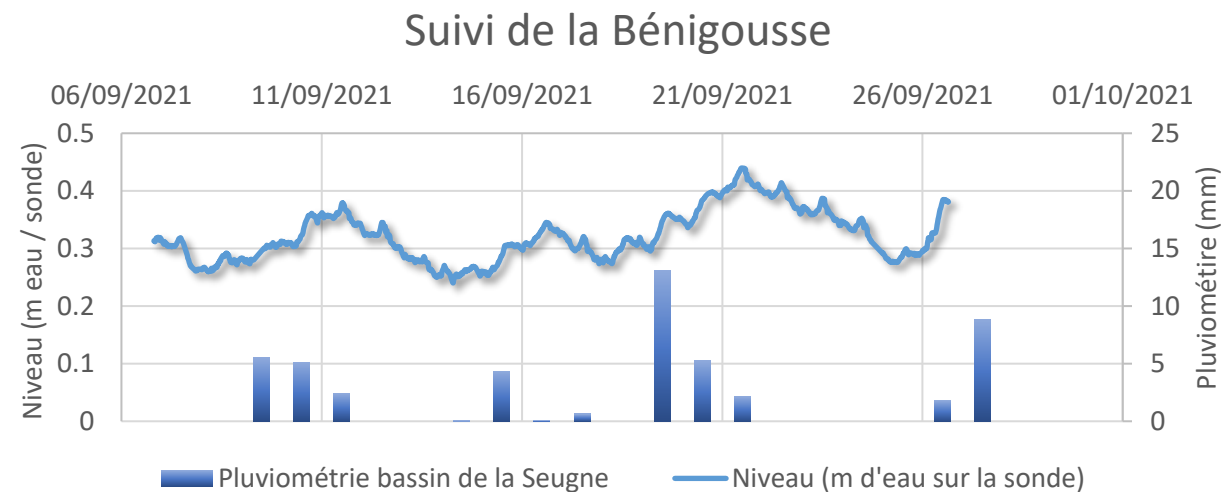
*Plusieurs années : conséquences biologiques à prendre en compte*

# Instrumentation : 3 types d'indicateurs à croiser puis à analyser sur le long terme

3 stations hydrométriques affluents

Observation des assecs

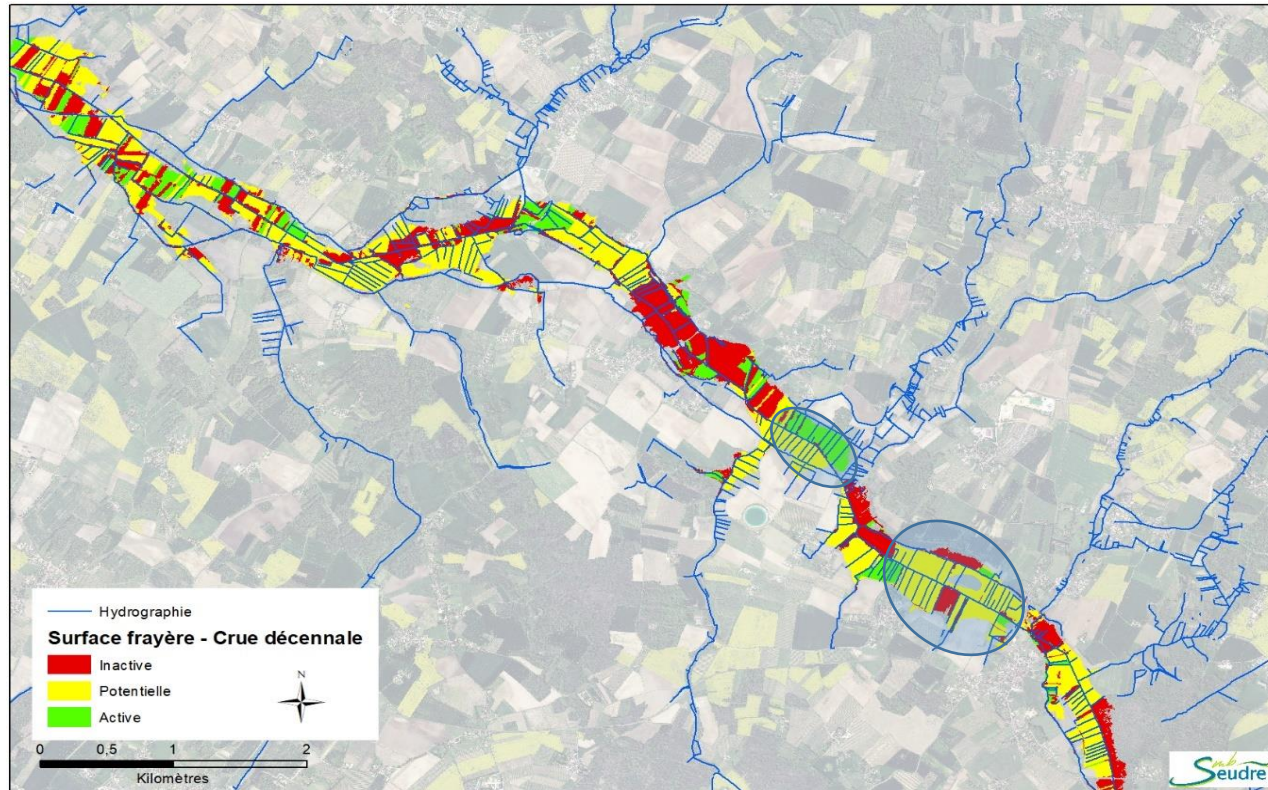
Piézométrie



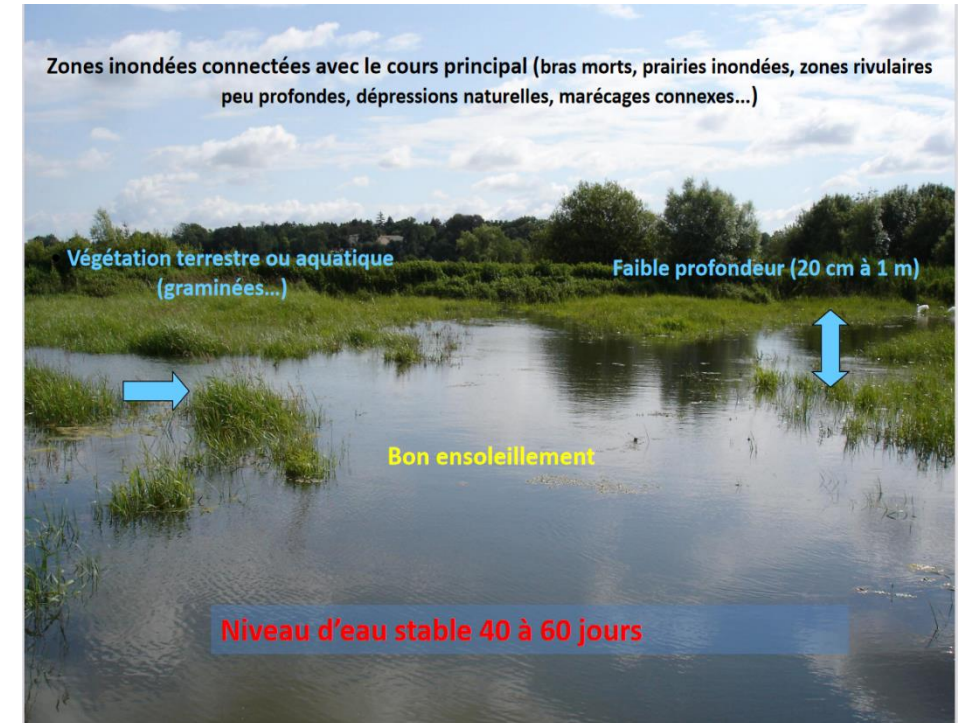
## 1.2 Débits de la Seudre hors période d'étiage



# Le Brochet, une espèce « phare » qui dépend de l'inondation hivernale



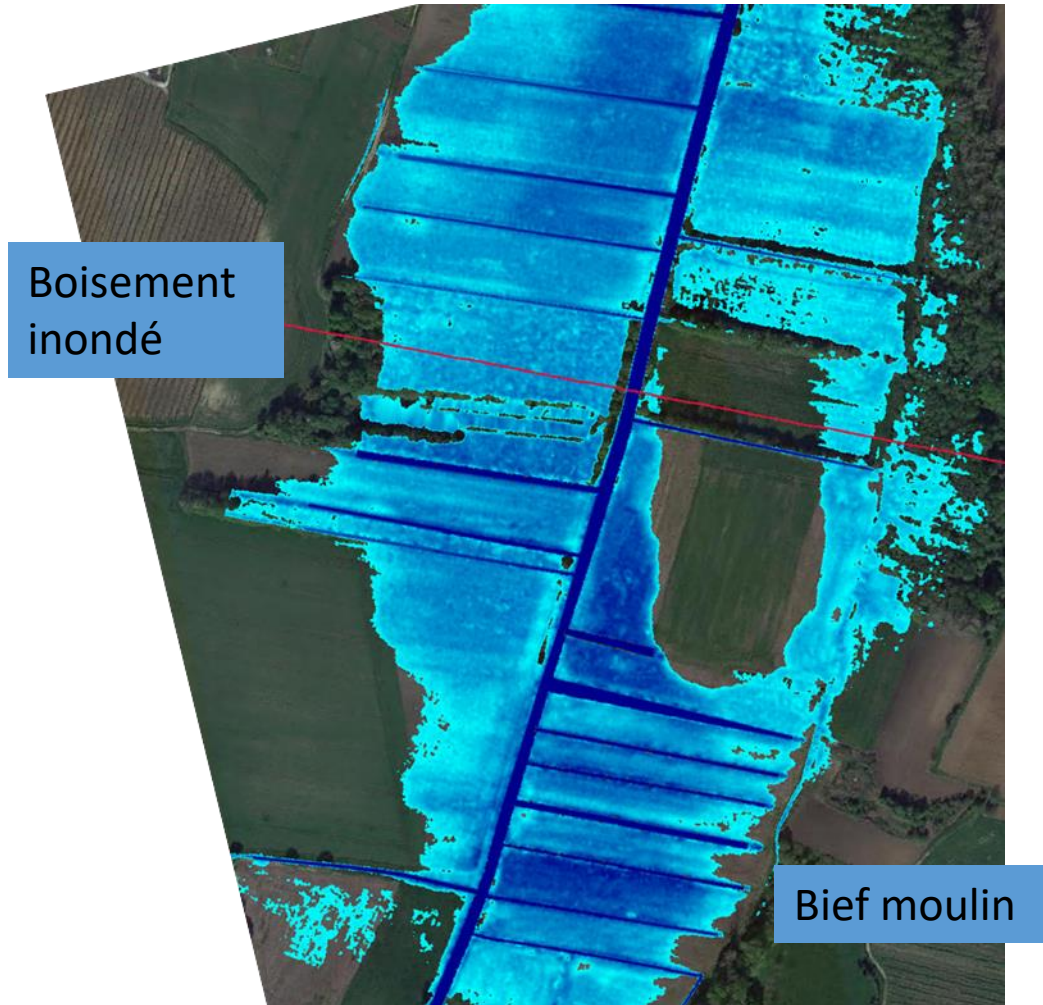
Carte 1 : Caractérisation du corridor inondable vis-à-vis du potentiel frayère à brochet



Plusieurs conditions à réunir :

- Une zone de prairie en lit majeur
- Une connexion hydraulique avec la Seudre
- Une durée d'inondation continue suffisante en hiver

# Le débordement de la Seudre le 3 février 2021: Saint André amont Connexion par les fossés (remplissage et vidange)



Modélisation 2 D eaucéa



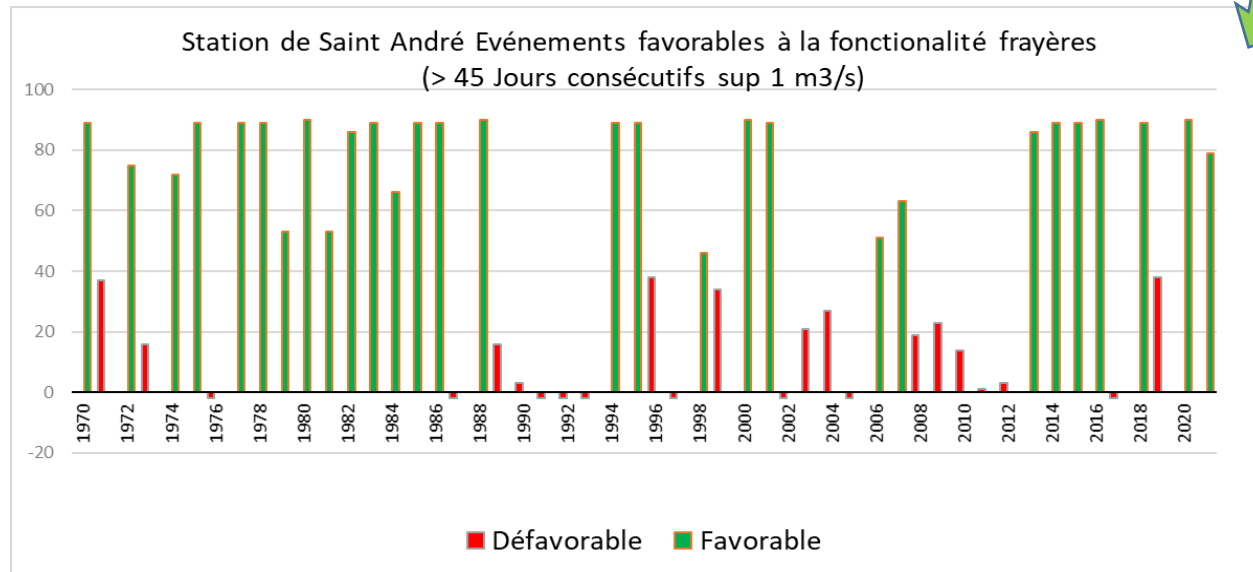
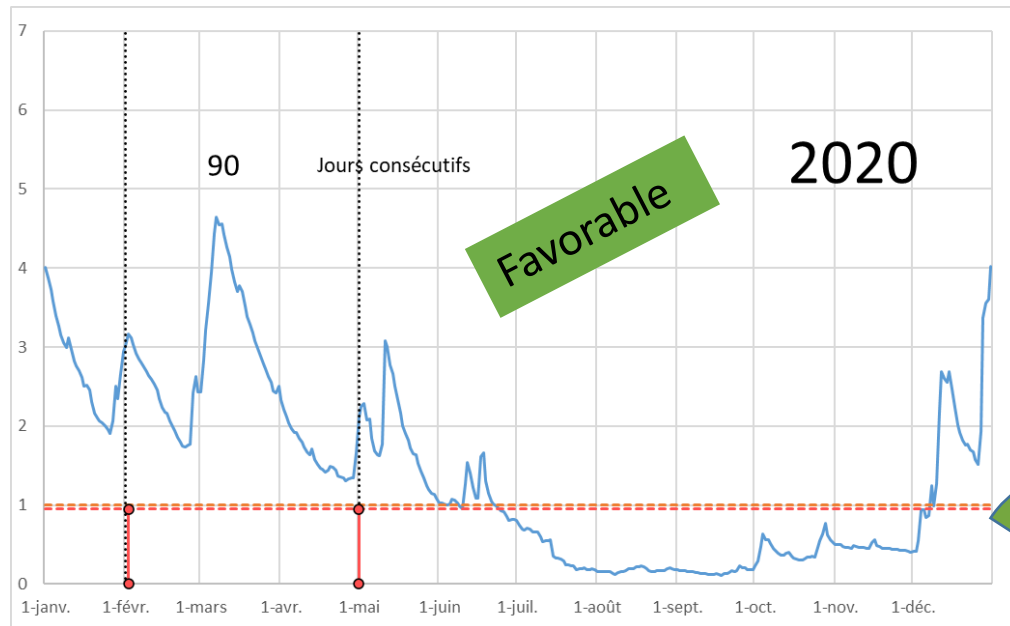
Photo par drone SMBS (JP David)

# Débits de débordement issus de l'étude hydraulique

Station	Valeurs de débit plancher hydraulique m <sup>3</sup> /s	Commentaires
<u>Station Saint André</u> <u>amont</u>	1	Maintien en eau des canaux latéraux et en connexion avec la Seudre. Faible surface et risque de piégeage à la vidange et au ressuyage
<u>Station Saint André aval</u>	5,5	Non tenable. Site inadapté pour la Seudre
<u>Station Corme Ecluse</u> <u>(Riolet)</u>  Vieille Seudre	2,5  (2,1 vieille Seudre + 0,4 m <sup>3</sup> /s chenal)	Partage de l'eau nécessaire entre les deux bras.

Une situation exigeante liée aux travaux ruraux antagonistes avec inondation fréquente et durable

# Analyse hydrologique annuelle et interannuelle

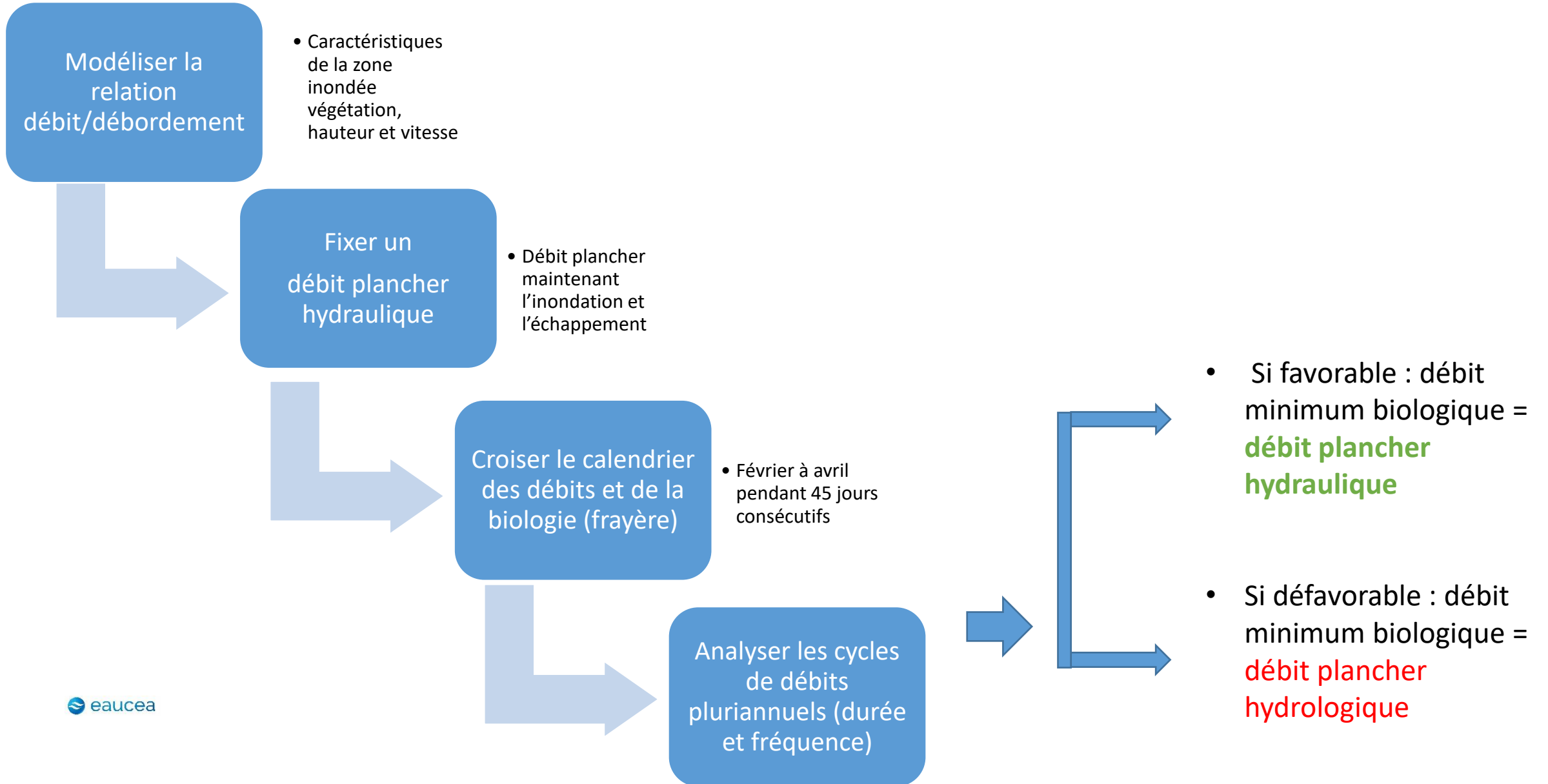


Recherche des périodes continue de hautes eaux hiver/printemps:

Critère 1 :  
durées des évènements en fonction du débit plancher

Critère 2 :  
Fréquence interannuelle des évènements

# Résumé méthode: les débits biologiques «frayères à brochet »





La valeur de débit biologique minimum pour la fonction frayère à brochet :

1. Est donc défini par la durabilité de débits élevés :

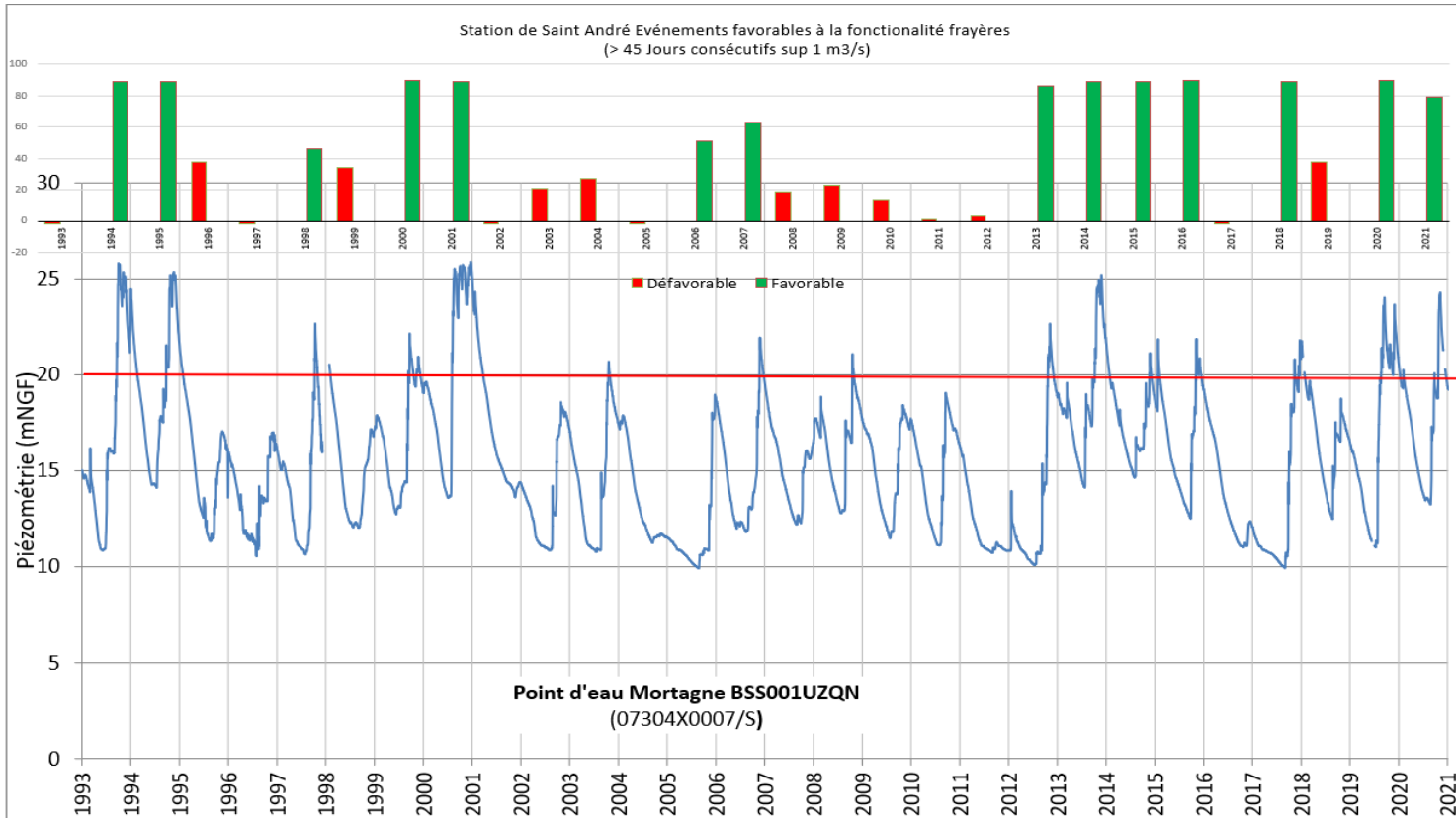
➤ 0,75 m<sup>3</sup>/s à Saint-André;

➤ 2,10 m<sup>3</sup>/s à Cormes-Ecluses (équivalent à 1,2 m<sup>3</sup>/s à Saint André).

2. Nécessite des aménagements pour augmenter les surfaces inondées au-delà des secteurs très ponctuels encore fonctionnels;

Toute action en faveur du maintien de ces débits voire de leur renforcement contribuera à l'amélioration de la situation écologique du brochet Aquitain dans la Seudre.

# Relation Piézométrie débit biologique hiver



La tenue durable d'un débit de 1 m<sup>3</sup>/s correspond aux années où le piézomètre a atteint ou dépassé la cote de 20 m NGF à Mortagne.

La nappe est en situation de débordement.

Ce piézomètre peut donc servir à vérifier le caractère favorable ou non favorable de chaque hiver hydrogéologique.